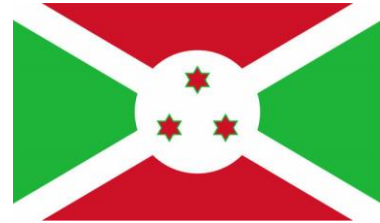


REPUBLIQUE DU BURUNDI



**Ministère de la Santé Publique
et de Lutte contre le SIDA**



PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN (PDCH) (P180925)

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Rapport final

Juin 2024

Table des matières

RESUME ANALYTIQUE.....	6
I. INTRODUCTION.....	13
I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	13
I.2 DEFINITION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	13
I.3 OBJECTIF DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	13
I.4 APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE POUR LE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	14
I.5 STRUCTURE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	14
II. DESCRIPTION ET ETENDUE DU PROJET.....	15
II.1. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET (ODP)	15
II.2. PORTEE DU PROJET.....	15
II.3. COUT DU PROJET.....	15
II.4. INDICATEURS DU PROJET.....	16
II.5. DESCRIPTION DES COMPOSANTES ET SOUS COMPOSANTES DU PROJET	16
II.6 DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE BASE DANS LES ZONES DU PROJET.....	20
II.6.1 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES	20
<i>II.6.1.1 Environnement physique</i>	<i>20</i>
<i>II.6.1.2 Environnement biologique</i>	<i>22</i>
<i>II.6.1.3 Situation sur les changements climatiques</i>	<i>27</i>
<i>II.6.1.4 Eau, hygiène et assainissement (EHA).....</i>	<i>30</i>
III. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU CGES.....	31
III.1 CADRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	31
III.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE NATIONAL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	32
III.3 EVALUATIONS ET AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES AU NIVEAU NATIONAL.....	35
III.4 NES DE LA BANQUE MONDIALE ET PRINCIPALES LACUNES PAR RAPPORT AU.....	36
III.5 CONVENTIONS INTERNATIONALES RELATIVES AU PROJET RATIFIÉ PAR LE BURUNDI	44
IV. RISQUES/IMPACTS E&S POTENTIELS ET MESURES DE BONIFICATION/D'ATTENUATION	46
IV.1 TYPOLOGIE DES ACTIVITES DU PROJET	46
IV.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS.....	46
IV.3 IMPACTS E&S NEGATIFS	47
IV.4 PRINCIPALES MESURES D'ATTENUATION.....	47
V. PROCEDURES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	57
V.1 PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	57
V.2 SELECTION DES SOUS PROJETS ELIGIBLES.....	58

V.3 APPROBATION DE LA CATEGORISATION DES SOUS-PROJETS.....	58
V.4 ELABORATION DES OUTILS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	59
V.5 ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	60
5.5.1. <i>Pilotage stratégique des projets et des secteurs</i>	60
5.5.2. <i>Coordination et mise en œuvre du projet</i>	60
5.5.3. <i>Équipe de coordination du projet</i>	60
VI. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	62
VI.1 GESTION DES RISQUES E&S ET LEURS MESURES D’ATTENUATION	62
VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	76
VI.3 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE CGES	88
VI.4 PROPOSITION CONCERNANT LA FORMATION/ RENFORCEMENT DES CAPACITES	89
VII. MOBILISATION, INFORMATION ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ..	90
VII.1 CONSIDERATIONS GENERALES DE LA NES 10.....	90
VII.2 OBJECTIFS DES CONSULTATIONS.....	90
VII.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES	91
VIII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	106
VIII.1 INTRODUCTION.....	106
VIII.2 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES	107
IX. BUDGET A PREVOIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CGES.....	120
CONCLUSION.....	120
ANNEXES	121
ANNEXE 1: FORMULAIRE D’IDENTIFICATION DE QUESTIONS E&S POTENTIELLES	121
ANNEXE 2 : PROGRAMME DES ATELIERS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	124
ANNEXE 3 : QUESTIONS A ETUDIER EN GROUPES	124
ANNEXE 4 : PHOTOS D’ILLUSTRATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	126
ANNEXE 5 : LISTE ROUGE DES ACTIVITES INTERDITES A FINANCER DANS LE CERC.....	128
ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS	129

LISTE DE TABLEAUX

Tableau N°1 : Groupes cible du projet

Tableau N°2 : Répartition du financement

Tableau N°3 : Description des composantes et sous-composantes du projet

Tableau N° 4 : Description et pertinence du cadre politique par rapport aux activités du projet

Tableau N°5 : Description et pertinence du cadre juridique par rapport aux activités du projet

Tableau N° 6 : NES de la Banque Mondiale pertinentes et Principales lacunes par rapport au cadre national.

Tableau n° 7: Conformité/divergence entre le CGES de la Banque Mondiale et la législation nationale en Matière de gestion environnementale et sociale

Tableau N°8 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation

Tableau N°9 : Budget prévisionnel de mise en œuvre du CGES

Tableau N°10 : Identification des impacts et leurs mesures d'atténuation

Tableau N°11 : Renforcement des capacités

Tableau N°12 : Mécanisme de gestion des plaintes

Tableau N°13 : Synthèse des consultations des parties prenantes

Les cartes

Carte n° 1 : Nouvelle répartition administrative

Carte n° 2 : Régions naturelles du Burundi

LISTE DE FIGURES

Figure n°1 : Principales composantes de la mobilisation des parties prenantes

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ASC	Agent de Santé Communautaire
CEC	Code d’Ethique et de Conduite
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CDS	Centre de Sante
CO	Contractual Obligation
COSA	Comité de Santé
CPPA	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones
DPS-DSCE	Direction de promotion de la Santé, de la Demande des Soins, de la Santé Communautaire et Environnementale
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel
ECP	Equipe de Coordination du Projet
E&S	Environnementale et Sociale
EPI	Equipement de Protection Individuelle
ESS	Environnement, santé et sécurité
EIES	Etude d’Impact Environnemental et Social
EHS	Environnement, Hygiène et Santé
EPI	Equipement de Protection individuelle

FNF	Forum National des Femmes
FOSA	Formation Sanitaire
FBP	Financement Basé sur la Performance
GDBM	Gestion des Déchets Biomédicaux Médicaux
GDM	Gestion des Déchets Médicaux
GRC	Gestion des Risques de Catastrophes
IDA	Association Internationale de Développement
INSP	Institut National de Santé Publique
IT	Information Technology
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MENRS	Ministère de l'Enseignement National et de la Recherche Scientifique
MISPCD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire
MSPLS	Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA
NES	Normes Environnementales et Sociales
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
OMS	Organisation Mondiale de Santé
PDCH	Projet de Développement du Capital Humain
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et sociale
PHSS	Plan d'Hygiène-Sécurité -Santé
PNE	Politique Nationale de l'Eau
POP	Polluant organique Persistant
PPA	Plan en faveur des Peuples Autochtones
PPSD	Project Procurement Strategy for Development (Stratégie de passation des marchés pour le développement)
QIP	Quality Improvement programme
RQHSE	Responsable Qualité, Santé, sécurité et environnement
RSI	Règlement Sanitaire International
SIMR	Surveillance Intégrée de la Maladie et de Riposte
SNEB	Stratégie Nationale de l'Environnement
SP	Secrétaire Permanent
SSE	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
SSS&G	Spécialiste en sauvegarde sociales et genre
SST	Santé et Sécurité au Travail
UTP	Unité Technique de Projet
TDRs	Termes de Référence
VBG	Violence Sexuelle et Basé sur le Genre
WASH	Water and Sanitation Hygiene

Résumé Analytique

Présentation du projet

La Banque mondiale apporte son soutien au Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre du Projet de Développement du Capital Humain (**PDCH-P180925**). L'objectif du projet est d'Accroître l'accès à des services de santé primaires de qualité et à des services de petite enfance et d'éducation de base au Burundi. Le projet appuiera les activités suivantes :

- La composante 1 : Aborder les déterminants de la demande pour l'accès à l'éducation et à la santé tout au long du cycle de vie.
L'objectif de cette composante est d'aborder les déterminants de la demande en matière d'accès à l'éducation et à la santé en garantissant que les zones et les populations mal desservies soient couvertes par les soins de santé et que les apprenants les plus vulnérables soient prêts et équipés pour apprendre.
- La composante 2 : Améliorer l'offre de services d'éducation et de santé tout au long du cycle de vie.
L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès à des services scolaires et de santé de qualité en fournissant des interventions à long terme dans les domaines de la santé des élèves, de la nutrition et du Développement de Petite Enfance (DPE), en élargissant les écoles suivant l'approche trois étoiles pour une meilleure hygiène dans les écoles, en réformant les programmes scolaires et en améliorant l'accès aux services scolaires et de santé. La qualité et l'accès aux programmes de santé et d'éducation du Financement basé sur la performance (FBP).
- La composante 3 : Amélioration de la gouvernance du système et de la gestion du projet. L'objectif de cette composante est d'améliorer la gouvernance du système et la gestion du projet grâce à une assistance technique pour l'évaluation indépendante de l'apprentissage, le système d'information, la mise en commun des ressources et la couverture sanitaire universelle.

Evaluation Environnementale et sociale des activités du projet

Les activités susceptible de générer les risques

1. Les différentes constructions :
 - Constructions de nouvelles écoles
 - Réhabilitations/extension des écoles
 - Construction des cantines scolaires
 - Constrction des laboratoires
 - Construction des systèmes de recueil d'eau de pluie
2. Les travaux d'équipement
 - Distribution des kits scolaire
 - Ammeublement des salles des classes
3. Les activités d'interaction avec les villageois
 - Fourniture de services médicaux dans des zones reculées
(le travail des Agents de Santé Communautaire (ASC))

La portée du projet s'étend à l'échelle nationale, avec des interventions spécifiques adaptées aux besoins distincts des provinces. Par exemple, les efforts de réhabilitation et d'extension des écoles se concentreront sur les écoles confrontées aux ratios élèves/classe les plus élevés. De même, les

programmes d'alimentation scolaire donneront la priorité aux provinces confrontées à une grave insécurité alimentaire. L'intensification de l'initiative éducative de financement basé sur la performance (FBP) se concentrera dans un premier temps sur six provinces, avec une attention particulière accordée aux provinces des communautés d'accueil. Pour garantir l'inclusivité, le projet aura recours à des stratégies de discrimination positive, notamment en facilitant l'inscription et en ciblant les groupes minoritaires tels que le peuple Batwa. Cette approche s'appliquera notamment au recrutement des agents de santé communautaires dans le programme c-PBF.

En ce qui concerne l'éligibilité des écoles, le projet ciblera principalement l'agrandissement des écoles existantes (i) ayant les ratios élèves/classe les plus élevés ; (ii) avec suffisamment de terres pour l'expansion et la propriété publique libérée ; (iii) avec les besoins d'expansion identifiés dans les PCDC (*Plans Communaux de Développement Communautaire*) locaux ; (iv) les emplacements peu exposés aux risques climatiques et météorologiques, ou dans lesquels l'atténuation de ces risques est techniquement et économiquement viable ; (v) lorsque l'école dispose d'un décret prévoyant suffisamment de postes éligibles pour être inscrits sur la masse salariale de l'État pour placer un enseignant dans une classe supplémentaire ; et (vi) la proximité d'un camp de réfugiés.

Présentation du CGES

Le présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a été établi pour décrire les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels des activités proposées au titre du projet, et recommander des mesures d'atténuation appropriées pour gérer ces risques et effets. Il énonce les lois et règlements du Burundi et les politiques de la Banque mondiale qui s'appliquent au projet, et détaille les principes, les approches, les modalités de mise en œuvre et les mesures d'atténuation environnementale et sociale à suivre.

- **Identification des risques environnementaux et sociaux**

Les risques et les impacts positifs du projet PDCH proviendront des activités des sous projets qui seront validés et exécutés. Par-là, pour mieux identifier les impacts environnementaux et sociaux, il faut d'abord identifier les activités des sous projets. Dans le tableau ci-dessous, une liste d'activités par sous composante a été élaboré et c'est avec celle-là que ce CGES a pu identifier les risques et propose des mesures d'atténuation.

- **Les Impacts Indirects et cumulatifs**

Dans la zone du projet, plusieurs projets seront en cours de mis en œuvre avec des impacts cumulatifs qui peuvent se manifester à différents niveaux :

- Le Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences en début de Scolarité (PAADESCO)
- Projet de Développement Communautaire Intégré (PRODECI)
- Projet KIRA
- Projet NKURIZA et COVID19

La mise en œuvre de ces projets/sous projets aura des effets cumulés sur l'environnement et le milieu humain. Ces impacts vont se manifester en termes de :

- Augmentation des risques de Violence Basée sur le Genre /Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) dans la zone du projet : La présence de plusieurs chantiers pourrait augmenter les risques de VBG/EAS/HS. La pauvreté urbaine et rurale pourrait amener les populations à céder à ces formes d'agression

- Tensions sociales palpables à cause des nombreux désagréments causés par les différents projets en cours.
- Des risques d'accidents pour les populations, mais aussi des animaux sauvages et domestiques. Les mouvements des véhicules des différents projets à l'intérieur de la ville va occasionner davantage de congestion urbaine mais également des risques d'accident si les mesures de limitation des vitesses ne sont pas respectées, notamment dans les villages qui sont situés en périphérie de la ville où on constate l'absence de ralentisseurs.

Tous ces risques environnementaux, indirects et cumulés trouvent les mesures d'atténuation dans le tableau ci-dessous. Notons que ce tableau contient les activités les plus générateurs des risques (impacts négatifs). Il sera détaillé dans les pages ultérieures.

Tableau d'identification des risques et leurs mesures d'atténuation

COMPOSANTE/SOUS COMPOSANTE	ACTIVITE	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
1.2. Veiller à ce que les apprenants les plus vulnérables soient prêts et équipés pour apprendre	Extension du programme actuel d'alimentation scolaire à toutes les écoles des deux provinces où il est mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'augmentation des gaz à effet de serre dû au transport, - Risque d'intoxication alimentaire causé par la nourriture venue d'ailleurs ou par manque d'hygiène ; - Risques liés à l'insuffisance d'eau - Risque d'exploitation et abus sexuel ou harcèlement sexuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PGES pour ce sous projet doit être élaborer - Un MGP doit être élaboré - Renforcer les mesures d'hygiène des denrées alimentaires ; - Privilégier la fourniture d'aliments en provenance de la région que les écoles à cantine scolaire - Sensibilisation de la communauté scolaire sur la prévention de l'EAS/HS et VBG
2.1. Améliorer les environnements d'apprentissage	Extension des écoles par la construction et la réhabilitation de 2000 salles de classe écosensibles et accessibles aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de végétation - Pollution de l'air (soulèvement des poussières lors des terrassements, ou de transport des matériaux) - Chute d'objet - Chute en hauteur - Risques d'accident causé par l'excès de vitesse des véhicules de l'entreprise de construction dans les villages, ou les transports 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) - Réaliser un Plan de Gestion Environnementale du Chantier et Sociale (PGES-C) - Recruter un expert environnementaliste du maître d'œuvre

COMPOSANTE/SOUS COMPOSANTE	ACTIVITE	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
		<ul style="list-style-type: none"> - de matériaux aux chantiers. - Risques de travail forcé, - Risques de travail des enfants - Risques de mauvaises conditions de travail des employés de l'entreprise de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter un expert environnementaliste pour l'entreprise de construction - Faire un contrôle quotidien du port des Equipements de protection Individuelle (EPI) - Faire le suivi de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet - Organiser des séances de sensibilisation sur le plan d'action EAS/HS

Les plans à élaborer :

Avant la mise en œuvre des sous projets, les Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSE) et Spécialiste en Sauvegardes Sociales et Genre (SSS&G) ou un consultant feront un screening environnemental et social pour chaque sous projet pour déterminer quel travail environnemental et social à faire (le formulaire de screening environnemental et social est en annexe 1).

Pour les travaux de construction dont les risques sont substantiels, un consultant sera recruté pour l'élaboration des EIES, du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) (si requis), du Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) (si requis), un plan d'action EAS/HS, et un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Ce plan d'action EAS/HS et VBG et le MGP seront élaborés de façon générique pour le projet et seront adaptés spécifiquement pour chaque sous projet.

Pour les travaux des sous projets présentant des risques modéré, l'entreprise de construction devra élaborer le PGES-chantier. Celui-ci sera transmis avec les plans techniques avant le démarrage des travaux.

Modalité de mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

Modalité de mise en œuvre du CGES Institutions	Responsabilités
Comité technique de suivi	Ce comité est chargé de conseiller le comité de pilotage et l'Equipe de Coordination du Projet (ECP) pour s'assurer que les investissements dans les projets sont conformes aux politiques et pratiques sectorielles pertinentes du Gouvernement.
Comité de Pilotage	Approbation des plans d'investissement et des rapports, supervision générale et orientation stratégique du projet

Equipe de Coordination du Projet (ECP)	Mise en œuvre générale du projet, élaboration des plans d'investissement et des rapports d'étape du projet.
Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Spécialiste en Sauvegardes Sociales et Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la catégorisation des sous-projets ; - Screening environnemental / catégorisation des sous-projets ; - Choix des mesures environnementales et sociales des sous-projets de risque faible ; - Production des rapports trimestriels de suivi environnemental et social et les envoyés à la Banque. - Suivi de la mise en œuvre des mesures E&S suivant les instruments des Normes Environnementales et Sociales (NES) (CGES, PMPP, MGP, Plan d'action d'Exploitation et Abus Sexuel (PAES)/HS, Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) - Suivi de la mise en œuvre du PGES chantiers - Élaboration des termes de référence pour les recrutements des consultants pour faire les PGES, les EIES, PAR, PPA et les audits et analyse préliminaire des rapports produits ; - Veiller à l'intégration correcte des clauses Environnementales et Sociales (E&S) dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et dossiers techniques des sous-projets avant leur financement ; - Production des rapport trimestriels, annuels et final de sauvegardes environnementales et sociales.
Direction Provinciale de l'Éducation	- Suivi et faciliter les travaux comme représentant du MENRS
Bureau Provinciale de la Santé	- Suivi et faciliter les travaux comme représentant du MSPLS
Administration locale	- Faciliter les procédures administratives des travaux
Bureaux de contrôle et de surveillance	Surveillance externe de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et production des rapports mensuels Dans son personnel il doit y avoir un expert en sauvegardes environnementales et l'expert en sauvegardes sociales
Entreprises de construction	Mise en œuvre du MGP pour les travailleurs, les entreprises de constructions doivent aussi recruter un environnementaliste pour élaborer le PGES-chantier et faire le suivi de sa mise en œuvre et un chargé des questions sociales et genre pour la mise en œuvre du plan d'action EAS/HS. Les deux devront organiser des sensibilisations sur les VBG et sur les maladies sexuellement transmissibles comme le VIH SIDA et autres.
OBPE	Examen et approbation des PGES et EIES proposés par le SSE avant la délivrance des certificats de conformité environnementale
Consultants	Réalisation des évaluations environnementales et sociales (PGES, EIES, PAR, PPA)

Mécanismes de surveillance, de suivi et d'audit environnemental et social

a. Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale concerne toutes les activités des sous projets, surtout les sous projets responsables d'une surveillance E&S :

- Les activités de réhabilitation/extension des infrastructures scolaires et sanitaire ;
- Les travaux concernant les ASC ;
- Les travaux qui concernent la mise en place des cantines scolaires et leurs exploitations

La surveillance comprendra la surveillance interne et externe.

- **La surveillance interne** sera réalisée par les acteurs qui exécutent les sous-projets. Il s'agit des Entreprises chargées d'exécuter les travaux pour les sous-projets d'infrastructures scolaires. L'entreprise est responsable de la mise en œuvre de tous les plans élaborés pour la gestion environnementale et sociale effective. Par-là, l'entreprise devra travailler en commun accord avec toutes les parties prenantes, faire signer les contrats et le code de conduite à tout son personnel. Pour faciliter le travail de surveillance, il faudra que chaque entreprise de construction recrute un expert en environnement pour la mise en œuvre des plans comme le PGES-Chantier, le plan Hygiène Santé Sécurité et un expert en sauvegardes sociales qui sera chargé de la mise en œuvre du plan d'action EAS/HS, VBG et MGP.
- **La surveillance externe** sera réalisée par des acteurs de contrôle ou de facilitation. Il s'agit des bureaux de contrôle et de surveillance pour les sous-projets d'infrastructures. Ces derniers devront disposer d'un expert en sauvegarde environnementale et sociale pour effectuer le contrôle sur chantier.

b. Suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation prévues par les PGES et les EIES, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Les missions de suivi environnementales et sociales devront se baser sur des indicateurs environnementaux et sociaux prévus dans les PGES et EIES et incorporées dans les dossiers techniques des sous-projets. Les connaissances (informations) acquises avec le suivi environnemental et social pourront influencer la révision de certaines mesures environnementales et sociales. Le suivi environnemental et social comprendra le suivi interne et externe.

- **Le suivi interne** : il sera réalisé par le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et le Spécialiste en Sauvegardes Sociales et Genre des ECP.
- **Le suivi externe** : il sera réalisé par l'Office Burundais de Protection de l'Environnement (OBPE) qui joue le rôle de contrôle.

b. Audit environnemental et social

Comme précisé dans le CES, l'objectif de l'audit sera d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux importants des sous-projets et d'en faire l'état des lieux, notamment en ce qui concerne le respect des mesures environnementales et sociales prévues sur base des exigences des NES. L'audit environnemental et social est proposé à mi-parcours et à la fin du projet par des consultants externes indépendants. Les Spécialiste des Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSES) de l'ECP devront élaborer des termes de références qui devront être validés par la Banque Mondiale avant le processus de recrutement des consultants.

d. Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP)

Un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) distinct a été préparé pour le projet, sur la base de la Norme environnementale et sociale no 10 de la Banque mondiale. Les consultations publiques ont été organisées et faites et toutes les provinces ont été représenté. Dans ces consultations, une série des questions a été préparée, ont été posées aux concernés, et les réponses ont été rapportées comme c'est annexé sur ce document.

Budget estimatif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

Activité/Poste de dépenses	Cout unitaire estimatif	Nombre	Coût potentiel (USD)
Formations pour le personnel (lieu, voyage, rafraîchissements, etc.)	4500	3 Trimestres par an pendant 5 ans	67500
Formations pour les prestataires et fournisseurs (lieu, voyage, rafraîchissements, etc.)	4500	2 semestres par an pendant 5	45000
Impression de documents de sensibilisation/documents relatifs à la gestion des plaintes	1000	5	5000
Logiciel de collecte de données/de supervision/de suivi/de gestion des plaintes	2000	5	10000
Préparation des PGES et autres plans propres aux sites	5500	1	5500
Obtention des autorisations ou des permis	Les frais seront inclus dans le budget des travaux de construction		
Mise en œuvre des PGES et autres plans propres aux sites	Les frais seront inclus dans le budget des travaux de construction		
Voyage et hébergement pour les missions sur le terrain du personnel chargé des questions environnementales et sociales	4000	6 fois par an/5 an	90000
Consultant externe chargé du suivi ou de la supervision	6500 forfait	5	32500
TOTAL			255500

I. INTRODUCTION

I.1 Contexte et justification du cadre de gestion environnementale et sociale

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour le PDCH. L'objectif de développement du PDCH est d'accroître l'accès à des services de santé primaires de qualité et à des services de petite enfance et d'éducation de base au Burundi. Pour de se conformer au CES de la Banque mondiale, une évaluation environnementale et sociale doit être réalisée pour tous les projets financés par la Banque mondiale. Car le PDCH envisage des constructions des infrastructures dont les détails des sous-projets ne peuvent pas être identifiés avant l'évaluation du projet. En plus, les risques et effets environnementaux et sociaux spécifiques de chaque sous-projet envisagé ne peuvent être déterminés avec précision tant que les détails des activités devant être entreprises par le projet ne soient encore bien maîtrisés.

C'est la raison pour laquelle le CGES est élaboré par le Gouvernement du Burundi à travers les Unités de Gestion des Projets Covid-19 et Projet Appui à l'Amélioration des Compétences en Début de Scolarité au lieu de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Il s'inspire du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et des lois et règlements de la République du Burundi. La mise en œuvre des activités du projet de niveau national sera conjointement exécutée par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS) et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique (MENRS).

Le présent CGES doit être considéré conjointement avec les autres instruments de sauvegardes environnementales et sociales en cours de préparation et seront approuvés avant l'évaluation du projet notamment le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et le plan d'engagement environnemental et social (PEES).

I.2 Définition du cadre de gestion environnementale et sociale

Le CGES définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux. Il contient des mesures et des plans visant à réduire, atténuer et/ou compenser les risques et les impacts négatifs, des dispositions permettant d'estimer et de budgétiser le coût de ces mesures et des informations sur l'agence ou les agences chargées de la gestion des risques et des impacts du projet, y compris leurs capacités correspondantes.

Il fournit des informations pertinentes sur la zone dans laquelle les sous-projets devraient être réalisés ainsi que les vulnérabilités éventuelles de cette zone du point de vue environnementale et sociale et sur les effets qui pourraient se produire et les mesures d'atténuation que l'on pourrait s'attendre à voir appliquer.

I.3 Objectif du cadre de gestion environnementale et sociale

Il a pour objectif d'évaluer et d'atténuer les risques et effets environnementaux et sociaux négatifs potentiels du projet, conformément aux normes environnementales et sociales (NES) du CES de la Banque mondiale et aux exigences nationales.

Plus précisément, le CGES vise à :

- ✓ Évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet proposé et proposer des mesures d'atténuation ;

- ✓ Établir des procédures pour la sélection, l'examen, l'approbation et la mise en œuvre des activités sur le plan environnemental et social ;
- ✓ Spécifier les rôles et responsabilités appropriés, et décrire les nécessaires procédures d'établissement de rapports pour la gestion et le suivi des questions environnementales et sociales liées à ces activités ;
- ✓ Déterminer les besoins en personnel, ainsi que les formations et les actions de renforcement des capacités nécessaires pour une bonne mise en œuvre de ses dispositions ;
- ✓ Faire le point sur les dispositifs de consultation publique et de diffusion des documents du projet ainsi que sur les mécanismes de gestion des plaintes éventuelles ; et
- ✓ Etablir les besoins financiers pour sa mise en œuvre.

I.4 Approche méthodologique utilisée pour le cadre de gestion environnementale et Sociale

La démarche utilisée a été une revue documentaire pour rassembler des informations disponibles sur la description du projet et des sous projets, la description des cadres biophysiques et socio-économiques des provinces concernées et le cadre juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale et aux NES de la Banque mondiale.

Spécifiquement, cette revue a respectivement effectué une analyse notamment : (i) des textes légaux et réglementaires nationaux pertinents régissant la gestion nationale de l'environnement et des composantes du projet et de ses différentes activités à savoir le CES et les NES de la Banque Mondiale, les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires (EHS) du Groupe de la Banque Mondiale ; (ii) une consultation des parties prenantes et information/communication sur le projet et des discussions sur les objectifs ainsi que la portée du projet quant aux potentiels impacts environnementaux et sociaux positifs ou négatifs pouvant être occasionnés ou accentués par la mise en œuvre du projet.

Le CGES a intégré aussi la consultation des principales parties prenantes du projet selon une approche participative et information du public au niveau national et provincial. Les thèmes discutés et les recommandations sont en annexe 2. L'étude a pris en considération les avis, les considérations et les arguments des différents acteurs, de près ou de loin, intéressés par le projet. Ces consultations ont été réalisées en 4 ateliers regroupant toutes les régions du pays organisées dans les chefs-lieux des provinces de MUYINGA, NGOZI, GITEGA et CIBITOKÉ du 26 au 29 février 2024.

La version finale du CGES, intégrant la plupart des commentaires sera consolidée et publiée sur le site web du MSPLS « www.minisante.org », dans le journal Le Renouveau du Burundi et dans le site de la Banque mondiale.

I.5 Structure du cadre de gestion environnementale et sociale

Le présent CGES est articulé autour des parties suivantes : (i) Introduction ; (ii) Description et étendue du projet ; (iii) Cadre politique, juridique et institutionnel du CGES ; (iv) Risques/impacts environnementaux et sociaux potentiels et mesures de bonification/d'atténuation ; (v) Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et mesures d'atténuation ; (vi) Plan de gestion environnementale et sociale du cadre de gestion environnementale et sociale ; (vii) Mobilisation, information et consultation des parties prenantes ; (viii) Mécanisme de gestion des plaintes ; (ix) budget prévu pour la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale.

II. DESCRIPTION ET ETENDUE DU PROJET

II.1. Objectif de Développement du Projet (ODP)

L'ODP est de « développer les compétences des garçons et des filles grâce à un meilleur accès aux services de nutrition, de soins de santé et d'éducation de base de qualité au Burundi ».

II.2. Portée du Projet

La portée du Projet s'étend à l'échelle nationale avec des interventions mettant l'accent sur la santé maternelle et infantile et sur l'éducation de base des élèves. Les interventions spécifiques adaptées aux besoins distincts sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Groupes cible du projet

Groupes cibles	Effectif
Elèves inscrits dans l'enseignement de base	2,8 millions
Enseignants	55 700
Directeurs d'école	4 100
Comités de gestion scolaire	4 180
Femmes enceintes	1,3 million
Médecins spécialistes	18
Agents de Santé Communautaire (ASC)	81 250
Réfugiés et communautés d'accueil dans quatre provinces	1,9 million

NB : Pour garantir l'inclusion, le Projet aura recours à des stratégies de discrimination positive, notamment en facilitant l'inscription et en ciblant les groupes minoritaires tels que le peuple Batwa. Cette approche s'appliquera notamment au recrutement de bénévoles de sensibilisation communautaire.

II.3. Coût du projet

Le financement du projet est de 230 millions de dollars Américain. Les détails de la répartition du financement sont indiqués dans le tableau n°2

Tableau n°2 : Répartition du financement

Comp		Financement Proposé	Financement de l'IDA Proposé	Financement du W	Co-financement du PME
1	Prise en compte des déterminants de la demande pour l'accès à l'éducation et à la santé tout au long de la vie	51	35	11	5
1.1	Mette à l'échelle la couverture FBP du côté de la demande pour les	25	20	5	0

	services clés de nutrition et de contrôle des naissances				
1.2	Veiller à ce que les apprenants les plus vulnérables soient prêts et équipés pour apprendre	26	15	6	5
2	Améliorer l'offre de services d'éducation et de santé tout au long de la vie	170	106	39	25
2.1	Améliorer les environnements d'apprentissage	68	39	9	20
2.2	Améliorer l'enseignement et l'apprentissage à grande échelle	30	15	10	5
2.3	Tirer parti du financement de la qualité des soins de santé basé sur les performances du côté de l'offre	72	52	20	0
3	Améliorer la gouvernance du système et la gestion du Projet	9	9	0	0
3.1	Améliorer la gouvernance du système	3	3	0	0
3.2	Gestion, suivi et évaluation du Projet	6	6	0	0
4	CERC	0	0	0	0
TOTAL		230	150	50	30

II.4. Indicateurs du Projet

Les indicateurs de l'ODP sont les suivants :

- ✓ Établissements de santé ayant atteint au moins 3 étoiles sur la base de la liste de contrôle de qualité orientée par logiciel (Pourcentage)
- ✓ Personnes ayant reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de population (SNP) (Nombre, Tableau de bord institutionnel)
- ✓ Ratio élèves/classe dans les écoles cibles (Nombre)
- ✓ Élèves bénéficiant d'une meilleure éducation, y compris les réfugiés (nombre, tableau de bord institutionnel)

II.5. Description des composantes et sous composantes du projet

Les principales activités du projet susceptibles d'occasionner des impacts environnementaux et sociaux pertinents sont organisées en quatre composantes. Le tableau ci-après résume les composantes, les sous-composantes et les objectifs des sous composantes.

Tableau N°3 : Description des composantes et sous-composantes du projet

Composantes	Sous-composantes	Objectifs de la sous composantes
1. Prise en compte des déterminants de la demande pour l'accès à l'éducation et à la santé tout au long de la vie.	1.1. Augmenter la couverture PBF du côté de la demande pour les services clés de nutrition et de contrôle des naissances	Etendre la couverture du côté de la demande ou du FBP communautaire (PBF-c) de 13 à 18 provinces. Le PBF-c définit une liste de services avec des prix unitaires qui récompensent les groupes d'ASC) en fonction de leurs performances
		Soutenir la révision de la politique et du manuel du PBF-c afin de les rendre plus flexibles pour cibler les paramètres et services géographiques clés
		Les contextes géographiques correspondront aux provinces ayant les pires résultats en matière de nutrition et de contrôle des naissances et la couverture des services. La sélection des services sera basée sur un impact prouvé
	1.2. Veiller à ce que les apprenants les plus vulnérables soient prêts et équipés pour apprendre	Appuyer les interventions visant à sensibiliser les ménages aux avantages du DPE et à alléger le fardeau financier de l'éducation pour les familles défavorisées en soutenant l'alimentation scolaire et en élargissant la distribution de kits scolaires aux élèves vulnérables
		Accorder une attention particulière au ciblage approprié des interventions en fonction des zones géographiques où les besoins sont les plus grands, en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la capacité de mise en œuvre
2. Améliorer l'offre de services d'éducation et de santé tout au long du cycle de vie	2.1. Améliorer les environnements d'apprentissage	Agrandir les écoles grâce à la construction, à l'ameublement et à l'équipement de salles de classe accessibles aux personnes handicapées et respectueuses de l'environnement, y compris des laboratoires pour étudier les sciences et la technologie
		Construire les latrines accessibles aux personnes handicapées dans les écoles, dotées d'installations pour la gestion de l'hygiène menstruelle et le lavage des mains, ainsi que de points d'eau ou de technologies de récupération de la pluie, sera également financée
		Financer l'adoption de l'approche trois étoiles pour WASH afin d'améliorer l'efficacité des programmes de changement de comportement en matière d'hygiène
	2.2. Améliorer l'enseignement et l'apprentissage à grande échelle	Poursuivre la révision et la mise en œuvre de la réforme de l'éducation de base et d'améliorer encore les bonnes pratiques en classe pour favoriser un meilleur apprentissage, une meilleure compréhension et maîtrise des capacités cognitives, l'acquisition de connaissances et l'acquisition de compétences pratiques pour le troisième cycle

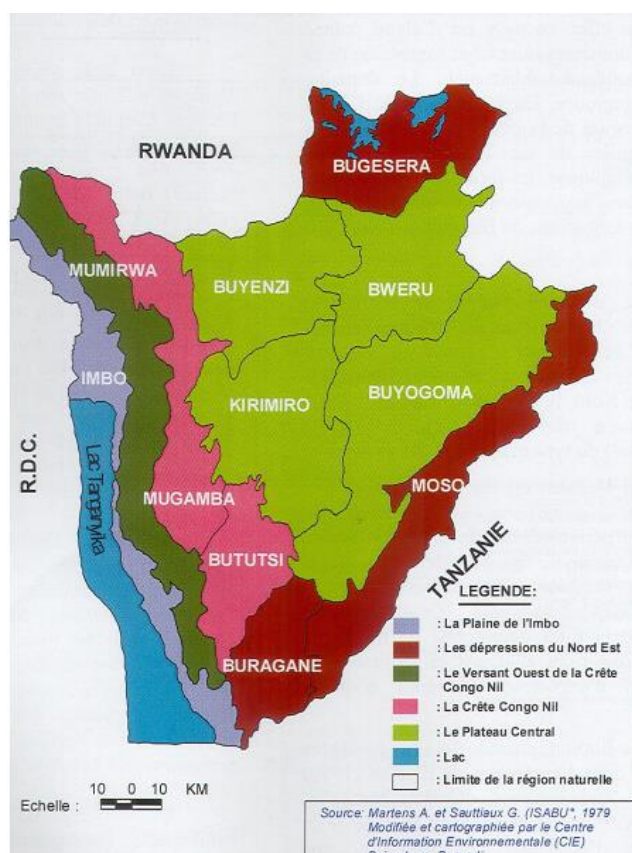
Composantes	Sous-composantes	Objectifs de la sous composantes
		<p>Renforcer la transition du kirundi au français comme langue d'enseignement, notamment (i) en évaluant les programmes d'études existants pour les cycles 1 et 2</p> <p>Evaluer la capacité des enseignants et des méthodologies pédagogiques</p> <p>Evaluer l'efficacité actuelle du transfert d'alphabétisation vers le français à partir du kirundi</p> <p>Développer et fournir aux enseignants et aux étudiants pour les deux premiers cycles les supports pédagogiques simples et le matériel destiné aux étudiants afin de compléter les programmes existants</p> <p>Développe également une approche intégrée pour améliorer l'apprentissage dans le troisième et quatrième cycle, combinant la fourniture de matériels aux élèves, une formation appropriée des enseignants et un soutien à l'utilisation de ces matériels et un soutien aux enseignants sur une base régulière</p>
	2.3. Capitaliser sur le financement basé sur la performance du côté de l'offre pour la qualité des soins de santé	<p>contribuer, aux côtés du Gouvernement et d'autres partenaires financiers, à combler le déficit de financement de la politique de gratuité des soins de santé primaires pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans au Burundi</p> <p>Assurer une assistance technique pour élaborer et adopter un nouveau programme d'amélioration de la qualité (QIP) dans le cadre du PBF côté offre</p> <p>Elaborer un module d'investissement dans le cadre de la subvention PBF pour les écoles d'infirmières publiques et confessionnelles afin de garantir un approvisionnement continu en Internet, des laboratoires d'enseignement/salles de démonstration bien équipés et entretenus et des options d'apprentissage audiovisuelles fonctionnelles</p> <p>Intégrer l'Institut national de santé publique au QIP pour un soutien et une évaluation continue afin de gérer les cas complexes dans les hôpitaux provinciaux.</p> <p>Renforcer les capacités dans les spécialités clés identifiées. Fournir des bourses d'études pour les spécialités clés en forte pénurie dans le pays</p>
3. Améliorer la gouvernance du système et la gestion de projet	3.1. Améliorer la gouvernance du système	<p>Créer une unité indépendante d'évaluation des apprentissages afin de collecter des données précises et régulières sur les performances dans le secteur de l'éducation</p> <p>Soutenir l'interopérabilité efficace des différents systèmes électroniques d'information sur la santé du pays. Une priorité sera accordée aux systèmes qui</p>

Composantes	Sous-composantes	Objectifs de la sous composantes
		<p>sont à l'échelle nationale et peuvent être liés au système d'information sanitaire de district (DHIS2)</p> <p>Pour répondre à la demande du gouvernement en matière d'assistance technique pour le financement de son programme de couverture sanitaire universelle, le projet appuiera (i) des études et des notes d'orientation sur la mise en commun des ressources pour la santé, et (ii) mènera une analyse actuarielle du régime d'assurance maladie existant pour guider la conception. D'un ensemble de services de santé adaptés que le Burundi peut se permettre de subventionner de manière adéquate</p>
	<p>3.2. Assurer les coûts de fonctionnement du projet, y compris les coûts de personnel et à la passation de marchés, d'assistance technique pour les unités d'exécution du projet, l'équipement, les coûts de supervision et les coûts de fonctionnement supplémentaires des départements travaillant à la mise en œuvre du projet, le suivi, d'évaluation et reportions.</p>	<p>Etablir un mécanisme de suivi évaluation du projet à tous les niveaux ;</p> <p>Assurer la communication et la visibilité du projet,</p> <p>Mettre en œuvre et faire le suivi des instruments de sauvegardes environnementale et sociale</p>
<p>4. Intervention d'urgence (CERC)</p>		<p>Un CERC sans frais serait inclus conformément à la politique IPF de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets dans des situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacités. Cela permettrait une réaffectation rapide des fonds du Projet en cas de catastrophe ou de crise naturelle ou d'origine humaine ayant provoqué, ou susceptible de provoquer de manière imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur</p>

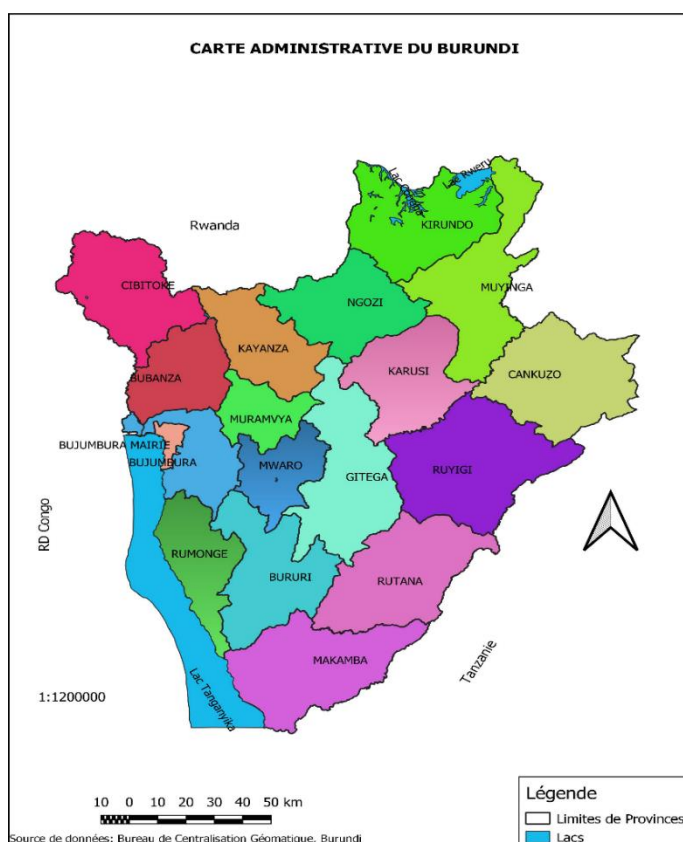
II.6 Données environnementales et sociales de base dans les zones du projet

II.6.1 Caractéristiques biophysiques

Il est prévu que le projet soit mis en œuvre dans toutes les provinces du pays, mais pas dans toutes les communes ni dans toutes les collines. Pour le moment, les communes et collines d'intervention ne sont pas encore choisies. Ainsi, la description de l'environnement biophysique va concerner l'ensemble du pays à travers ses 5 zones écologiques, à savoir la plaine occidentale de l'Imbo, l'escarpement occidental de Mimirwa, la crête Congo-Nil, les plateaux centraux et les dépressions du Nord-Est (Bugesera et Moso). La localisation physique de ces zones est représentée dans les cartes suivantes.



Carte 1 : Carte des zones écologiques du Burundi



Carte 2 : Carte des provinces du Burundi

II.6.1.1 Environnement physique

La plaine occidentale de l'Imbo¹ occupe 7% de la superficie terrestre du pays. Son altitude varie de 774 m au niveau du lac Tanganyika à 1000 m. Elle est constituée au Nord par de vastes étendues drainées par la rivière Rusizi et au sud par la mince plaine côtière le long du lac Tanganyika. Les limites de la plaine de l'Imbo sont situées entre l'altitude de 774 m (le niveau moyen du lac) et l'isohypse de 1.000 m. La température moyenne est supérieure à 23°C, la pluviométrie moyenne est comprise entre 800 et 1.100 mm et la pente moyenne est de 12%. La plaine est traversée par un réseau hydrographique intense de

¹ Les informations sur la plaine de l'Imbo sont tirées du Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la plaine de l'Imbo, novembre 2013.

22 rivières qui prennent sources dans la crête Congo-Nil, traversent le Mumirwa et se jettent dans la rivière Rusizi (7 rivières)² et dans le lac Tanganyika (15 rivières)³. Les sols sont récents, établis sur des sédiments lacustres ou des alluvions fluviales ; on distingue les formations sableuses, les sols salins et les vertisols (argiles) des dépressions mal drainées.

L'escarpement occidental⁴ (Mumirwa) couvre 10% de la superficie du pays. Son altitude varie de 1.000 à 1.900 m. Le relief est très marqué avec des pentes variant de 70% à 100%. La température et la pluviométrie moyennes annuelles varient respectivement de 18 à 28°C et de 1.100 à 1.900 mm. Les sols sont jeunes, fertiles mais soumis à une érosion très sévère avec ravinement et glissement de terrain, occasionnant des pertes annuelles en terre supérieures à 100 tonnes par hectare⁵. Ces phénomènes affectent très négativement la plaine de l'Imbo en causant des crues et inondations qui constituent des menaces pour les infrastructures et des sources de pollution pour le lac Tanganyika et la rivière Rusizi. La région de Mumirwa constitue le versant occidental de la Crête Congo-Nil et toutes les rivières en provenance des hautes montagnes et qui font partie du Bassin du Congo transitent par cette région.

La crête Congo-Nil⁶ comprend les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi avec environ 15% de la superficie du pays. L'altitude varie entre 1.700 m et 2.500 m et est décroissante du Nord au Sud. C'est la région à climat frais de montagne caractérisé par des températures annuelles moyennes variant de 14° à 15°C. Les précipitations oscillent entre 1.300 à 2.000 mm. Le relief est très marqué au Nord par des crêtes montagneuses à pentes raides (supérieures à 50% en moyenne) et au Sud par des hauts plateaux. Les sols sont globalement des ferrallitiques fortement lessivés ; ils sont jeunes, assez fertiles au Nord et de fertilité faible au centre et au sud. Le réseau hydrographique est très dense et confère au pays un important potentiel hydroélectrique. La grande capacité de rétention et de régulation des eaux des formations forestières caractérisant cette zone joue un rôle déterminant dans la préservation d'un débit régulier des cours d'eau qui y prennent source pour alimenter les deux bassins hydrographiques du Burundi (Bassin du Nil et bassin du Congo).

Les plateaux centraux⁷ englobent les régions naturelles de Buyenzi, Kirimiro, Buyogoma et Bweru et représentent 52 % de la superficie du territoire national. L'altitude varie de 1.350 m à plus de 2.000 m. La pluviométrie annuelle moyenne est de l'ordre de 1.200 à 1.500 mm. Les températures moyennes annuelles varient de 17°C à l'Ouest à 20°C à l'Est. Cette zone est sillonnée par un réseau très dense de rivières et de cours d'eau qui découpent sa surface en une multitude de collines de tailles variées qui sont souvent séparées par des vallées larges à fond plat, marécageuses. Les sols sont de fertilité variable, en baisse constante suite à leur surexploitation, l'érosion et les mauvaises pratiques culturales. Les sols alluvionnaires des fonds de vallées sont riches mais mal drainés et subissent du colmatage suite à l'érosion des collines non protégées.

² Du Nord au Sud, on compte Nyakagunda, Nyamagana, Muhira, Kaburantwa, Kagunuzi, Kajeke et Mpanda

³ Du Nord au Sud, on compte Mutimbuzi, Ntahangwa, Muha, Kanyosha, Mugere, Ruzibazi, Karonge, Kirasa, Gasenyi, Nyaruhongoka, Dama, Murembwe, Buzimba, Nyengwe et Rwaba

⁴ Les informations sur cette zone sont tirées du Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité en zones écologiques de Mumirwa et de la crête Congo-Nil, novembre 2013.

⁵ Plan National d'Investissement Agricole 2012 – 2017

⁶ Les informations sur cette zone sont tirées du Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité en zones écologiques de Mumirwa et de la crête Congo-Nil, novembre 2013

⁷ Les informations sur cette zone sont tirées du Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité aux plateaux centraux, décembre 2013

Les dépressions du Moso et de Bugesera⁸ représentent environ 16% de la superficie du pays. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1.100 à 1.550 mm et les températures annuelles moyennes sont comprises entre 20 et 23°C. La région de Bugesera fait partie du bassin du Nil et est caractérisée par un système marécageux composé des lacs et des marais. Ces complexes des lacs du Nord sont en continuelle dégradation sous l'effet de l'action de l'homme (principalement des activités agricoles) et des conditions climatiques défavorables (sécheresses prolongées). La dépression du Moso fait partie du Bassin du Congo et est essentiellement drainée par la Rivière Malagarazi et ses affluents dont les principaux sont du Nord au Sud Rumpungwe, Musave, Muyovozi et Mutsindozi. Les sols sont des ferrisols, des ferralitiques (rouges et jaunes) surtout sur des terrains surélevés ; des kaolisols à proximité des vallées et des sols bruns tropicaux qui sont des vertisols ou des sols hydromorphes qu'on rencontre dans les vallées.

II.6.1.2 Environnement biologique

Au Burundi, actuellement toutes les terres sont généralement occupées par l'agriculture et la biodiversité sauvage se trouve dans les aires protégées et les milieux aquatiques dont les caractéristiques sont résumées, par zone écologique, dans les paragraphes qui suivent.

La plaine occidentale de l'Imbo

Cette zone compte quelques écosystèmes importants, composés essentiellement de 3 aires protégées (la réserve naturelle de la Rusizi, la réserve forestière de Rumonge et la réserve forestière de Kigwena) et des milieux aquatiques (lac Tanganyika et des étangs naturels).

- **Réserve naturelle de la Rusizi** : située à l'Ouest du pays, la réserve naturelle de la Rusizi a une superficie de 10.673 ha⁹ et comprend deux parties géographiquement indépendantes : le secteur "Delta" autour de l'embouchure de la Rusizi, au Sud (en commune Mutimbuzi) et le secteur "Palmeraie", au Nord (qui s'étend sur les communes de Mutimbuzi et Gihanga). Le secteur delta a été classé Site Ramsar du fait qu'il constitue un lieu de passage, de repos, de reproduction et d'hibernation pour des espèces d'oiseaux migrateurs.
- **Réserve forestière de Rumonge** : c'est une forêt de type « forêt claire » à *Brachystegia* (ingongo) ou de type « miombo », située entre 774 et 1.100 m d'altitude¹⁰ et d'une superficie de 600 ha¹¹. Elle est située en commune Rumonge.
- **Réserve forestière de Kigwena** : avec une superficie 800 hectares, elle est entièrement en commune Rumonge (zone Kigwena), au bord du lac Tanganyika à une altitude variant entre 773 et 820 m¹². Il s'agit d'une forêt mésophile péri-guinéenne avec une ressemblance aux forêts de la cuvette congolaise et elle est unique en son genre au Burundi.
- **Lac Tanganyika** : il fait partie des eaux internationales car il est partagé par 4 pays que sont le Burundi, la RDC, la Tanzanie et la Zambie. Avec plus de 2000 espèces de plantes et d'animaux, le lac

⁸ Les informations de cette zone sont tirées du plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la dépression de Moso et de celui dans la dépression de Bugesera, décembre 2013.

⁹Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la plaine de l'Imbo », MEEATU, 2013.

¹⁰ PPIA Bururi – avril 2013

¹¹Evaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées du Burundi, IUCN - 2011

¹²Evaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées du Burundi, IUCN - 2011

Tanganyika se place parmi les écosystèmes d'eau douce les plus riches du monde. Plus de 600 espèces sont endémiques au bassin du lac Tanganyika¹³.

- **Etangs naturels** : Ils existent particulièrement dans la province de Cibitoke (Dogodogo, Nyamuziba, Nyamalake, Mirango et Nyamahere) et contiennent tous des espèces de poissons dont les captures sont estimées à plus de 32 tonnes de poissons par an¹⁴.

L'escarpement occidental de Mimirwa et la crête Congo-Nil

La zone écologique de Mimirwa et de la Crête Congo-Nil renferme une végétation de type forêt ombrophile et forêt claire. Cette zone compte 8 aires protégées dont la plupart s'étend sur le Mimirwa et la Crête et avec une superficie totale de 61.850 ha sur les 129.636 hectares que comptent toutes les aires protégées du Burundi.

- **La Parc National de la Kibira** : avec une superficie de 40.000 ha, il s'étend sur 4 provinces du Burundi (Muramvya, Bubanza, Kayanza et Cibitoke) et est principalement dominé par une forêt tropicale de montagne, étagée entre 1.600 m et près de 2.800 m d'altitude¹⁵, couvrant la partie Nord de la crête Congo-Nil. Il s'allonge du Burundi jusque dans la forêt de Nyungwe, au Rwanda. C'est une forêt très riche en biodiversité végétale et animale.
- **Reserve naturelle forestière de Monge** : elle est caractérisée par une forêt ombrophile de montagne, comme un prolongement du PNK, et est située dans la commune Bugarama de la Province Rumonge.
- **Reserve naturelle de Mpotsa** : elle est aussi caractérisée par une forêt ombrophile de montagne, comme un prolongement du PNK et est située sur la colline Nyamugari en commune Rusaka de la Province Mwaro. Cette forêt naturelle a une importance historique pour le pays car fut un site des tombes des reines-mères lors de la monarchie royale du Burundi.
- **Réserve Naturelle forestière de Bururi** : elle est caractéristique d'une forêt ombrophile de montagne comme le parc de la Kibira et se trouve entièrement dans la commune de Bururi (province Bururi). Elle est particulièrement reconnue comme parc de plusieurs espèces de primates.
- **Réserve Naturelle forestière de Vyanda** : elle se trouve en commune Vyanda (province Bururi), avec une superficie d'environ 3.900 ha dont 2.500 ha de végétation naturelle 1.400 ha de plantations de Pinus¹⁶. La végétation naturelle comprend une forêt claire semblable à celle de Rumonge et des espèces typiques de la forêt ombrophile de montagne en fonction de l'altitude.
- **Paysage protégé de Mukungu - Rukambasi** : Ce paysage se trouve en province Makamba. Il est essentiellement fait de massif montagneux constitué d'une forêt claire de type miombo à Brachystegia. La faune est faite principalement de primates. On y rencontre des chimpanzés et des babouins et une richesse ornithologique non négligeable. La végétation de Mukungu - Rukambasi est un point de sortie des chimpanzés de la Réserve Naturelle de Vyanda.

¹³ Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020, février 2013.

¹⁴ CGES su projet PRDAIGL, février 2017

¹⁵ Les informations sont tirées du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de la Kibira, novembre 2014.

¹⁶ Les informations sont tirées du rapport de l'Évaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées du Burundi, IUCN - 2011

Les plateaux centraux

La région éco-climatique des plateaux centraux comporte essentiellement 2 types de zones sauvages sous forme d'aires protégées : le Parc National de la Ruvubu et les monuments naturels de l'Est.

- **Parc National de la Ruvubu** : Avec une superficie de 50.800 hectares, c'est le plus vaste des aires protégées du Burundi et s'étend sur 4 provinces à savoir Karusi (communes Mutumba et Nyabikere), Muyinga (communes Mwakiro et Buhinyuza), Cankuzo (communes Cankuzo et Kigamba) et Ruyigi (communes Bweru et Butezi). Sa végétation est dominée par des savanes (boisées et herbeuses), des galeries forestières et des marais. Ces derniers constituent des zones de passage saisonnier des oiseaux migrateurs et font partie des zones Ramsar. Au point de vue faunistique, le parc contient 44 espèces de mammifères dont les grandes populations concernent les Hippopotames, les Buffles, les Phacochères, les antilopes, les primates, etc.¹⁷
- **Monuments Naturels de l'Est** : situés en commune Mpinga-Kayove (province Rutana), ils sont composés des failles de Nyakazu (ou Failles des Allemands) et les Chutes de Karera. Les Chutes de Karera, rangées en 3 cascades, coulent au cœur d'une galerie forestière entourée d'une savane et comprenant de grands arbres de différentes espèces. Les failles de Nyakazu sont constituées d'un gigantesque ravin dont le fond abrite de grands arbres typiques de forêt de montagne et les parties concaves très escarpées sont couvertes de forêts claires à *Brachystegia*. Les mammifères sont dominés par des primates qui sont les plus caractéristiques des Monuments Naturels de l'Est.

Les dépressions du Moso et de Bugesera

La dépression du Moso compte 4 aires protégées : le Paysage Protégé de Gisagara; le Paysage Protégé de Mabanda/Nyanza-lac, le paysage protégé de Kinoso et la Réserve Naturelle de la Malagarazi. La dépression de Bugesera comprend le Paysage aquatique protégé du Nord. Les caractéristiques biologiques de ces différents écosystèmes sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

- **Le paysage protégé de Gisagara** : située en commune Gisagara de la province Cankuzo, il est dominé des forêts claires, des savanes (boisées, arborées et herbeuses) et des galeries forestières. Il abrite peu de grands mammifères suite à son état de dégradation et il y a une seule espèce d'antilope encore observable¹⁸.
- **Le paysage protégé de Mabanda/Nyanza-lac** : située à cheval entre les communes de Mabanda et Nyanza-lac (province Makamba), il est dominé par des forêts claires à *Brachystegia*, des savanes (boisées, arborées et herbeuses), des galeries forestières submontagnardes et des prairies basses. La faune de cette aire protégée n'est pas encore bien étudiée.
- **Le paysage protégé de Kinoso** : Il s'agit d'une petite aire protégée se trouvant dans la Commune de Makamba, zone Kinoso. On y trouve des espèces végétales naturelles variées mais en dégradation, caractérisée par des traces d'arbustes et des galeries forestières. Les termites jouent un grand rôle dans le maintien de l'équilibre de cet écosystème forestier¹⁹. La faune semble très pauvre suite à la destruction de son habitat.

¹⁷ Les informations sont tirées du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de la Ruvubu, novembre 2014.

¹⁸ Rapport de l'Évaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées du Burundi, IUCN - 2011

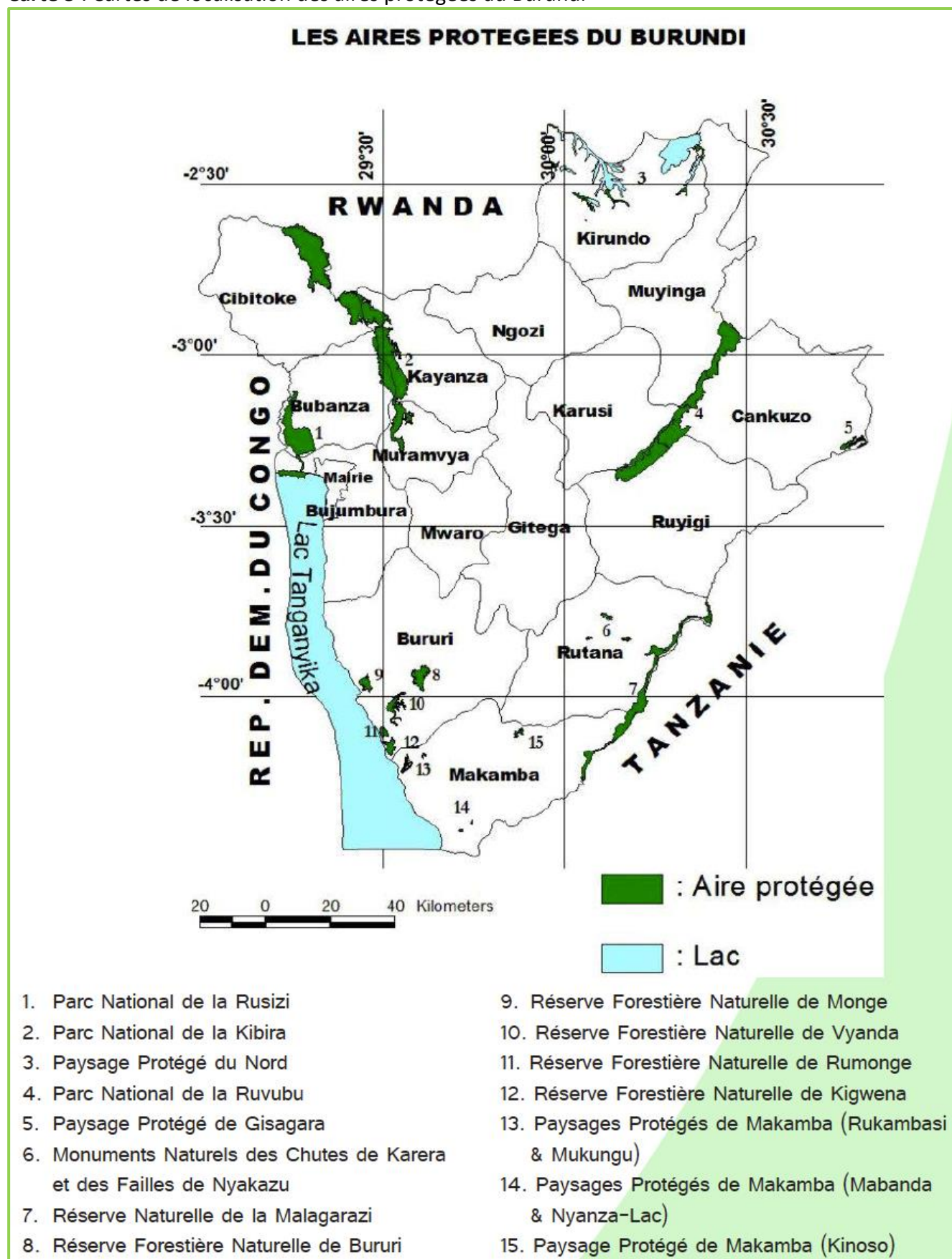
¹⁹ Rapport de l'Évaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées du Burundi, IUCN - 2011

- **Réserve naturelle de Malagarazi** : c'est un complexe marécageux de la rivière Malagarazi qui s'étend sur 800 ha de 3 communes de l'Est (Kayogoro de la province Makamba, Bukemba et Giharo de la province Rutana) et fait frontière entre le Burundi et la République Unie de Tanzanie. La réserve est dominée par du papyrus et une palmeraie particulière au Burundi (à *Raphia farinifera*). Elle est régulièrement visitée par des oiseaux migrateurs et fait partie des zones Ramsar, très riche en hippopotames, en crocodiles et compte une espèce d'antilope de marais (*Tragelaphus spekei*), menacée partout dans le pays²⁰.
- **Paysage aquatique protégé du Nord** : il couvre les Lacs Rweru, Kanzigiri, Cohoha, Gacamirindi, Rwihinda, Nagitamo, Narungazi, Mwangere et la Forêt Naturelle de Murehe (localisée dans la commune de Busoni avec 3.075 ha)²¹. Les lacs Cohoha et Rweru, qui sont les plus grands de cet écosystème, font partie des eaux internationales car ils sont partagés entre deux pays que sont le Burundi et le Rwanda. La végétation naturelle composée de marais à papyrus est observée à l'Est dans les marécages reliant le lac Rwihinda à la rivière Kanyaru. Au point de vue faunistique, le lac Rwihinda aussi appelé " lac aux oiseaux " se caractérise, par la présence d'oiseaux migrateurs que sédentaires et fait partie des zones Ramsar.

²⁰ Atlas des 4 sites Ramsar au Burundi, octobre 2014.

²¹ Atlas des 4 sites Ramsar au Burundi, octobre 2014.

Carte 3 : Cartes de localisation des aires protégées au Burundi



Source : Atlas des quatre sites Ramsar du Burundi, octobre 2014.

Au Burundi, les aires protégées ont un cadre juridique spécifique et sont gérées par l'OBPE. Pour chaque aire protégée, il existe une zone tampon qui la sépare des autres territoires. Chaque aire protégée dispose d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG) et d'une autorité de gestion composé d'un personnel ayant un titre d'officier de police judiciaire et des garde-forestiers qui ont la charge de guides touristiques et de surveillance contre le braconnage.

D'une manière générale, le braconnage est réalisé par des membres des ménages très pauvres (notamment les Batwa) à la recherche des moyens de subsistance pour leurs survies, entre autres la collecte du bois de chauffage et/ou de service qu'ils utilisent et revendent pour avoir de l'argent, de la coupe de paille, de la chasse, de la coupe du bambou, de l'extraction d'argile, etc. En entrant dans les aires protégées, les gens prennent trop de risques : risque d'insécurité parce que les aires protégées sont souvent habitées par des animaux sauvages (mammifères et/ou serpents) dangereux ; risque d'emprisonnement et de fortes amendes si on est attrapé par les garde-forestiers. Ainsi, plus les plus pauvres vont avoir leurs propres moyens de subsistance, moins ils vont prendre des risques d'entrer dans les aires protégées²². C'est pour cela que les PAG des aires protégées comportent le volet de promotion socioéconomique des populations riveraines²³. Ainsi, le projet pourra contribuer dans l'amélioration de la gestion des aires protégées au cas où des collines riveraines en seraient bénéficiaires. Le cas échéant, une collaboration avec les autorités de gestion des aires protégées occasionnerait de la valeur ajoutée.

NB : Notons qu'une construction d'une école ou un centre de santé n'est prévue dans et à cote d'une aire protégée dans le cadre de ce projet

II.6.1.3 Situation sur les changements climatiques

a) Démographie

Le Burundi est peuplé de 12, 5 millions d'habitants dont 50.6% de femmes et 41.5 % des jeunes âgées de moins de 15 ans. C'est le 4ème pays le plus densément peuplé d'Afrique, avec environ 435 habitants par km², soit 10 fois la moyenne de l'Afrique subsaharienne (45 personnes par km² selon la Banque Mondiale en 2018), avec un taux de croissance d'environ 3 % par année (ISTEBU 2017). Les projections estiment que le Burundi pourrait voir sa population doubler d'ici 2050, du fait de l'un des taux de fécondité les plus élevés du monde (5,5 enfants par femme). Son Indice de développement humain est de 185^{ème} sur 189. La population des Batwa était estimée à près de 100 000 habitants selon l'enquête de l'UNIPROBA de 2008. De cette effectif, les provinces de grande concentration des Batwa sont Ngozi (10.36%), Cibitoke (10.22%) et Kirundo (10.08%). Les moins concentrées sont Ruyigi (0.71%), Rutana (0.96%) et la Mairie de Bujumbura (1.09%).

b) Situation humanitaire liée aux catastrophes naturelles

Selon l'Indice de Gestion des Risques (IGR), la totalité du Burundi est vulnérable aux risques de catastrophes naturelles causées par l'homme. Les problèmes environnementaux, associés à l'énorme pression démographique sur les ressources naturelles (principalement sur les sols et l'eau) et au relief

²² Rapport d'EIES du projet PRRPB.

²³ PAG de la Kibira, de Ruvubu et de Bururi.

accidenté du pays rendent les catastrophes naturelles récurrentes, les plus communes d'entre elles étant les inondations et les glissements de terrain. Du fait de la hausse des températures dans l'Océan Indien, il y a eu une augmentation considérable des fortes pluies dans la région, affectant 268659 personnes entre 2018 et mai 2021, 36 % d'entre elles ayant été déplacées à l'intérieur du pays (OIM DMT 2021). Il y a une tendance à la hausse du nombre de catastrophes, des infrastructures et des personnes touchées. Cependant, les activités humaines ont contribué à empirer les conséquences, avec des constructions sur les rives du lac Tanganyika ou dans d'autres lieux inondables, ou encore une poursuite de la déforestation, aggravant les risques de glissements de terrain, **Source : UNICEF**

c) Impacts des changements climatiques sur la santé et nutrition

Les effets du changement climatique ont un impact sur la santé des personnes, du fait de la détérioration de la qualité des eaux, de pénuries ou d'excès d'eau et d'une mauvaise qualité de l'air causée par des pratiques inappropriées et des catastrophes naturelles. Ces problèmes sont plus aigus parmi les enfants sachant qu'ils sont plus susceptibles de développer des maladies car ils ont des besoins en eau et en air plus importants et souffrent davantage du manque de nourriture. Les principaux problèmes sanitaires liés au changement climatique parmi les enfants au Burundi sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, les maladies respiratoires, avec la malnutrition comme cause sous-jacente de la mortalité infantile.

Presque la moitié des foyers burundais sont exposés à l'insécurité alimentaire et un enfant sur deux âgé de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique selon l'étude SMART 2020, soit l'un des taux les plus élevés dans le monde et supérieur au pallier de l'OMS (30 % de malnutrition chronique à l'échelle mondiale). Cette situation nutritionnelle est enracinée dans des causes structurelles liées à une sécurité alimentaire défaillante, au manque de diversité dans les choix alimentaires et à un accès insuffisant à des compléments alimentaires de qualité, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans, avec une malnutrition aiguë globale (MAG) de 6,1 % contre 5,1 % en 2019 et 4,4 % en 2018 (étude SMART). La sous-nutrition chronique est responsable d'un ralentissement de la croissance des enfants, elle a atteint 52 % des enfants de moins de 5 ans en 2020 et d'au moins 30 % des enfants du pays. La sous-nutrition chronique, qui est aussi un facteur sous-jacent de décès pour un enfant sur deux. Concernant le paludisme, l'année 2020 a été particulièrement modérée comparée à 2019, qui avait été marquée par de nombreux cas. Cependant, les projections climatiques et les études de vulnérabilité ne sont pas encourageantes : la hausse des températures signifie que le paludisme affectera pratiquement tout le pays sachant que plus de 2,9 millions de cas avaient déjà été enregistrés dans les infrastructures sanitaires en juillet 2021. Les zones montagneuses en altitude où les températures sont plus basses pourraient être épargnées. **Source : UNICEF**

d) Impacts des changements climatiques sur l'éducation

Bien que le Taux Brut de Scolarisation pour l'année scolaire 2019/2020 ait augmenté à **121,7 %**, l'année scolaire 2019/2020 a connu des interruptions dues aux catastrophes naturelles pour 110000 enfants au Burundi, et 1609 salles de classe ont été affectées. Dans certaines zones de la province de Bujumbura (Gatumba et Rukaramu), 78,5 % des écoles élémentaires ont dû suspendre leurs cours pendant au moins deux semaines à cause des inondations. La détérioration ou la destruction des salles de classe et des matériels d'enseignement empêchent les enfants d'aller à l'école. Des événements climatiques plus fréquents et extrêmes risquent de perturber de manière récurrente les services éducatifs et/ou la capacité des enfants à y avoir accès et/ou des enseignants à continuer d'enseigner. Les impacts

climatiques peuvent mener à la dégradation des moyens d'existence et les enfants, en particulier les filles, doivent souvent compléter les revenus de la famille en sacrifiant leur éducation et en prenant en charge davantage de tâches domestiques. Par ailleurs, après avoir souffert des conséquences des catastrophes naturelles et fait face aux coûts de reconstruction, les dépenses liées à l'éducation peuvent ne plus être prioritaires pour les familles affectées. Les mouvements de population peuvent parfois conduire à convertir les salles de classe en lieux de refuge pour les déplacés, empêchant le fonctionnement normal de l'école, avec pour conséquence un retard dans l'année scolaire pour les enfants déplacés et les enfants des communautés hôtes. Malgré les problèmes que le changement climatique peut représenter pour l'éducation des enfants et adolescents, c'est aussi une occasion d'améliorer l'adaptation des familles afin d'obtenir une participation plus élevée des jeunes et adolescents pour faire face au changement climatique et de créer des emplois pour les jeunes. Les enfants et adultes, en particulier le personnel éducatif, il est nécessaire de leur transmettre les compétences appropriées dans la résolution des problèmes et des connaissances sur la durabilité environnementale. Les enseignants et les comités d'éducation doivent acquérir les compétences idoines pour intégrer systématiquement les questions de changement climatique dans leurs activités quotidiennes, notamment via la définition de plans de réduction des risques de catastrophe naturelle de sécurité sociale, qui permettent en général d'augmenter la résilience lorsqu'un choc a lieu. Le système de protection sociale au Burundi est potentiellement faible pour aider les foyers les plus affectés à adopter une bonne stratégie d'adaptation lorsque c'est nécessaire.

- **Situation sanitaire dans les écoles.**

Dans les écoles, le problème d'eau potable existe. Seules 3 205 écoles sur 5 629, soient 57%, disposent d'installations d'eau, selon le diagnostic des infrastructures et équipements dans les écoles (MENRS, 2018). Selon le même rapport, l'eau n'est présente en permanence tout au long de l'année que dans 45.46 % de ces écoles.

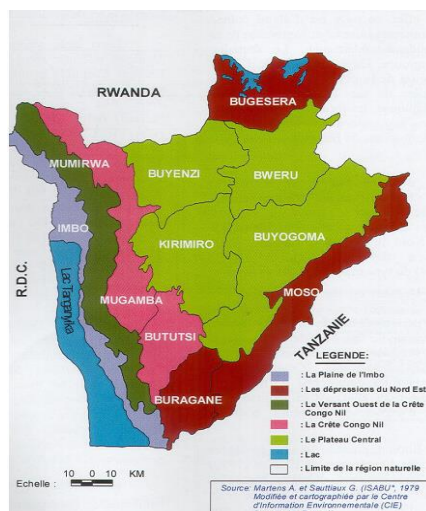
- **Situation du genre dans le domaine éducatif.**

Sur le plan du genre et de l'équité, des progrès ont été accomplis dans la réalisation de la parité entre les sexes dans l'éducation. L'écart entre les sexes pour le taux d'achèvement du primaire se rétrécit (75% pour les filles contre 76% pour les garçons en 2016).

Selon l'EDS III 2016-2017, une femme sur deux a un niveau primaire (complet ou incomplet) tandis que chez les hommes, cette proportion est de 57%.

Source : UNICEF

Carte n° 2 montre la nouvelle structure administrative du pays et la carte n° 3 les régions naturelles du Burundi.



Carte n° 1 : Nouvelle répartition administrative Carte n° 2 : Régions naturelles du Burundi

II.6.1.4 Eau, hygiène et assainissement (EHA)

Selon les données de l'EDS III 2016-2017, 83 % de la population ont accès à une source d'eau améliorée tandis que 17 % de la population utilisent une source non améliorée. 45 % des ménages utilisent l'eau de robinet, d'un puits à pompe et d'un forage.

Selon le Joint Monitoring Program (JMP-2019) UNICEF/ OMS, au Burundi, 61% de la population ont accès à un approvisionnement en eau potable. En milieu urbain, ce taux s'est amélioré sensiblement, passant de 82 % à 90 % entre 2000 et 2017, soit une hausse de 8%. De même, en milieu rural, ce taux a connu une hausse, passant de 48 % à 57 % sur la même période, soit une augmentation de 9%.

En outre, l'EDS 2016-2017 montre que les taux d'accès aux installations sanitaires adéquates sont passés de 45 % à 46 % entre 2000 et 2017. 39% de la population utilisent les toilettes améliorées, 10% des toilettes partagées, 47% des toilettes non améliorées, et 3% font la défécation à l'air libre. 3% des ménages n'ont pas de latrines et 5% des ménages utilisent du savon et de l'eau.

Au cours de l'exercice 2021, des descentes trimestrielles relatives à l'hygiène dans les milieux de soins ont été effectuées par une équipe du MSPLS dans les Formation Sanitaire (FOSA), a ressorti que 35 % des FOSA disposaient d'au moins 3 poubelles dans les salles de soins. 50% des FOSA enregistraient encore des déchets biomédicaux sur le plancher des salles de soins. 73% des manoeuvres préposés à l'incinération et à la gestion des déchets portaient des EPI. Seul 20 % des FOSA avaient une clôture autour des incinérateurs. 40% des FOSA avaient en place un comité d'hygiène, santé et sécurité de travail.

III. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL DU CGES

III.1 Cadre politique environnemental et sociale de mise en œuvre du projet

Le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a mis en place des différentes politiques et plans pour la préservation de l'environnement. Le tableau ci-après décrit certaines politiques pertinentes par rapport aux activités du projet.

Tableau N° 4 : Description et pertinence du cadre politique par rapport aux activités du projet

N°	Politique pertinente	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
1	Vision du Burundi 2020-2060	Le cadre des politiques nationales en matière de santé doit s'aligner sur la Vision du Burundi 2040-2060, Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060 (juillet 2023). L'article 12 du document spécifique au secteur de la santé définit l'objectif à atteindre qui est d'améliorer l'accès aux soins de santé de base pour tous
2	Politique Nationale de Santé (PNS) 2016-2025	La PNS 2016-2025 a pour but d'amener la population au niveau de santé le plus élevé possible en vue de sa pleine participation aux efforts multiformes de développement national durable en conformité avec les valeurs et principes directeurs régissant cette politique. Elle vise notamment à : (i) contribuer à la réduction de l'ampleur et de la gravité des problèmes de santé prioritaires (y compris la malnutrition) ; (ii) améliorer les performances du système national de santé et du système communautaire ; (iii) renforcer la collaboration intersectorielle pour une meilleure santé de la population.
3	Plan National de Développement Sanitaire (PNDS III) 2019-2023	L'un des objectifs généraux de la Politique Nationale de Santé (PNS) est l'amélioration des performances du système national de santé et du système communautaire et la bonne gestion de déchets médicaux qui constitue aussi une priorité du MSPLS. La gestion des déchets produits dans le cadre du projet se référera aux orientations développées dans le PNDS III
4	Plan Stratégique National de Gestion des Déchets Biomédicaux 2014-2017	L'amélioration de la GDBM est garantie par la mise en place d'un système de gestion rationnelle, écologique et durable qui s'articulera autour de 4 axes stratégiques suivants : (i) renforcement du cadre légal et réglementaire; (ii) renforcement des capacités du système de santé en GDBM, le Plan de contrôle des infections et de gestion des déchets pour l'épidémie de la COVID-19 ; (iii) plaidoyer, sensibilisation, communication et mobilisation communautaire; (iv) renforcement de la coordination, suivi et évaluation des interventions.
5	Stratégie Nationale de l'Environnement (SNEB)	La protection et l'amélioration de l'environnement sont partie intégrante de la SNEB tel que stipulé dans le premier alinéa de l'article 2 de la loi N° 1/010 du 30 juin 2000 portant code de l'environnement de la République du Burundi.

N°	Politique pertinente	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
6	Politique Nationale de l'Eau (PNE) Politique Nationale	La vision du Gouvernement pour le secteur de l'eau est un Etat où l'eau est disponible en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et utilisées de manière efficiente et équitable pour un développement socio-économique durable sans compromettre l'environnement
7	Politique Nationale d'Assainissement (PNA) du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025	Dans sa vision, la PNA vise un état où l'évolution des pratiques hygiéniques et l'utilisation des dispositifs d'assainissement adéquat permettant la protection du milieu de vie et des ressources naturelles et l'amélioration durable du cadre de vie des populations, conduisant à une forte réduction économique, environnementale et sanitaire d'un manque d'assainissement. Les objectifs globaux dépassent le cadre strict du secteur de l'assainissement et touchent au développement global du pays
	Plan Sectoriel de l'Education 2022-2030	La stratégie du gouvernement consiste à développer en priorité l'accueil des enfants de cinq ans, pour une année de cycle préscolaire, dans des écoles fondamentales publiques. En 2030, 60 % des enfants de cinq ans bénéficieront d'un accueil de ce type, contre 24,3 % en 2020. Les frais d'inscription ne seront pas exigibles pour les enfants scolarisés dans ces classes. Les efforts de construction et de recrutement d'enseignants porteront en priorité sur les provinces et les communes dont les capacités d'accueil sont aujourd'hui les plus faibles, de façon à rééquilibrer l'offre dans le sens de l'équité territoriale. Les services de planification de l'administration centrale, puis ceux des directions provinciales et communales auront la charge de définir les critères objectifs les mieux appropriés pour orienter ce rééquilibrage territorial, dans le cadre de la carte scolaire.

III.2 Cadre législatif et réglementaire national de gestion environnementale et sociale

Le tableau ci-après décrit le cadre juridique pertinent aux activités du projet.

Tableau N°5 : Pertinence du cadre juridique par rapport aux activités du projet

Thème	Règlementation et ordonnances	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
Protection de l'environnement	Constitution de la République du Burundi	En son article 35, la Constitution du Burundi stipule que l'état assure la bonne gestion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays tout en préservant l'environnement et la conservation de ces ressources pour les générations futures.
	Loi n°09 du 25 Mai 2021 portant modification du	Dans la section 2 de ce code on y trouve les procédures d'étude d'impact environnemental ainsi que les données que

Thème	Règlementation et ordonnances	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
	code de l'environnement de la République du Burundi	doit contenir l'EIES pour avoir le certificat/attestation de conformité environnemental d'un sous projet
	Loi n°1/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement du Burundi	Le code fixe les règles fondamentales destinées à permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de lutter contre les différentes formes de pollution et nuisances et d'améliorer les conditions de vie de la personne humaine, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes.
	Décret n°100/22 du 7 octobre 2010 portant mesures d'application du Code de l'Environnement en rapport avec la procédure d'étude d'impact environnemental	Le décret classe les projets en deux catégories : (i) des projets devant obligatoirement être soumis à une étude d'impact environnemental quel que soit le coût de leur réalisation ; et (ii) des projets qui sont soumis à l'étude d'impact environnemental lorsque le Ministère en charge de l'environnement considère que les caractéristiques, la localisation ou même l'ampleur de l'ouvrage envisagé sont de nature à porter atteinte à l'environnement.
	Loi n° 1/011 du 30 mai 2018 Portant Code d'Hygiène et Assainissement au Burundi	L'article 121 dispose que les établissements sanitaires doivent respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène hospitalière. L'article 122 stipule que tout établissement sanitaire met en place un dispositif de gestion des déchets biomédicaux selon les normes précisées par le ministre en charge de la santé publique et en assure le strict respect.
	Loi n°1/02 du 26 Mars 2012 portant Code de l'Eau au Burundi spécialement en ce qui concerne la protection des ressources en eau	Selon ce code, la gestion et l'utilisation de l'eau sont fondées, entre autres, sur les principes "préleveur – payeur" et "pollueur – payeur".
	Code foncier du Burundi	Le code foncier du Burundi qui régit les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique. D'après le code, le droit de propriété d'une personne privée peut être exproprié pour cause d'utilité publique au bénéfice de l'Etat ou de toute autre personne publique, moyennant le versement d'une juste et préalable indemnité.

Thème	Règlementation et ordonnances	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
	<p>Ordonnance interministérielle n° 630/770/142/2008 portant Classification et Gestion des Déchets Biomédicaux produits dans les structures de soins</p>	<p>Cette ordonnance a été conjointement signée entre le Ministre en charge de l'environnement et celui en charge de la santé publique.</p> <p>Selon ladite ordonnance, il est interdit à quiconque de se débarrasser des déchets d'activités hospitalières ou de soins de santé, sauf en respectant les précautions qui sont mentionnées spécifiquement pour chaque catégorie de déchets</p>
	<p>Ordonnance ministérielle conjointe n° 770/1468 du 25 mars 2014 portant fixation des normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles au Burundi</p>	<p>L'article 74 montre les éléments de la filière de gestion des eaux usées prise en compte dont l'évacuation, l'acheminement, l'épuration ou traitement des eaux usées, ainsi que le rejet des effluents épurés et le traitement des résidus issus du processus d'épuration.</p> <p>L'article 5 interdit les eaux usées domestiques, qu'il s'agisse des eaux ménagères de cuisine, des eaux vannes ainsi que des effluents des fosses septiques à être déversées à même le sol, sur la voie publique et dans les canalisations ou égouts servant à l'évacuation des eaux pluviales ou souterraines.</p>
	<p>Décret n°100/241 du 31 décembre 1992 portant réglementation de l'évacuation des eaux usées en milieu urbain.</p>	<p>Le décret a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, assurer l'hygiène et la salubrité publiques en réglementant l'évacuation des eaux usées pour l'utilisation domestique, artisanale, industrielle, agricole ou de toutes eaux assimilées. Il détermine les modalités d'évacuation des eaux usées ou de celles y assimilées.</p>
	<p>Décret-loi portant protection des végétaux au Burundi</p>	<p>La loi fixe les principes et les règles régissant la protection phytosanitaire au Burundi. Les traitements phytosanitaires doivent être exécutés en respect des bonnes pratiques agricoles afin de préserver la santé humaine et animale et de protéger l'environnement.</p>
<p>Santé et sécurité du travail</p>	<p>Décret-loi n°1-037 du 07 juillet 1993 portant Code du Travail</p>	<p>L'article 2 stipule les exigences de ce code, jugées plus importantes : (i) l'âge minimum et maximum d'admission au travail qui sont respectivement de 16 ans et 60 ans ; (ii) le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue ; (iii) le niveau de rémunération qui doit être suffisant pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent ; (iv) l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail, sans aucune discrimination ; (v) tout travailleur doit bénéficier dans son milieu de travail de mesures satisfaisantes de protection de sa santé et de sa sécurité</p>

Thème	Règlementation et ordonnances	Description et pertinence par rapport aux activités du projet
	Ordonnance ministérielle n° 630/21367 la 18/11/2019 portant création, Organisation et fonctionnement du comité d'hygiène dans toutes les formations sanitaires	Conformément à l'article, le comité d'hygiène a pour objectif général de protéger la santé et la sécurité du personnel médico-sanitaire, des patients, des accompagnateurs et de la population riveraine de la FOSA et afin d'améliorer leurs conditions de vie y compris le milieu de travail, afin de limiter les risques liés aux soins et aux conditions d'hospitalisation
Loi contre la discrimination	Constitution de la République du Burundi	L'article 13 de la même constitution consacre l'égalité de tous les Burundais en mérite et en dignité. Il en est aussi ainsi pour l'article 22 qui consacre également l'égalité de tous les Burundais devant la loi qui leur assure une protection égale. En outre les deux articles ne précisent qu'aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique.
VBG/EAS/HS	Loi n° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre	La loi a mis en place des organes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Une unité spécialisée ou un point focal chargé des VBG à chaque poste de la Police Nationale du Burundi ; - Des structures sociales, juridiques, sanitaires et éducatives, pour détecter précocement les cas de VBG et prendre en charge les survivant(e)s de VBG ; - Une chambre spécialisée sur les VBG au sein de chaque Tribunal de Grande Instance

III.3 Evaluations et autorisations environnementales et sociales au niveau national

La gestion de l'environnement, la réglementation et la politique y relative sont du ressort du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Celui-ci joue un rôle dans le suivi des études d'impact environnemental et social et le suivi de l'application du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Ce ministère planifie et coordonne l'Action Environnementale.

Au niveau décentralisé, le Ministère a sous sa tutelle l'Office Burundais de Protection de l'Environnement (OBPE).

L'OBPE a été créé par décret n° 100/240 du 29 octobre 2014. Il a pour mission de surveiller et d'assurer la gestion durable de l'environnement en général, et des ressources naturelles en particulier, dans tout développement national. Entre autres, l'OBPE est chargé de :

- Veiller au respect du code de l'eau, du code forestier, du code de l'environnement et des enjeux liés à la protection de l'environnement

- Établir et surveiller le commerce et les mécanismes de commerce international pour les espèces sauvages et les torchères
- Faire respecter les normes environnementales et proposer toutes mesures de sauvegarde et de protection de la nature
- Surveiller et évaluer les programmes de développement pour assurer le respect des normes environnementales dans la planification et l'exécution de tous les projets de développement pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement
- Assurer la mise en œuvre des obligations découlant des conventions et accords en matière d'environnement auxquels le Burundi est parti.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement prévoit en son article 17 la mise en place d'une structure de coordination aux fins d'assister le Ministère en charge de l'environnement dans sa mission de préparation et de mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement et en vue de coordonner et faciliter l'action gouvernementale en la matière. Cette structure appelée « Commission Nationale de l'Environnement » est en place, sa présidence étant assurée par le Ministère en charge de l'Environnement. Le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions associe, en principe, les autres secteurs de la vie nationale dans la conception et le suivi de la politique environnementale nationale.

Pour le Projet PDCH, la gestion E&S revient aux ECP du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida, et le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Dans le nouveau code de l'environnement modifié par la **Loi n° 09 du 25 mai 2021**, la section 2 vise à minimiser ou supprimer les impacts négatifs sur l'environnement et sur la vie sociale et à améliorer la prise de décision sur des projets qui pourraient avoir ces impacts, les dispositions de la présente section ont pour objectif d'identifier, de mesurer, d'analyser et d'atténuer les impacts d'un projet, procédure préalable destinée à obtenir l'autorisation administrative des projets en vue. Cette section présente toutes les étapes et procédures pour avoir le certificat ou attestation de conformité environnemental et social d'un projet.

III.4 NES de la Banque mondiale et principales lacunes par rapport au cadre national

Le projet se conformera aux NES de la Banque mondiale, ainsi qu'aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque. Les projets sont classés dans l'une des 4 catégories suivantes : (i) Projets à Risque élevé ; (ii) Projets à risque substantiel ; (iii) Projets à risque modéré et (iv) Projets à risque faible.

Sur la base de ces normes de la Banque Mondiale, le risque environnemental et social du projet est classé comme **substantiel** au point de vue E&S. Ce risque est ainsi classé vu les conditions d'exécution du projet, les problèmes nationaux d'insécurité socio-économique et des risques pouvant résulter des facteurs externes au projet.

Les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale qui s'appliquent aux activités du projet sont résumées ci-dessous.

Tableau N° 6 : Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale pertinentes et Principales lacunes par rapport au cadre national.

N°	NES de la Banque Mondiale	Pertinence
NES n°1	Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	La NES n° 1 est pertinente pour le projet, car les activités prévues dans le cadre de celui-ci devraient présenter des risques environnementaux et sociaux substantiels tels que l'augmentation des déchets d'activités à risque infectieux, l'apparition de maladies liées à la mauvaise gestion des déchets médicaux, la pollution atmosphérique et sonore liées à la rénovation et réhabilitation des infrastructures scolaires, construction des laboratoires et la technologie de collecte d'eau pluviale. La NES1 dans ses objectifs, vise à déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux du projet d'une manière compatible avec les NES. Aussi, il a été préparé un PEES. Tout au long de la mise œuvre des activités des instruments de sauvegarde environnementale et sociale seront développés conformément à ladite norme
NES n°2	Emploi et conditions de travail	La NES n° 2 est pertinente pour le projet, car il existe des risques professionnels pour les travailleurs du projet. Ces risques comprennent : i) des dangers pour la sécurité des travailleurs du projet, ii) des problèmes de circulation et de sécurité routière ; iii) des conditions d'emploi inadéquates ; iv) des dangers pour la santé et la sécurité au travail ; (v) la discrimination et l'inégalité des chances dans l'octroi du travail de chantier ; (vi) l'inégale répartition des avantages et bénéfices du projet aux différentes couches de la population ; (vii) l'utilisation des enfants de moins de 16 ans ; (viii) l'EAS/HS de femmes et jeunes filles.
NES n°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	La NES 3 est pertinente car (i) : certaines activités du projet vont générer des déchets médicaux dangereux et non dangereux ; (ii) grande production d'eaux usées en provenance des FOSA et les latrines mal utilisées par la population qui se fait soigner ; (iii) la rénovation et la mise en normes de quelques locaux au sein des structures sanitaires vont engendrer une pollution atmosphérique.

N°	NES de la Banque Mondiale	Pertinence
NES n°4	Santé et sécurité des populations	La NES n° 4 sera pertinente compte tenu des activités prévues dans le cadre du projet : (i) sécurité sur chantiers et la sécurité routière pour les activités de rénovation ; (ii) chutes de hauteur lors des rénovation/réhabilitation
NES n°5	Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	La NES n° 4 est jugée pertinente car : (i) la préparation du projet suite à l'acquisition de terrains et la restriction à l'utilisation des terres pour les écoles à construire ; (ii) certains sous-projets d'infrastructures socioéconomiques provoquent des déplacements économiques mais pas de déplacements physiques Comme les zones d'implantation du projet ne sont pas encore connus, il sera élaboré un plan d'action de réinstallation.
NES n°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	La NES n°6 est pertinente dans le cadre du projet car la réalisation des activités aura un impact négatif sur la flore et la faune lors de la construction des écoles, donc un risque de perte de la diversité biologique et sur l'habitat lors de la rénovation des écoles.
NES n°7	Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles subsaharienne historiquement défavorisées	La NES n°7 est pertinente car les Batwa constituent un groupe défavorisé de la communauté burundaise. Il pourrait y avoir exclusion des ASC et membres des comités de santé (COSA) lors du partage des subsides PBF et lors des formations organisées par les institutions de santé, exclusion des Batwa lors des travaux de chantiers et autres bénéfices accordés par le projet. Un Plan spécifique en faveur des Peuples Autochtones (PPA) sera préparé et précisera les actions spécifiques à mener avec ces communautés conformément à la NES7. Il sera élaboré dans un document séparé une fois que les zones d'activité seront définies
NES n°10	Mobilisation des parties prenantes et information	La NES n° 10 est pertinente pour tous les projets compte tenu de la nécessité de consulter les bénéficiaires et les parties prenantes au sujet des activités de développement qui ont une incidence sur leur vie. La consultation des PP pourrait uniquement se limiter à la consultation lors de la préparation du

N°	NES de la Banque Mondiale	Pertinence
		projet. Un PMPP a été élaboré dans le cadre du projet en vue de respecter cette norme.

Le tableau suivant retrace les similarités entre les exigences des normes de la Banque Mondiale et la législation nationale.

Tableau n° 7 : Conformité/divergence entre le cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et la législation nationale en matière de gestion environnementale et sociale

Dispositions pertinentes au Projet	Exigences	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
Politique environnementale et sociale définie dans le CES	<p><i>Classification des projets en 4 catégories :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - à risque élevé, - à risque substantiel, - à risque modéré, et - à risque faible. 	<p><i>Classification des projets en 3 catégories :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - à effets négatifs importants (Catégorie I) - à effets négatifs moyens (Catégorie II) - à effets négatifs faibles ou sans effets négatifs (Catégorie III). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux premières catégories de risques (BM) correspondent à la Catégorie I (nationale) - Les deux dernières catégories (BM) correspondent aux deux catégories de la classification nationale.
NES n° 1	<ul style="list-style-type: none"> · Evaluation environnementale globale qui s'applique à tous les projets (CGES) · EIES pour les sous-projets à risque élevé et à risque substantiel · PGES pour les sous-projets à risque modéré. 	<ul style="list-style-type: none"> - EIES pour les projets de la catégorie I - NIES pour les sous-projets de la catégorie II. 	<ul style="list-style-type: none"> - CGES non prévu au niveau national ; - Pour l'EIES, il y a correspondance ; - Le PGES (exigence de la BM) correspond à la NIES (exigence nationale)
NES n° 2	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité et santé au travail · Traitement équitable, non-discrimination et égalité des chances · Liberté d'association des travailleurs · Pas de travail forcé et des enfants · Droit d'expression au travail · L'élaboration des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) est requise pour tout nouveau projet 	<p>Toutes ces exigences sont prévues dans le Code du Travail du Burundi</p>	<p>Il y a correspondance entre la NES et le code national du travail</p> <p>Les PGMO se base sur les exigences prévues dans les lois et codes nationaux, contiendra des éléments du code national, avec d'autres éléments provenant des exigences du NES (par exemple la nécessité d'inclure un MGP)</p>

Dispositions pertinentes au Projet	Exigences	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
NES N° 3	Éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux (pertinente aux sous-projets de santé)	L'exigence est traduite dans l'Ordonnance Ministérielle portant Classification et GDBM produits dans les structures de soins au Burundi	Existence d'un plan national de gestion des déchets biomédicaux (élaboré dans le cadre du projet Kira). Il faudra intégrer les mesures de ce plan et les coûts y relatifs dans les DAO des sous-projets de santé.
	Réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides, pertinent à certains sous-projets agricoles. Prévision d'élaborer un plan de gestion des pesticides	Le décret-loi portant protection des végétaux au Burundi interdit l'usage des pesticides non homologués (jugés comme dangereux). L'élaboration d'un plan de gestion des pesticides n'est pas prévue.	La législation nationale est faible. Compléter les exigences nationales par la NES n°3 et préparer le plan de gestion des pesticides
NES N° 4	Santé et sécurité des communautés : l'Emprunteur doit identifier les risques et impacts et proposer des mesures d'atténuation. La NES est pertinente aux sous-projets d'infrastructures socioéconomiques pour garantir la sécurité sur chantier	L'exigence de l'EIES prend en compte cette exigence mais pas d'une manière spécifique	Chaque entreprise de construction devra disposer et mettre en œuvre un "Plan de Sécurité, Hygiène et Environnement" et un "Code de Conduite", approuvés par l'ECP.
NES n° 5	En cas de déplacement physique et/ou économique : a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées de leurs biens et b) aider les personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels,	Toutes les exigences sont prévues dans le code foncier du Burundi, au niveau du chapitre en rapport avec l'expropriation pour cause d'utilité publique	En cas de déplacement physique et/ou économique, il faudra préparer un PAR pour chaque sous-projet concerné.

Dispositions pertinentes au Projet	Exigences	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
	<p>leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir.</p> <p>La NES sera pertinente pour certains sous-projets d'infrastructures socioéconomiques</p>		
NES n° 7	<p>Les Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées doivent être pleinement consultés et participer activement à la conception du projet et à la détermination des modalités de mise en œuvre du projet.</p>	<p>La Constitution du Burundi prévoit une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais indépendamment de la race, de la langue, de la religion, du sexe ou de l'origine ethnique.</p> <p>En plus, la Constitution reconnaît les Batwa comme une ethnie particulière du Burundi et prévoit la cooptation de trois députés Batwa à l'Assemblée nationale et de trois sénateurs Batwa.</p>	<p>Les Batwa sont considérés comme Peuple Autochtone du Burundi.</p> <p>Dans le cadre du projet, un plan pour les peuples autochtones (PPA) a été préparé pour mieux prendre en charge les Batwa de la zone du projet.</p>
NES n° 8	<p>Protection du patrimoine culturel (formes matérielles et immatérielles) des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation tout au long du cycle de vie du projet.</p>	<p>L'EIES et la NIES prennent en compte cette exigence mais pas d'une manière spécifique</p>	<p>En cas de découverte de vestige archéologique éventuelle, il faudra préparer un Plan de gestion du patrimoine culturel pour le sous-projet concerné.</p>

Dispositions pertinentes au Projet	Exigences	Dispositions nationales pertinentes	Observations / recommandations
	Aucun patrimoine culturel n'a été identifié mais la NES reste pertinente du fait que lors des travaux de génie civil il est possible de tomber sur des vestiges archéologiques.		
NES n° 10	Consultation des parties prenantes	L'évaluation environnementale (EIES et NIES) exige la consultation des parties prenantes	Correspondance des exigences de la BM et nationales
	Diffusion de l'information	la loi n°09/du 25Mai2021 portant modification du Code de l'Environnement en rapport avec la Procédure d'ÉIE et ses annexes I et II fait l'obligation de diffusion de l'information	L'exigence de la BM est plus détaillée et il faudra veiller à ce que tous les rapports d'EIES, de PGES, de CPR, des PAR, etc. soient rendus accessibles au Public le plus large : postés sur le Site du Projet, disponibilité des copies physiques au niveau des communes, avec des résumés en langue nationale.
	Mécanismes de gestion des plaintes	Pas concrètement prévus, si ce ne sont que des mécanismes juridiques devant les tribunaux.	Utiliser la NES n°10 et établir des mécanismes de gestion des plaintes spécifiques au projet.

III.5 Conventions internationales relatives au projet ratifié par le BURUNDI

Les conventions internationales auxquelles le Burundi a souscrit et qui sont pertinentes par rapport au projet sont les suivantes :

a. Convention de Bâle :

Aux fins de la Convention de Bâle, les déchets médicaux (DM) qui sont considérés comme des « *déchets dangereux* » sont les suivants (tiré de l'Annexe I de la Convention de Bâle : catégories de déchets à contrôler) :

- ✓ déchets cliniques provenant de soins médicaux dispensés dans des hôpitaux, centres médicaux et cliniques ;
- ✓ déchets issus de la production et de la préparation de produits pharmaceutiques ;
- ✓ déchets de médicaments et produits pharmaceutiques ;
- ✓ déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques.

Concernant les obligations du pays en matière de gestion des déchets dangereux dans le cadre de cette étude, c'est l'article 4, *Obligations générales*, spécialement les paragraphes 2 alinéas a, b et c et 4 qui sont pertinents.

Le paragraphe 2 de l'article 4 indique les obligations suivantes :

- ✓ veiller à ce que la production de déchets dangereux et d'autres déchets à l'intérieur du pays soit réduite au minimum, compte tenu des considérations sociales, techniques et économiques ;
- ✓ assurer la mise en place d'installations adéquates d'élimination, qui devront, dans la mesure du possible, être situées à l'intérieur du pays, en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et d'autres déchets en quelque lieu pour qu'ils soient éliminés ;
- ✓ veiller à ce que les personnes qui s'occupent de la gestion des déchets dangereux ou d'autres déchets à l'intérieur du pays prennent les mesures nécessaires pour prévenir la pollution résultant de cette gestion et, si une telle pollution se produit, pour en réduire au minimum les conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

Le Burundi a également ratifié d'autres conventions internationales dont :

- ✓ La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques du 09 Mai 1992, ratifiée le 22 juillet 1996 ;
- ✓ L'Accord de Paris sur les Changements Climatiques, ratifié le 17 janvier 2018 et entré en vigueur le 16 février 2018 ;
- ✓ La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adopté en octobre 2003 et ratifiée le 3 août 2006 ;
- ✓ Conventions de l'OIT applicables au Burundi : 27 sur 31 conventions sont en vigueur au Burundi, 8 sur 10 conventions fondamentales sont en vigueur (CO29, CO87, CO98, CO100, CO105, CO111, CO138, CO182).

b. Cadre institutionnel de mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

Le PDCH est un projet multisectoriel qui couvre le secteur de la santé et celui de l'éducation. La mise en œuvre de ce projet sera centrée sur le renforcement des capacités du MENRS) et du MSPLS) à travers la formation et la fourniture d'une assistance technique pour remplir leurs missions principales. Le PDCH sera exécuté à travers les ECP existantes, qui ont de l'expérience dans la gestion de projets récemment financés par la Banque mondiale, pour travailler en étroite collaboration avec les équipes techniques des ministères respectifs pour soutenir la mise en œuvre des activités et aider au suivi et à l'évaluation des activités.

Le PDCH s'appuie sur les modalités de mise en œuvre existantes des projets en cours au sein des deux ministères. Les Ministres en charge de la santé et de l'éducation sont garant de la mise en œuvre et de la gestion globale du projet à travers les responsables des différentes Directions Générales suivant les arrangements institutionnels qui seront convenus dans les accords de dons entre le Gouvernement du Burundi et la Banque Mondiale.

Afin d'assurer une coordination et une prise de décision efficaces, un comité de pilotage unique sera créé pour le Projet. Ce comité aura une présidence alternée selon une périodicité convenue dans le manuel des procédures. Ce comité fournira des conseils généraux, une orientation stratégique et une surveillance du projet.

La capacité des directions générales impliquées dans la mise en œuvre du Projet sera renforcée et les ECP existantes seront maintenues et renforcées par du personnel technique dans les domaines clés. Les deux ECP sont placées sous la tutelle des deux ministères sectoriels dont ils sont issus. La coordination technique et fiduciaire du Projet reviendra aux deux ministères, chacun en ce qui rentre directement dans son domaine. Le Projet sera mis en œuvre en partenariat avec les autres départements ministériels concernés que les ECP sont appelées à appuyer au quotidien. Les deux ministères mettant en œuvre le Projet devront tisser des liens étroits de collaboration et produiront un même rapport périodique qui sera partagé avec la Banque Mondiale.

IV. RISQUES/IMPACTS E&S POTENTIELS ET MESURES DE BONIFICATION/D'ATTENUATION

IV.1 Typologie des activités du projet

Composante1 :

- Élargir la couverture PBF du côté de la demande en matière de services de nutrition et de contrôle des naissances
- Expansion du modèle décentralisé de programme d'alimentation scolaire dans toutes les écoles de Kirundo et Muyinga
- Fourniture de kits scolaires aux enfants défavorisés de la 1re à la 9e année (cahiers, stylos, crayons), également connu sous le nom de campagne « Retour à l'école »

Composante2 :

- Réhabilitation de 2000 salles de classe
- Fourniture de mobilier et d'équipements pour l'ensemble des 2000 salles de classe
- Aménagement des installations WASH séparées par sexe avec des installations d'eau et de lavage des mains.
- Développement et fourniture de LTM adéquats pour les niveaux 5-9
- Formation des enseignants, des directeurs d'école et des directeurs d'école basée sur le nouveau programme élaboré pour les niveaux 5-9
- Intégration entre la formation initiale des enseignants et les systèmes de développement professionnel
- Un projet pilote PBF d'éducation du côté de l'offre pour fournir des subventions basées sur les résultats à toutes les écoles et à leurs administrations locales dans 6 provinces.
- Capitaliser sur le FBP du côté de l'offre pour la qualité des soins de santé

Composante 3 :

- Le gouvernement est informé de la justification et des mesures à prendre pour mettre en commun les ressources pour la santé
- Au moins le portail PBF et le système d'information sanitaire du district 2 sont interopérables
- Des analyses actuarielles des différents régimes d'assurance du Burundi sont réalisées
- Développement des capacités de l'unité indépendante d'évaluation des apprentissages
- Gestion de projet et S&E

IV.2 Impacts environnementaux et sociaux positifs

- La nutrition et les contraceptifs sont améliorés au niveau communautaire.
- Alimentation scolaire endogène renforcée dans toutes les écoles de Kirundo et Muyinga
- Augmentation du nombre d'élèves vulnérables bénéficiant de kits scolaires, y compris les réfugiés
- Augmentation du nombre de salles de classe construites dans le cadre du projet à l'échelle nationale.
- Augmentation du nombre d'écoles dotées d'installations WASH de base, séparées par sexe, utilisées et fonctionnelles.
- Nombre accru d'étudiants bénéficiant d'interventions d'apprentissage directes, y compris les réfugiés
- Augmentation du nombre de manuels élaborés et distribués.
- Augmentation du nombre d'enseignants formés
- Augmentation du nombre d'écoles bénéficiant du FBP éducatif, y compris dans les provinces des communautés d'accueil

- Évaluation nationale des apprentissages réalisée
- Capacités renforcées de gestion de projet et de suivi et évaluation

IV.3 Impacts E&S négatifs

Les risques et les impacts positifs du projet PDCH proviendront des activités des sous projets qui seront validés et exécutés. Par-là, pour mieux identifier les impacts environnementaux et sociaux, il faut d'abord identifier les activités des sous projets. Dans le tableau ci-dessous, une liste d'activités par sous composante a été élaborée et c'est avec celle-là que ce CGES a pu identifier les risques et propose des mesures d'atténuation.

- **Les Impacts Indirects et cumulatifs**

Dans la zone du projet, plusieurs projets seront en cours de mise en œuvre avec des impacts cumulatifs qui peuvent se manifester à différents niveaux :

- Le Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences en début de Scolarité (PAADESCO)
- Projet de Développement Communautaire Intégré (PRODECI)
- Projet KIRA
- Projet NKURIZA et COVID19

La mise en œuvre de ces projets/sous projets aura des effets cumulés sur l'environnement et le milieu humain. Ces impacts vont se manifester en termes de :

- Augmentation des risques de VBG/EAS/HS dans la zone du projet : La présence de plusieurs chantiers pourrait augmenter les risques de VBG.EAS/HS. La pauvreté urbaine et rurale pourrait amener les populations à céder à ces formes d'agression
- Tensions sociales palpables à cause des nombreux désagréments causés par les différents projets en cours
- Des risques d'accidents pour les populations, mais aussi des animaux sauvages et domestiques : Les mouvements des véhicules des différents projets à l'intérieur de la ville va occasionner davantage de congestion urbaine mais également des risques d'accident si les mesures de limitation des vitesses ne sont pas respectées notamment dans les villages qui sont situés en périphérie de la ville où on constate l'absence de ralentisseurs.

Tous ces risques environnementaux, indirects et cumulés trouvent les mesures d'atténuation dans ce tableau ci-dessous.

IV.4 Principales mesures d'atténuation

La principale activité pour atténuer les impacts négatifs est l'élaboration des plans de mitigation, qui proposent des solutions pouvant éviter, réduire, et compenser les risques/impacts d'un sous projet ou d'un projet en général. Le tableau ci-dessous détaille les activités des sous projets, les risques qui peuvent en découler et propose des mesures idoines pour y faire face.

Tableau N° 8 : Risques environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
1.1. Augmenter la couverture PBF du côté de la demande pour les services clés de nutrition et de contrôle des naissances	Assistance technique et ateliers de validation pour réviser le manuel FBP-C, y compris l'adoption d'un module de vérification basé sur le risque	- La non mise en application du code d'éthique et de conduite des projets financés par la BM	- Mettre en application le code d'éthique et de conduite - Etendre la formation au personnel travaillant les activités du projet
	Sélection, formation périodique et équipement des ASC dans toutes les provinces	- Risque d'exclusion des communautés Batwas dans les sessions de formations - Risque de favoritisme pendant la sélection des participants aux sessions des formations et la distribution des équipements des ASC - Risque de non port des EPI par les ASC. - Absence des Kits de premiers secours dans les équipements - Risque que les ASC travaillent dans les provinces différentes à celles de résidence (font des longues distances chaque jour)	- Élaborer un plan de gestion environnemental et social avant la mise en œuvre des travaux des ASC - Recruter les ASC dans le milieu local du sous projet pour éviter les déplacements à longues distance ou les délocalisations - Chaque équipe des ASC doit avoir une boîte de premiers secours - Un PGMO doit être élaborer avant la mise en vigueur du projet pour traiter les questions d'embauche - Existence du manuel des procédures de l'ASC
	Subventions à la performance des ASC et de leurs superviseurs	- Risque de détournement des paiements des ASC par les responsables des centres de santé et des districts sanitaires - Retard dans les paiements - Risque d'octroi des primes de performances aux	- Le paiement doit se faire dans institutions bancaires - Une commission mixte doit être mise en place lors de l'évaluation des performances - Strict Application du manuel des procédures FBP-C

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
		prestataires non méritant	
	Création ou relance de sites dédiés au suivi de la croissance, à l'apprentissage nutritionnel et à la rééducation.	<ul style="list-style-type: none"> - Le site inaccessible (pas de piste ou la piste est inaccessible) - Risque de manque de motivation des prestataires - Insuffisances de l'équipement de suivi de la croissance, de l'apprentissage nutritionnel et de la rééducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une reconnaissance avant d'emprunter des pistes des milieu reculés - Améliorer/renforcer le mécanisme de motivation - Doter les prestataires de l'équipement de suivi de la croissance, de l'apprentissage et de la rééducation
1.2. Veiller à ce que les apprenants les plus vulnérables soient prêts et équipés pour apprendre	Extension du programme actuel d'alimentation scolaire à toutes les écoles des deux provinces où il est mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des groupes des vulnérables - Risque d'exclusion des enfants des communautés Batwas de Muyinga et Kirundo - En apportant de la nourriture venue d'ailleurs (en dehors de la province ou du pays) il y a risque d'augmenter les gaz à effet de serre dû au transport, - Risque d'intoxication alimentaire causé par la nourriture venue d'ailleurs ou par manque d'hygiène ; - Risques liés à l'insuffisance d'eau et d'installations sanitaire ; - Risques liés à la qualité de la nourriture fournie aux élèves - les risques d'EAS/HS et VBG; 	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de gestion environnemental et social pour ce sous projet doit être élaborer - Un Mécanisme de gestion des réclamations doit être élaboré - Un point focal Hygiène Sécurité santé doit être recruté pour chaque province pour qu'il fasse le suivi d'hygiène et la gestion des déchets - Renforcer les mesures d'hygiène des denrées alimentaires ; - Privilégier la fourniture d'aliments en provenance de la région que les écoles à cantine scolaire - Sensibilisation de la communauté scolaire sur les mesures de prévention les EAS/HS et VBG, - Collaborer avec les services de santé pour intervenir dans les

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
		- les potentiels conflits au sein de la communauté liés au programme (tant entre élèves que par les familles bénéficiaires et non-bénéficiaires)	délais en cas de VBG (dans les 72h)
	Financer l'achat et la distribution de kits scolaires	- Risque d'exploitation et abus sexuel ou harcèlement sexuel - Risque d'exclusion des enfants vulnérables (handicapés, enfants orphelins, albinos) lors de la distribution des kits scolaires - Risque de corruption pour les agents chargés de la distribution des kits scolaires - Risques de conflits entre les fournisseurs des kits scolaires	- Sensibilisation des responsables des écoles pour prévenir les actes d'exclusion des enfants vulnérable, la corruption des agents chargés de la distribution des kits scolaires - Faire signer les contrats aux fournisseurs par le projet Informer les bénéficiaires le type de kit et la quantité ils doivent avoir
	Extension des écoles par la construction et la réhabilitation de 2 000 salles de classe qui seront éco-sensibles et accessibles aux personnes handicapées (par exemple, équipées de rampes pour les chaises roulantes), y compris des salles de laboratoire pour l'étude de la science et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information qui peuvent être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ;	- Risques d'accidents causés par la chute d'objet lors des travaux du génie civil ; - Risques des bruits des machines et du personnel des chantiers ; - Risque des poussières intense causé par les chantiers de construction - Risques d'accidents causés par la mauvaise construction des échafaudages ; - Risque de ne pas considérer les accès	- Sensibilisation, suivi, encadrement sur l'hygiène, santé et sécurité en milieu de travail ; - Elaborer le PGES-C - Elaborer le Plan de gestion des déchets (PGD) - Elaborer le Plan Hygiène, santé et sécurité (PHSS) - Tenir des réunions hebdomadaires « quart d'heure et prestart-meeting » - Disponibiliser un kit médical sur chaque chantier - Obligation de rapportage des cas

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
<p>2.1 Améliorer les environnements d'apprentissage</p>		<ul style="list-style-type: none"> - aux salles de classes et aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite (rampes pour les chaises roulantes - Risque de déversement accidentel des huiles de vidanges des engins du chantier - Risque de non disponibilité et de non port des équipements de protection individuel (EPI) - Risque des accidents des personnes tierces dans les chantiers ; - Risques des EAS/HS et VBG à l'égard des femmes y compris les membres de la communauté Batwas (Phénomène de se faire soigner le dos en faisant des rapports sexuels avec les femmes batwas); - Risques d'absence de code d'éthique et de conduite ; - Risque de présence des tas des déchets dans le chantier - Risque d'absence des contrats entre les centres de santé et les entreprise attributaire des travaux pour faciliter le personnel aux soins de santé en cas d'accident ou autres maladies en rapport avec les travaux de génie civil 	<p>d'accident/incident de travail (conformément au PGES, PHSS-chantier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Signature de contrat avec un centre de santé proche des chantiers doit établie pour faciliter les ouvriers aux soins de santé en cas d'accident et de maladies en rapport des travaux - Recrutement des experts en sauvegardes E&S

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
		<ul style="list-style-type: none"> - Absences des secouristes dans le personnel du chantier ; - Risque de non disponibilité des kits de premiers secours - Risque de non recrutement des experts en sauvegardes environnementales et sociales et VBG 	
	Installations d'eau et d'hygiène sanitaire (WASH) pour 1 000 écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de stagnation d'eau pouvant occasionner la prolifération des vecteurs des maladies (Moustiques) - Risque de manque d'hygiène dans les installations sanitaires ; - Risque d'absence des sources d'approvisionnement en eau potable ; - Risque d'insuffisance de sensibilisation à l'hygiène individuelle et collective des usagers d'installations d'eau et d'hygiène sanitaire ; 	- Assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PGES-C et PHSS
	Des installations pour la gestion de l'hygiène menstruelle et le lavage des mains, ainsi que des points d'eau ou des technologies de captage des pluies seront également financés.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'absence des sources d'approvisionnement en eau potable - Risque d'insuffisance de sensibilisation à l'hygiène individuelle et collective des 	Assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PGES-C et PHSS-C

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
		<ul style="list-style-type: none"> usagers d'installations d'eau et d'hygiène sanitaire ; - Risque de stagnation d'eau pouvant occasionner la prolifération des vecteurs des maladies (Moustiques) 	
	Évaluation des programmes existants pour les cycles 1 et 2 afin de déterminer si et quand les compétences nécessaires à la croissance des élèves sont incluses	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de code d'éthique et de conduite - Risque d'EAS/HS et VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du code d'éthique et de conduite (CEC) comprenant l'EAS/HS et VBG - Suivi de la mise en œuvre consignes du MGP
	Évaluation de la capacité des enseignants et des méthodologies d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de favoritisme dans l'évaluation des enseignants et des méthodologies d'enseignement - Risque d'EAS/HS et VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du personnel sur le CEC y compris l'EAS/HS et VBG
	Évaluation de l'efficacité actuelle du transfert de l'alphabétisation vers le français à partir du Kirundi.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de choix subjectif des évaluateurs - Risque de retard de publication des rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du personnel sur le CEC y compris l'EAS/HS et VBG
	Développement d'aides pédagogiques simples et du matériel pour les élèves et fournis aux enseignants et aux élèves pour les deux premiers cycles afin de compléter les programmes existants.	<ul style="list-style-type: none"> -Risque de production d'aide pédagogique et matériel inadapté - Risque de retard dans la livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du personnel sur le CEC (objectivité dans le choix des participants et des fournisseurs) ;
2.2. Améliorer l'enseignement et	Développement et fourniture de matériel pédagogique adéquat pour les élèves : manuels en	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retard dans la livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du personnel sur le CEC (objectivité dans le choix

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
l'apprentissage à grande échelle	kirundi, mathématiques, français et sciences et technologies pour les classes 5 à 9	- Risque de production d'aide pédagogique et matériel inadapté	des participants et des fournisseurs) ;
	Élaboration et fourniture de guides de l'enseignant adéquats axés sur des leçons scénarisées	Retard dans la livraison	- Choix objectif des fournisseurs
	Formation des enseignants basée sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9, y compris l'utilisation appropriée des manuels et autres matériels, l'évaluation formative, la remédiation de l'apprentissage - ces formations seront structurées pour se concentrer sur la pratique et seront dispensées à intervalles plus fréquents	- Risque d'incompétence des formateurs ; - Risque de retard dans l'exécution des programmes	- Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; - Organisation des sessions de renforcement des capacités
	Formation des directeurs d'école et des chefs d'établissement pour améliorer le soutien pédagogique et le renforcement de l'apprentissage par le biais de réseaux de groupes de pairs parmi les enseignants.	- Risque d'incompétence des formateurs - Risque de retard dans l'exécution des programmes	- Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; - Organisation des sessions de renforcement des capacités
	l'alignement des programmes des écoles normales sur les programmes révisés d'éducation de base	- Risque de retard dans l'exécution des programmes - Incompétence dans la planification	- Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; - Organisation des sessions de renforcement des capacités
	Cofinancer un projet pilote de FBP axé sur l'offre dans le domaine de l'éducation, afin de fournir aux écoles et à leurs administrations	Risque d'insuffisance dans l'élaboration des outils objectifs d'évaluation	- Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ;

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
	locales des subventions basées sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retard dans l'exécution des programmes - Risque de généralisation biaisé dans l'évaluation pour l'extension du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des sessions de renforcement des capacités
2.3. Capitaliser sur le financement basé sur la performance du côté de l'offre pour la qualité des soins de santé	Assistance technique pour élaborer et adopter un nouveau programme d'amélioration de la qualité (QIP) et un nouveau module de vérification basé sur le risque	<ul style="list-style-type: none"> - La non mise en application du code d'éthique et de conduite des projets financés par la BM - Risque de retard dans la mise en œuvre du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi de la mise en application du CEC
3.1 Améliorer la gouvernance du système	Financer la mise en place d'une unité indépendante d'évaluation de l'apprentissage afin de collecter des données précises et régulières sur les performances dans le secteur de l'éducation pour améliorer la gestion globale du système et l'élaboration des politiques	<ul style="list-style-type: none"> -Risque de choix subjectif des membres de l'unité indépendante d'évaluation de l'apprentissage - Retard de la mise en place de l'unité indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; - Organisation des sessions de renforcement des capacités
	Aider le MENSUR à entreprendre un audit du personnel et des institutions et à renforcer ses politiques, notamment en ce qui concerne les procédures de recrutement, les systèmes de rémunération, les cadres de compétences, les descriptions de postes, les plans de carrière et les plans de renforcement des capacités pour les enseignants et le personnel administratif.	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le recrutement du bureau et dans l'élaboration du rapport ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi rigoureux du PPSD
	Soutenir l'interopérabilité effective des différents systèmes électroniques d'information sur la santé du pays afin de combler le déficit de connectivité d'une dizaine d'établissements de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retard dans la mise en place du programme d'interopérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du personnel sur le logiciel utilisé ; - Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie

COMPOSANTE	ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION
	<p>dans le pays, ces établissements recevront un équipement numérique leur permettant d'accéder à l'internet à haut débit.</p>		<p>d'interopérabilité par ECP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equiper les établissements sanitaires concerné de l'outil informatique.
	<p>Soutenir (i) des études et des notes d'orientation sur la mise en commun des ressources pour la santé, et (ii) réaliser une analyse économique et/ou actuarielle des régimes d'assurance maladie existants dans la perspective de l'espace budgétaire afin d'orienter la conception d'un ensemble de services de santé adéquats que le Burundi peut se permettre de subventionner de manière appropriée.</p>	<p>Risque de retard dans l'exécution des études et la mise en place du programme ;</p>	<p>Suivi rigoureux du PPSD</p>

V. Procédures et modalités de mise en œuvre

V.1 Procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux

a. Préparation des sous-projets

Les sous-projets seront élaborés par leurs bénéficiaires (Ministère de l'Éducation et le Ministère de la santé) avec l'appui du Partenaire Financier (Banque Mondiale). Pour une facilité d'analyse, il sera nécessaire que les ECP proposent une fiche de guide/screening standard (exemplaire en annexe 1) de présentation de chaque sous-projet. Les SSE et les SSS&G devront veiller à ce que la fiche permette de renseigner sur la description du site (récepteur d'impacts) et des principales caractéristiques techniques (sources d'impacts) des sous-projets.

b) Liste d'exclusion pour déterminer l'éligibilité des sous projets

- Utilisations des biens et équipements financés par le CERC, qui s'appliquent également à l'utilisation et au stockage pour les activités liées à la GRC (gestion des risques catastrophes), y compris la surveillance des risques, la préparation aux catastrophes et la réponse future aux catastrophes naturelles.
- Toutes autres activités type pouvant être classées dans le niveau de risque élevé après le processus de screening des sous projets et qui ne cadrent pas avec les objectifs du projet, conformément à la NES n° 1 du CES relative à l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
- Activités qui entraîneraient la conversion ou la dégradation des zones forestières critiques, d'habitats naturels critiques et de défrichement des forêts ou des écosystèmes forestiers pour installation des campings et centre de riposte et de gestion clinique de certains cas.
- Activités affectant les zones/aires protégées (ou leurs zones tampons), autres que la réhabilitation des zones endommagées/détruites par des catastrophes naturelles antérieures.
- Déboisement et nivellement dans les zones non touchées par les débris résultant de la crise ou de l'urgence éligible.
- Remise en état des terres (c.-à-d. Drainage des terres humides ou remplissage des plans d'eau pour créer des terres).
- Formation fluviale (c.-à-d. Réalignement, contraction ou approfondissement d'un chenal fluvial existant, ou excavation d'un nouveau chenal fluvial).
- Activités qui entraîneront la prise involontaire des terres, la relocalisation des ménages, la perte des biens/avoirs ou l'accès à des avoirs entraînant une perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance, et une interférence avec l'utilisation des terres et des moyens de subsistance par les ménages à condition d'élaborer un PAR.
- Construction de nouvelles routes, réalignement des routes, ou extension des routes, ou réhabilitation des routes qui sont actuellement situées dans des zones touchées
- Les travaux de construction, ou l'utilisation de biens et d'équipements sur des terres abandonnées en raison de tensions, conflits sociaux, ou la propriété du terrain est contestée ou ne peut être établie, ni prouvée.
- Travaux de construction, ou utilisation de biens et équipements pour démolir ou retirer des actifs, sauf si la propriété des actifs peut être vérifiée et les propriétaires consultés.
- Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements impliquant le travail forcé, le travail des enfants ou d'autres formes de travail nuisibles ou exploitables.

- Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements pour des activités qui affecteraient les peuples autochtones, à moins d'élaborer un CPPA, un PPA ou à défaut qu'une consultation et un large soutien aient été documentés et confirmés avant le début des activités.
- Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements à des fins militaires ou paramilitaires.
- Travaux de construction, ou utilisation de biens et d'équipements en réponse à un conflit, dans toute zone où des opérations militaires ou de groupes armés sont actives.
- Activités qui, lorsqu'elles sont exécutées, affectent ou impliquent l'utilisation de l'eau des rivières ou d'autres masses d'eau (ou de leurs affluents) qui traversent ou sont bordées par des pays autres que l'Emprunteur, Bénéficiaire, de telle manière quant à modifier de quelque manière que ce soit la qualité ou la quantité d'eau qui coule vers ou à la frontière de ces pays.
- Utilisation de matériaux de construction à base d'amiante pour les travaux de reconstruction

V.2 Sélection des sous projets éligibles

L'approche cadre qui est appliqué dans le CGES exige que quel que soit le sous-projet, il devra d'abord faire l'objet de screening en utilisant la fiche de screening E&S. L'objectif de ce screening est de déterminer la catégorie du sous-projet et le type d'instrument de sauvegarde environnementale et sociale à élaborer, en tenant compte de leurs principales caractéristiques techniques et de leur localisation. Le screening des sous-projets sera réalisé par les spécialistes en sauvegardes environnementale et les spécialistes en sauvegardes sociales et genre de l'ECP en collaboration avec les MENRS et MSPLS.

Compte tenu des types de sous-projets éligibles dans le cadre du projet, il n'y aura pas de sous-projets à risque élevé. C'est pourquoi le projet a été classé à risque substantiel. Ainsi, potentiellement, les sous-projets seront classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Sous-projets à risque substantiel** : dans le cadre de la réglementation nationale, cette catégorie correspond à la Catégorie I qui concerne des projets devant faire objet d'étude d'impact environnemental et social préalable. Dans le cadre du projet, il est prévisible que des sous-projets d'infrastructures scolaires et sanitaires prévus respectivement dans la composante 2.1 peuvent être classés dans cette catégorie.
- **Sous-projets à risque modéré** : dans la réglementation nationale, cette catégorie correspond à la Catégorie II des projets pour lesquels on doit élaborer un PGES (ou NIES). Ce dernier doit être analysé par les SSE et SSS&G des ECP pour décider si oui ou non il sera nécessaire de faire une EIES. Dans le cadre du projet, la composante1 sous composante 1.1 sera classée dans cette catégorie.
- **Sous-projets à risque faible** : dans le cadre du projet, les sous-projets qui pourront être classés dans cette catégorie sont ceux de la sous-composante 1.2 ; 2.2 ;2.3 ; 3.1 ; 3.2.

V.3 Approbation de la catégorisation des sous-projets

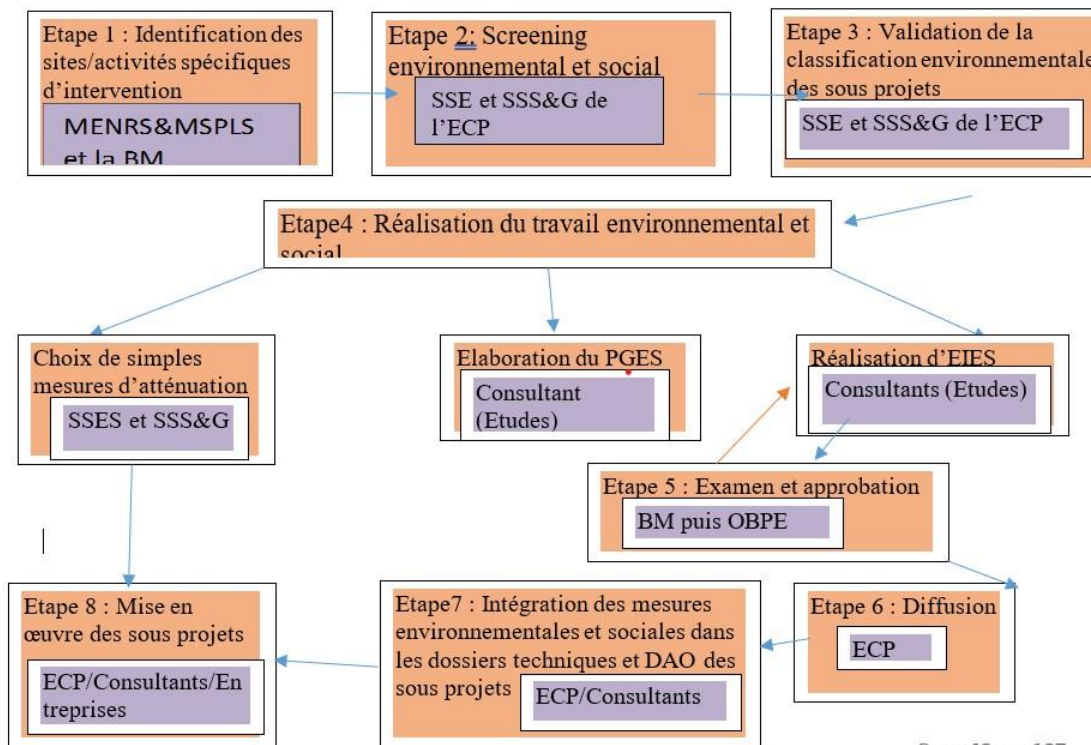
Les fiches de screening environnemental et social devront être envoyées à l'ECP par un consultant. Ces fiches seront analysées par le SSE et le SSS&G de l'ECP qui vont les valider. La validation devra clarifier s'il est nécessaire ou pas de faire un outil de gestion E&S pour chaque sous-projet. Si cet outil E&S est jugé nécessaire, on précisera l'outil de sauvegarde environnemental et social nécessaire : choix de simples mesures d'atténuation (sensibilisation), réalisation d'un PGES ou réalisation d'une EIES.

V.4 Elaboration des outils de gestion environnementale et sociale

Le travail environnemental consiste en l'élaboration et la validation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, en référence aux NES de la Banque et de la réglementation environnementale et sociale nationale. Pour chaque sous-projet, on va élaborer un des trois instruments de sauvegardes environnementales et sociales suivants, en fonction de la classification du sous-projet :

- **Choix de simples mesures d'atténuation pour les sous-projets à risque faible** : le SSE et le SSS&G de l'ECP vont dresser une série des mesures nécessaires à prendre en compte lors de la mise en œuvre du sous-projets. Il pourra soit confirmer ou améliorer les mesures proposées, soit proposer des mesures complémentaires ou tout simplement de nouvelles mesures.
- **Réalisation des PGES pour les sous-projets à risque modéré**. L'élaboration et la validation du PGES se feront en suivant les étapes suivantes :
 - Elaboration des TDR par le SSE et le SSS&G de l'ECP ;
 - Recrutement d'un (des) consultant(s) pour réaliser un (des) PGES sur base des TDRs. Pour des questions d'efficience et d'efficacité, il sera nécessaire de regrouper des sous-projets en lots.
 - Analyse préliminaire des rapports de PGES par le SSE et le SSS&G;
 - Envoi des rapports de PGES pour analyse et approbation à la Banque Mondiale.
NB: En fonction des résultats du PGES, la Banque Mondiale peut exiger de faire une EIES pour certains sous-projets.
- **Réalisation d'EIES pour les sous-projets à risque substantiel**. L'élaboration et la validation de l'EIES se feront en suivant les étapes suivantes :
 - Elaboration des TDR spécifiques, par le SSE et le SSS&G, qui doivent comprendre une rubrique "consultation des parties prenantes". Pour des questions d'efficience et d'efficacité, il sera nécessaire de regrouper des sous-projets en lots ;
 - Envoi des TDR à la Banque pour approbation ;
 - Recrutement d'un (des) consultant(s) pour réaliser une (des) EIES sur base des TDRs;
 - Analyse préliminaire du (des) rapport(s) d'EIES par le SSE et le SSS&G;
 - Envoi du (des) rapport(s) d'EIES pour analyse et approbation à la Banque Mondiale pour la non-objection puis au Ministère en charge de l'environnement via la Direction Générale de l'OBPE pour l'obtention d'un certificat de conformité environnemental délivré par le Ministère en charge de l'environnement.

Schéma n° 1 : Synthèse du processus de préparation, d'approbation et d'exécution des sous projets



V.5 Arrangement institutionnel de mise en œuvre du projet

5.5.1. Pilotage stratégique des projets et des secteurs

Un comité de pilotage unique sera mis en place pour le Projet. Ce comité aura une présidence alternée de 6 mois entre le MSPLS et le MNESR. Le comité technique de suivi (SC) sera chargé de fournir une orientation générale pendant la mise en œuvre du projet et de veiller à ce que les différents ministères se coordonnent si nécessaire pour atteindre l'ODP. Le SC aura comme membres les Secrétaires Permanents (SP) du MNESR, le MSPLS, le Ministère en charge des Finances, et le Secrétaire Exécutif Permanent de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (SEP/PMSAN). Le SC se réunira deux fois par an. Un décret gouvernemental portant nomination du SC supervisant le Projet sera publié dans les trois mois suivant son entrée en vigueur.

5.5.2. Coordination et mise en œuvre du projet

Le MNESR et le MSPLS sont les entités gouvernementales responsables de la mise en œuvre du projet avec l'appui technique de l'Équipe de Coordination du Projet (ECP). Les ministères sont en fin de compte responsables de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Les directions et unités techniques du MNESR et du MSPLS ayant des responsabilités de mise en œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'ECP sous la responsabilité du Secrétaire Permanent (SP) du MNESR et du MSPLS.

5.5.3. Équipe de coordination du projet

Le projet s'appuie sur les modalités de mise en œuvre existantes des projets de santé et d'éducation.

Pour mener à bien les activités du projet, une assistance technique stratégique sera placée dans les départements responsables du MNESR et du MSPLS. Ces départements superviseront la mise en œuvre du projet. Afin d'assurer une coordination et une prise de décision efficaces, un comité de pilotage unique

sera créé pour le projet. Ce comité aura une présidence alternée, ce qui signifie que le MSPLS et le MNESR dirigeront le comité à tour de rôle. Le comité directeur fournira des conseils généraux, une orientation stratégique et une surveillance du projet. La capacité des agences d'exécution serait renforcée et le PCTS existant serait maintenu et renforcé avec du personnel technique dans les domaines clés. Ce personnel serait chargé de soutenir les agences **d'exécution**, notamment de gérer l'assistance technique embauchée dans le cadre du projet et de planifier et superviser les activités du projet. Les PCT seraient également renforcés pour aider le gouvernement à respecter les normes et garanties fiduciaires, sociales, environnementales et liées au genre.

5.5.4. Supervision du projet et accompagnement à la mise en œuvre

L'équipe de travail de la Banque mondiale supervisera la mise en œuvre du projet sur une base continue pour garantir le respect des exigences fiduciaires et des garanties et pour fournir un soutien technique. L'équipe spéciale mènera des missions de supervision semestrielles conjointement avec le gouvernement pour évaluer les progrès, dont l'une fera partie de l'examen à mi-parcours d'un projet. Les conclusions et recommandations de chaque mission seront documentées dans un aide-mémoire commun.

VI. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

VI.1 Gestion des risques E&S et leurs mesures d'atténuation

Tableau n° 9 : Identification des risques et leurs mesures d'atténuation

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
Assistance technique et ateliers de validation pour réviser le manuel FBP-C, y compris l'adoption d'un module de vérification basé sur le risque	- La non mise en application du code d'éthique et de conduite des projets financés par la BM	- Mettre en application le code d'éthique et de conduite - Etendre la formation au personnel travaillant les activités du projet	- Nombre de formations organisés	- ECP, spécialistes en sauvegardes E&S)	- Annuelle
Sélection, formation périodique et équipement des ASC dans toutes les provinces	- Risque d'exclusion des communautés Batwas dans les sessions de formations - Risque de favoritisme pendant la sélection des participants aux sessions des formations et la distribution des équipements des ASC - Risque de non port des EPI par les ASC. - Absence des Kits de premiers secours dans les équipements - Risque que les ASC travaillent dans les provinces différentes à celles de résidence (font des longues distances chaque jour)	- Élaborer d'un PGES avant la mise en œuvre des travaux des ASC - Chaque équipe des ASC doit avoir une boîte de premiers secours - Un PGMO doit être élaborer avant la mise en vigueur du projet pour traiter les questions d'embauche	- Nombre de boîtes de premiers secours - PGES disponible - Un PGMO disponible	- ECP, spécialistes en sauvegardes E&S)	- Une fois et mise à jour chaque que de besoin - Les boîtes de premiers secours sont renouvelées annuellement

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
Subventions à la performance des ASC et de leurs superviseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de détournement des paiements des ASC par les responsables des centres de santé et des districts sanitaires - Retard dans les paiements - Risque d'octroi des primes de performances aux prestataires non méritant 	<ul style="list-style-type: none"> - Le paiement doit se faire dans institutions bancaires - Une commission mixte doit être mise en place lors de l'évaluation des performances - Application du manuel des procédures FBP-C 	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereaux de transfert monétaire disponible - Lettre de nomination disponible - Nombre de rapports sur l'application du manuel des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> - ECP - MENRS&MSPLS 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque mois - Une fois
Création ou relance de sites dédiés au suivi de la croissance, à l'apprentissage nutritionnel et à la rééducation.	<ul style="list-style-type: none"> - Le site inaccessible (pas de piste ou la piste est inaccessible) - Insuffisances de l'équipement de suivi de la croissance, de l'apprentissage nutritionnel et de la rééducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une reconnaissance avant d'emprunter des pistes des milieux reculés - Doter les prestataires de l'équipement de suivi de la croissance, de l'apprentissage et de la rééducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Check-list de terrain - Quantité d'équipement disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de mission 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque fois avant de faire le terrain
Extension du programme actuel d'alimentation scolaire à toutes les écoles des deux provinces où il est mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte des groupes des vulnérables - Risque d'exclusion des enfants des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PGES pour ce sous projet doit être élaborer - Un Mécanisme de gestion des Plaintes doit être élaboré 			

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
	<p>Batwas de Muyinga et Kirundo</p> <ul style="list-style-type: none"> - En apportant de la nourriture venue d'ailleurs (en dehors de la province ou du pays) il y a risque d'augmenter les gaz à effet de serre dû au transport, - Risque d'intoxication alimentaire causé par la nourriture venue d'ailleurs ou par manque d'hygiène ; - Risques liés à l'insuffisance d'eau et d'installations sanitaire ; - Risques liés à la qualité de la nourriture fournie aux élèves - les risques d'EAS/HS et VBG; - les potentiels conflits au sein de la communauté liés au programme (tant entre élèves que par les familles bénéficiaires et non-bénéficiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PPA sera élaborer et diffuser surtout dans les provinces de Kirundo et Muyinga où il y a beaucoup des peuples autochtones - Un point focal Hygiène Sécurité santé doit être recruté pour chaque province pour qu'il fasse le suivi d'hygiène et la gestion des déchets - Renforcer les mesures d'hygiène des denrées alimentaires ; - Privilégier la fourniture d'aliments en provenance de la région que les écoles à cantine scolaire - Sensibilisation de la communauté scolaire sur les mesures de prévention les EAS/HS et VBG, - Collaborer avec les services de santé pour intervenir dans les délais en cas de VBG (dans les 72h) 			

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
Financer l'achat et la distribution de kits scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'exploitation et abus sexuel ou harcèlement sexuel - Risque d'exclusion des enfants vulnérables (handicapés, enfants orphelins, albinos) lors de la distribution des kits scolaires - Risque de corruption pour les agents chargés de la distribution des kits scolaires - Risques de conflits entre les fournisseurs des kits scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des responsables des écoles pour prévenir les actes d'exclusion des enfants vulnérable, la corruption des agents chargés de la distribution des kits scolaires - Faire signer les contrats aux fournisseurs par le projet 	<p>Nombre de sessions de sensibilisation des responsables des écoles ;</p> <p>Nombre de contrats signés</p>	<p>ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG ;</p> <p>ECP spécialistes en passation des marchés</p>	<p>Trimestrielle</p> <p>Une fois et chaque fois que de besoin</p>
Extension des écoles par la construction et la réhabilitation de 2 000 salles de classe qui seront éco-sensibles et accessibles aux personnes handicapées (par exemple, équipées de rampes pour les chaises roulantes), y compris des salles de laboratoire pour l'étude de la science et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information qui peuvent être utilisées pour	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accident causé par la chute d'objet lors des travaux du génie civil ; - Risques d'accident causé par l'excès de vitesse des véhicules de l'entreprise de construction dans les villages, ou les transports de matériaux aux chantiers. - Risques des bruits des machines et du personnel des chantiers - Risque des poussières intense causé par les chantiers de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, suivi, encadrement sur l'hygiène, santé et sécurité en milieu de travail ; - Elaborer le PGES-C - Elaborer le Plan de gestion des déchets (PGD) - Elaborer le plan Hygiène, santé et sécurité (PHSS) - Tenir des réunions hebdomadaires « quart d'heure et prestart-meeting » 	<p>Nombre de rapports de</p> <p>Sensibilisation, suivi et encadrement ;</p> <p>Nombre de rapports de suivi du PGES-C et PHSS ;</p> <p>Nombre de rapports de des</p>	<p>ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;</p> <p>Idem ;</p>	<p>Régulière ;</p> <p>Idem ;</p>

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ;	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents causés par la mauvaise construction des échafaudages - Risque de ne pas considérer les accès aux salles de classes et aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite (rampes pour les chaises roulantes - Risque de déversement accidentel des huiles de vidanges des engins du chantier - Risque de non disponibilité et de non port des équipements de protection individuel (EPI) - Risque des accidents des personnes tierces dans les chantiers ; - Risques des EAS/HS et VBG à l'égard des femmes y compris les membres de la communauté Batwas (Phénomène de se faire soigner le dos en faisant des rapports sexuels avec les femmes batwas) ; - Risques d'absence de code d'éthique et de conduite ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser un kit médical sur chaque chantier - Obligation de rapportage des cas d'accident/incident de travail (conformément au PGES, PHSS-chantier) - La Signature de contrat avec un centre de santé proche des chantiers doit être établie pour faciliter les ouvriers aux soins de santé en cas d'accident et de maladies en rapport des travaux <p>Recrutement des experts en sauvegardes E&S</p>	<p>réunions hebdomadaires ;</p> <p>Nombre de rapports disponibles ;</p> <p>Nombre de contrats signés ;</p> <p>Nombre de contrats disponibles</p> <p>Nombre de fiches de données</p>	<p>Idem ;</p> <p>Idem ;</p> <p>ECP expert en passation des marchés ;</p> <p>ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;</p>	<p>Idem ;</p> <p>Chaque fois que de besoin ;</p> <p>Régulière ;</p> <p>Une fois</p>

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - villages, ou les transports de matériaux aux chantiers. - Risques d'exposition aux produits chimiques, aux produits dangereux ou extrêmement dangereux. - Risques de travail forcé, - Risques de travail des enfants - Risques de mauvaises conditions de travail des employés de l'entreprise de construction. - Risques liés aux conflits d'appartenance de propriété foncière - Risques de conflits liés au recrutement de la main d'œuvre 	<p>Former les chauffeurs sur les bonnes pratiques de conduites de roulage</p> <p>Equipement de protection Individuelle (EPI)</p> <p>-Opérationnaliser et vulgariser le MGP sur les lieux de recrutement des travailleurs</p> <p>- Un privilège sera accordé à la main d'œuvre locale et l'aspect genre devra être pris en compte</p>	<p>Nombre de conflits traités</p> <p>Reduction du nombre d'accidents</p> <p>Quantité des EPIs distribués aux travailleurs</p> <p>Nombre d'inspecteurs de travail sur les chantiers</p>	<p>ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;</p> <p>ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;</p> <p>ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;</p>	<p>Mensuelle</p> <p>Mensuelle</p>

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
			Nombre d'ouvriers locaux et nombre de femmes embauchées		
Installations d'eau et d'hygiène sanitaire (WASH) pour 1 000 écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de stagnation d'eau pouvant occasionner la prolifération des vecteurs des maladies (Moustiques) - Risque de manque d'hygiène dans les installations sanitaires ; - Risque d'absence des sources d'approvisionnement en eau potable ; - Risque d'insuffisance de sensibilisation à l'hygiène individuelle et collective des usagers d'installations d'eau et d'hygiène sanitaire ; 	Assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PGES-C et PHSS-C	Nombre de rapports de missions réalisées	ECP spécialistes des sauvegardes E&S	Trimestrielle
Des installations pour la gestion de l'hygiène menstruelle et le lavage des mains, ainsi que des points d'eau ou des technologies de captage des pluies seront également financés.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'absence des sources d'approvisionnement en eau potable ; - Risque d'insuffisance de sensibilisation à l'hygiène individuelle et collective des usagers d'installations d'eau et d'hygiène sanitaire ; 	Assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PGES-C et PHSS-C	Nombre de rapports de missions réalisées	ECP spécialistes des sauvegardes E&S	Régulière

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
	- Risque de stagnation d'eau pouvant occasionner la prolifération des vecteurs des maladies (Moustiques)	Remblayer les espaces en bouchant les trous et orienter les eaux dans les exutoires conformes	Absence des fraques d'eau	ECP spécialistes des sauvegardes E&S ;	Régulière
Évaluation des programmes existants pour les cycles 1 et 2 afin de déterminer si et quand les compétences nécessaires à la croissance des élèves sont incluses	- Absence de code d'éthique et de conduite - Risque d'EAS/HS et VBG	- Mise en œuvre du code d'éthique et de conduite (CEC) comprenant l'EAS/HS et VBG - Suivi de la mise en œuvre des consignes du MGP	Nombre de rapports de mise en œuvre du CEC et MGP	ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG	Trimestrielle
Évaluation de la capacité des enseignants et des méthodologies d'enseignement	- Risque de favoritisme dans l'évaluation - Risque d'EAS/HS et VBG	Sensibilisation du personnel sur le CEC y compris l'EAS/HS et VBG	Nombre de rapports de sensibilisation	ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG	Trimestrielle
Évaluation de l'efficacité actuelle du transfert de l'alphabétisation vers le français à partir du Kirundi.	- Risque de choix subjectif des évaluateurs - Risque de retard de publication des rapports	Sensibilisation du personnel sur le CEC y compris l'EAS/HS et VBG	Nombre de rapports de sensibilisation	ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG	Trimestrielle
Développement d'aides pédagogiques simples et du matériel pour les élèves et fournis aux	-Risque de production d'aide pédagogique et matériel inadapté	Sensibilisation du personnel sur le CEC (objectivité dans le choix des participants et des fournisseurs) ;	Nombre de rapports de sensibilisation	ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG	Trimestrielle

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
enseignants et aux élèves pour les deux premiers cycles afin de compléter les programmes existants.	- Risque de retard dans la livraison				
Le développement et la fourniture de matériel pédagogique adéquat pour les élèves : manuels en kirundi, mathématiques, français et sciences et technologies pour les classes 5 à 9	- Risque de retard dans la livraison - Risque de production d'aide pédagogique et matériel inadapté	Sensibilisation du personnel sur le CEC (objectivité dans le choix des participants et des fournisseurs) ;	Nombre de rapports de sensibilisation	ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG	Trimestrielle
Élaboration et fourniture de guides de l'enseignant adéquats axés sur des leçons scénarisées	Retard dans la livraison	Choix objectif des fournisseurs	Nombre de contrats signés	ECP spécialistes en passation des marchés	Trimestrielle
Formation des enseignants basée sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9, y compris l'utilisation appropriée des manuels et autres matériels, l'évaluation formative, la remédiation de l'apprentissage - ces formations seront structurées pour se concentrer sur la pratique et seront dispensées à intervalles plus fréquents	- Risque d'incompétence des formateurs - Risque de retard dans l'exécution des programmes	- Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; Organisation des sessions de renforcement des capacités	Nombre de rapports de sessions de formation organisées	ECP spécialistes en pédagogie	Chaque fois que de besoin

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
Formation des directeurs d'école et des chefs d'établissement pour améliorer le soutien pédagogique et le renforcement de l'apprentissage par le biais de réseaux de groupes de pairs parmi les enseignants.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'incompétence des formateurs - Risque de retard dans l'exécution des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; Organisation des sessions de renforcement des capacités 	Nombre de rapports de sessions de formation organisées	ECP spécialistes en pédagogie	Chaque fois que de besoin
l'alignement des programmes des écoles normales sur les programmes révisés d'éducation de base	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retard dans l'exécution des programmes - Incompétence dans la planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; Organisation des sessions de renforcement des capacités 	Nombre de rapports de sessions de formation organisées	ECP spécialistes en pédagogie	Chaque fois que de besoin
cofinancer un projet pilote de FBP axé sur l'offre dans le domaine de l'éducation, afin de fournir aux écoles et à leurs administrations locales des subventions basées sur les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'insuffisance dans l'élaboration des outils objectifs d'évaluation - Risque de retard dans l'exécution des programmes - Risque de généralisation biaisé dans l'évaluation pour l'extension du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; Organisation des sessions de renforcement des capacités 	Nombre de rapports de sessions de formation organisées	ECP spécialistes en pédagogie	Chaque fois que de besoin

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
Assistance technique pour élaborer et adopter un nouveau programme d'amélioration de la qualité (QIP) et un nouveau module de vérification basé sur le risque	<ul style="list-style-type: none"> - La non mise en application du code d'éthique et de conduite des projets financés par la BM - Risque de retard dans la mise en œuvre du programme - Pénurie des docteurs spécialistes (occupés par Le programme d'amélioration de la qualité qui nécessitera un renforcement des capacités dans des spécialités clés identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi de la mise en application du CEC - Les confessions religieuses devaient être des partenaires privilégiés pour les questions de planification familiale - Organiser les formations des docteurs spécialistes à tour de rôle 	<p>Nombre de rapports de suivi de la mise en application du CEC</p> <p>Calendrier de formation</p>	<p>ECP spécialistes des sauvegardes sociales/EAS/HS et VBG</p> <p>ECP</p>	<p>Trimestrielle</p> <p>Suivant le calendrier et selon le nombre des docteurs spécialiste</p>
Financer la mise en place d'une unité indépendante d'évaluation de l'apprentissage afin de collecter des données précises et régulières sur les performances dans le secteur de l'éducation pour améliorer la gestion globale du système et l'élaboration des politiques	<ul style="list-style-type: none"> -Risque de choix subjectif des membres de l'unité indépendante d'évaluation de l'apprentissage - Retard de la mise en place de l'unité indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne identification des participants à la formation sur le nouveau programme élaboré pour les classes 5 à 9 ; <p>Organisation des sessions de renforcement des capacités</p>	<p>Nombre de sessions de formation organisées</p>	<p>ECP spécialistes en pédagogie</p>	<p>Chaque fois que de besoin</p>
Aider le MENSUR à entreprendre un audit du personnel et des institutions et à renforcer ses politiques,	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de choix du bureau d'audit 	<p>Suivi rigoureux du PPSD</p>	<p>Nombre de contrats signés</p>	<p>ECP spécialistes en passation des marchés</p>	<p>Annuelle</p>

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
notamment en ce qui concerne les procédures de recrutement, les systèmes de rémunération, les cadres de compétences, les descriptions de postes, les plans de carrière et les plans de renforcement des capacités pour les enseignants et le personnel administratif.	- Retard dans le recrutement du bureau et dans l'élaboration du rapport				
Soutenir l'interopérabilité effective des différents systèmes électroniques d'information sur la santé du pays. afin de combler le déficit de connectivité d'une dizaine d'établissements de santé dans le pays, ces établissements recevront un équipement numérique leur permettant d'accéder à l'internet à haut débit.	- Risque de retard dans la mise en place du programme d'interopérabilité	- Renforcement des capacités du personnel sur le logiciel utilisé ; - Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'interopérabilité par ECP - Equiper les établissements sanitaires concerné de l'outil informatique.	- Nombre de rapports de sessions de formation organisées ; - Nombre de rapports de sessions de formation organisées ; Quantité d'outils informatiques disponibles	ECP spécialistes en IT	Une fois et chaque fois que de besoin
Soutenir (i) des études et des notes d'orientation sur la mise en commun des ressources pour la santé, et (ii) réaliser une	Risque de retard dans l'exécution des études et la mise en place du programme ;	Suivi rigoureux du PPSD	Nombre de contrats signés	ECP spécialistes en passation des marchés	Chaque fois que de besoin

ACTIVITÉ	RISQUES ET EFFETS	MESURE DE MITIGATION	Indicateur	Responsable de mise en œuvre	Fréquence de mise en œuvre
<p>analyse économique et/ou actuarielle des régimes d'assurance maladie existants dans la perspective de l'espace budgétaire afin d'orienter la conception d'un ensemble de services de santé adéquats que le Burundi peut se permettre de subventionner de manière appropriée.</p>					

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Réhabilitation des salles des classes / salles des laboratoires/ système de collecte des eaux de pluie: Phase préparatoire et construction							
Installation du chantier							
Recrutement des ouvriers		Non considération de l'Aspect genre	Suivre les proportion 30%femmes ou plus et 70%hommes ou moins	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
		-Main d'œuvre locale	Le recrutement de la main d'œuvre doit être fait dans la zone ou colline où se trouvent les chantiers	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	Au début des travaux	Inclus au montant du marchés Inclus au montant du marchés
		Age minimale de recrutement	Demander les pièces d'identité avant d'embaucher	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	A chaque embauche	Inclus au montant du marchés
Démolitions des parties non essentielles	Air	-Emission des poussières	-Humidifier la zone des travaux par arrosage	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
			-port obligatoire des EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sécurité	- chute d'objets	Port obligatoire des EPI dans le chantier	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Sécurité/Air	- envole des particules	Port obligatoire des EPI dans le chantier	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	- production des déchets solides	Elaboration du PGES-C -élaboration du Plan de gestion des déchets	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Santé/sécurité/Humain	- blessures causés par les pièces Détachés, les clous etc.	Port obligatoire des EPI dans le chantier	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sécurité	- travail en hauteur	Port d'harnais Utilisation des échafaudages	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Stockages du matériel démolis	Sécurité	-Inaccessibilité des chantiers	Préparer la zone de stockage des déchets solides	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Faune/flore	Endommagement du couvert végétal	Ranger les le matériel démolis sur des étagères	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sécurité	Les matériaux stockés sont la Source d'accidents	Signaliser la zone des déchets	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Installation des points d'eau		Restriction à des propriétés foncières par l'aménagement des captages	Elaborer le MGP et impliquer toutes les parties prenantes	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
		Blessures causées par l'outillage	Port obligatoire des EPI dans le chantier	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Santé/humain	Maladies des mains sales par manque des sanitaires	Installer les sanitaires des ouvriers avant de débiter les travaux	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Phase de construction							
Exploitation des emprunts pour les matériaux locaux de construction		Conflits fonciers	Implication des parties prenantes	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
			Elaboration du MGP	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Cas surgit	Inclus au montant du marchés
	Faune et flore	Destruction du couvert végétal	Un plan de remise en état doit être élaboré	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Hebdomadaire	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Biophysique	Modification du paysage	Un plan de remise en état doit être élaboré	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Mensuel	Inclus au montant du marchés
	Biophysique	Création d'érosion	Un plan de remise en état doit être élaboré	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Mensuel	Inclus au montant du marchés
	Code de l'environnement	Exploitation illégale de l'emprunt	L'entreprise ou l'exploitant doit avoir un permis ou autorisation d'exploitation	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Pour chaque site d'emprunt	Inclus au montant du marchés
		Après l'exploitation l'emprunt n'est pas remis en état	Le plan de suivi environnemental doit être utilisé au quotidien	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Mensuel	Inclus au montant du marchés
Transport des matériaux	Humain/sécurité	Accident de circulation	Un PHSS, PGES et code de bonne conduite doivent être élaborés	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Air	Pollution de l'air	Humidifier les zones de passage des engins chargés des matériaux par arrosage	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sonore	Pollution sonore	-Utiliser les engins de dernière génération -Une fiche de Contrôle mensuel des engins doit être remplie	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Air	Emission des gaz à effet de serre par le trafic des engins de transport des matériaux et les engins d'excavation de ces matériaux locaux	Utiliser les engins de dernière génération qui dégagent moins des gaz	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Déversement des huiles usées dans les chantiers pendant l'Entretien des véhicules et des engins	Faire l'entretien des engins dans les garages dédiés à ce travail	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Fouilles des fondations	Humain/sécurité	Blessures causées par la proximité des ouvriers	Distancer les ouvriers qui font les fouilles et leur faire des séances de sensibilisation sur la sécurité	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Fouilles pour les trous des sanitaires	Humain	Travail dans un espace confiné	Travail fait en présence du chef d'équipe pour intervenir en cas de problème	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Humain	Chutes dans le vide	Port d'harnais est obligatoire pour s'accrocher	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Humain	Humidité	Port des masques est obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Humain	Inspiration des gaz	Port des masques est obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Humain	Ensevelissement	Installation des blindages pour soutenir les parois	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Elévation des murs	Humain	Chute dans le vide par le travail en hauteur	Port d'harnais pour l'accrochage	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Humain	Irritation du corps par le mélange du ciment	Port obligatoire des EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Humain	Envole des particules	Port des EPI est obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Charpentes	Humain	Chute dans le vide par le travail en hauteur	Port des EPI et harnais est obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
		Blessures causées par l'outillage	Port des EPI est obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Huisserie	Humain	Blessures causées par outillage Chute dans le vide par le travail en hauteur	Port des EPI et obligatoire	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Plomberie	Humain	Blessures causées par l'outillage	Port des EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Peinture	Humain	Manipulation des produits dangereux	Port des EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Replis du chantier							
Démolition des bases techniques	Humain	Chute d'objet Blessures causées l'outillage	Port d'EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Nettoyages du chantier	Humain	Envole des particules	Port d'EPI	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
		Emission des poussières	Port d'EPI (masque)	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Démobilisation d'engins	Sol	Existence des taches d'huile	Décapage du sol souillé	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Existence des pièces détachés	Rassembler les pièces et les envoyer dans les poubelles dédiés	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Existences des tas des déchets	Tri des déchets et enfui les biodégradables, incinérer les papiers et autres, traitement spécial aux déchets dangereux non dégradable	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Fermeture des emprunt	Sol / paysage	Modification du paysage	Remise en état du site d'emprunt	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Erosion	Favoriser l'infiltration d'eau et éviter les pentes écoulements	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Sol	Pas de couvert végétal	Végétaliser le site	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Migration faunique	Végétaliser le site pour réadapter la faune	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Existence des fraques d'eau	Remblayer tous les trous et décapier les monticules	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
	Sol	Imperméabilité du sol	Remuer le sol pour le rendre perméable	L'entreprise de construction	Bureau de surveillance/ECP	Quotidien	Inclus au montant du marchés
Phase exploitation							
	Sécurité	Absence des rampes d'accès pour les handicapés	Vérifier les accès avant la réception des infrastructures	Responsables des écoles	Responsables des écoles	Quotidien	0
	Humain	EAS/HS	Sensibilisation, aider les victimes des VBG	Responsables des écoles	Responsables des écoles	Quotidien	0
	Matériel	Usure précoce des infrastructures	Sensibilisation au code de bonne conduite	Responsables des écoles	Responsables des écoles	Quotidien	0

VI.2 MATRICE DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau n°10 : Matrice de suivi E&S

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
	Matériel	Usure précoce des équipements	Sensibilisation aux bonnes pratiques	Responsables des écoles	Responsables des écoles	Quotidien	
		Faible intégration des enfants vulnérables dans les écoles	Sensibilisation communautaire sur l'intégration équitable au bien communautaires				

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Autres activités du projet							
Sélection, formation périodique et équipement des ASC dans toutes les provinces	Social	Exclusion des communautés Batwas, des réfugiés, des albinos, des gens vivants avec un handicap dans les sessions de formations	Sensibilisation des institutions de formation sur l'importance de la participation des groupes vulnérables dans les ateliers de formation ; Organisation des sessions de formation sur le CEC	Médecins Chef des districts sanitaires (MCDS)	SSS&G	Trimestrielle	Pour Mémoire (PM)
		Favoritisme pendant la sélection des ASC	Organisation des réunions sur la mise en œuvre du manuel des procédures de santé communautaire (disponible)	„	Spécialiste en santé communautaire et Environnementale (ESCE)	„	„
Activités des ASC	Santé/Sécurité	Absence des kits de premiers secours dans la caisse à médicaments	Dotation des kits de premiers secours aux ASC	ECP	„	Mensuel	„
		Non port des EPI	Supervision régulière sur le port de l'EPI	Technicien de Promotion de la Santé (TPS)	„	Mensuelle	„
		Pratiques d'EAS/HS et VBG	Organisation des ateliers de formation et sensibilisation sur l'EAS/HS et VBG ainsi le CEC	SSS&G	SSS&G	Quotidien	„

Activités	Milieu concerné	Indicateurs à surveiller	Mesures d'atténuation et/ou de compensation	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi	Fréquence des mesures	Coût
Mise en œuvre des Cantines scolaire	Santé/Sécurité	Absence ou insuffisance d'eau (manque d'hygiène)	Promotion des systèmes de collecte d'eau pluviale (SCEP)	ECP	ESCE	Quotidien	PM
Distribution de kits scolaires	Sécurité	Accident de circulation pour les véhicules qui fassent la distribution du matériel	Organisation des ateliers de formation des chauffeurs sur la conduite sécurisée	Spécialiste en Education	Equipe de coordination du projet (ECP)	Quotidien	PM
	Air	Augmentation des gaz à effet de serre par les automobiles de distribution	Contrôle technique	ECP	Chargé de la logistique	Quotidien	PM
		Favoritisme dans l'identification des bénéficiaires des kits scolaire	Mise en place des commission mixtes intégrant les représentant des vulnérables (Batwas, Albinos, handicapé etc)	Comité de gestion de l'école	ECP	Trimestriel	PM

VI.3 Suivi de la mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et sociale CGES

VI.1 Mécanismes de surveillance, de suivi et d'audit environnemental et social

a. Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale concerne toutes les activités du projet susceptible de générer les impacts négatifs. La surveillance comprendra la surveillance interne et externe.

- **La surveillance interne** sera réalisée par les acteurs qui exécutent les sous-projets. Il s'agit des entreprises qui seront chargées des travaux pour des sous-projets d'infrastructures scolaires ou sanitaires. Pour faciliter le travail de surveillance, il faudra que chaque entreprise de construction ait en son sein, un Responsable environnemental et un(e) expert(e) en EAS/HS et VBG qui effectueront la surveillance environnementale et sociale des chantiers.
- **La surveillance externe** sera réalisée par des acteurs de contrôle ou de facilitation. Il s'agit des bureaux de contrôle et de surveillance pour les sous-projets d'infrastructures. Ces derniers devront disposer d'un expert en sauvegarde environnementale et sociale pour effectuer le contrôle sur chantier.

b. Suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social mensuel permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation prévues par les PGES et les EIES, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Une évaluation environnementale et sociale sera faite chaque trimestre.

Les missions de suivi environnementales et sociales devront se baser sur des indicateurs environnementaux et sociaux prévus dans les PGES et EIES, et incorporées dans les dossiers techniques des sous-projets. Les connaissances (informations) acquises avec le suivi environnemental et social pourront influencer la révision de certaines mesures environnementales et sociales. Le suivi environnemental et social comprendra le suivi interne et externe.

- **Le suivi interne** : il sera réalisé par le SSE et le SSS&G de l'ECP suivant le programme présenté dans les tableaux aux pages (83-93) pour toutes les composantes en clarifiant les facteurs (Paramètres, Indicateurs, Fréquence de mesure, Responsabilité) dans les 3 phases (Installation du chantier, Construction et exploitation)
- **Le suivi externe** : il sera réalisé par l'OBPE qui joue le rôle de contrôle s'inspirera du suivi interne avec une fréquence réduite par rapport au premier.

c. Audit environnemental et social

Comme mentionné dans le CES, l'objectif de l'audit sera d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux importants des sous-projets en cours de construction et d'exploitation, et d'en faire l'état des lieux, notamment en ce qui concerne le respect des mesures environnementales et sociales prévues sur base des exigences des NES. L'audit environnemental et social est proposé à mi-parcours et à la fin du projet par des consultants externes indépendants. Le SSES de l'ECP devra élaborer des termes de références qui devront être validés par la Banque Mondiale avant le processus de recrutement des consultants.

d. Dispositif de rapportage

Le dispositif de rapportage dans le cadre de surveillance, de suivi et d'audit environnemental et social est proposé comme suit :

- Des rapports périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) de surveillance de mise en œuvre produits par le bureau de surveillant ou mission de contrôle (Maître d'œuvre). Ces rapports seront transmis à l'ECP
- Rapports trimestriels que le SSE et SSS&G transmettent à la Banque Mondiale
- Des rapports d'audit : un rapport à mi-parcours et un rapport final. Ces rapports seront produits par des consultants indépendants et seront transmis à l'ECP et à la Banque Mondiale.

VI.4 Proposition concernant la formation/ renforcement des capacités

Le succès de la mise en œuvre du projet dépendra, entre autres, de l'application effective des mesures de gestion des risques E&S décrites dans le présent CGES. La formation/ renforcement des capacités sera nécessaire pour les principales parties prenantes afin d'assurer une mise en œuvre efficace du CGES, du PMPP et d'autres outils de gestion E&S. le tableau ci-après décrit les différents thèmes qui feront de formation/ renforcement des capacités.

Tableau n° 10 : Renforcement des capacités

N°	Thèmes de formation	Groupe cible
	Concepts et importance du Cadre Environnemental et Social : un atelier de plus ou moins 2 journées pendant la phase de démarrage du projet.	Les Directeurs provinciaux de l'enseignement, les coordonnateurs provinciaux de promotion de la santé et les responsables des districts sanitaires, ECP, les experts environnementaux et sociaux des entreprises de construction et bureaux de surveillance (Maître d'œuvre)
	Organisation des formations en évaluation environnementale et sociale spécifique ainsi que les mesures à prendre en cas des EAS/HS et VBG	Les Directeurs communaux de l'enseignement, les responsables des structures sanitaires des zones concernées par les sous projets, les autorités communales (Ingénieurs communaux et les conseillers socio-économiques)
	Organisation des ateliers de formation sur le concept d'évaluation environnementale et sociale, avec insistance sur l'EIES et le PGES, MGP, et les concepts EAS/HS et VBG	Les entreprises de construction (chefs des chantiers), les prestataires des services et sous-traitants.

VII. MOBILISATION, INFORMATION ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

VII.1 Considérations générales de la NES 10

Un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) distinct est préparé pour le projet sur la base de la Norme environnementale et sociale n° 10 de la Banque. Ce plan est en cours de validation.

Dans le cadre de ce projet, des ateliers de consultation ont été organisés suivant un calendrier bien définis dans les quatre provinces (Muyinga-Gitega- Ngozi-Cibitoke) du pays (du 26 au 29 février 2024 aux chefs-lieux de ces provinces) avec la participation de 313 participants dont 58 femmes et 255 hommes y compris les Batwa. Plusieurs thèmes ont été développés en groupes, des craintes, souhaits et desideratas et préoccupations émis. La synthèse de ces consultations publiques est reprise dans le tableau 11 dans ce chapitre sur les consultations publiques.

VII.2 Objectifs des consultations

L'objectif global du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet. Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

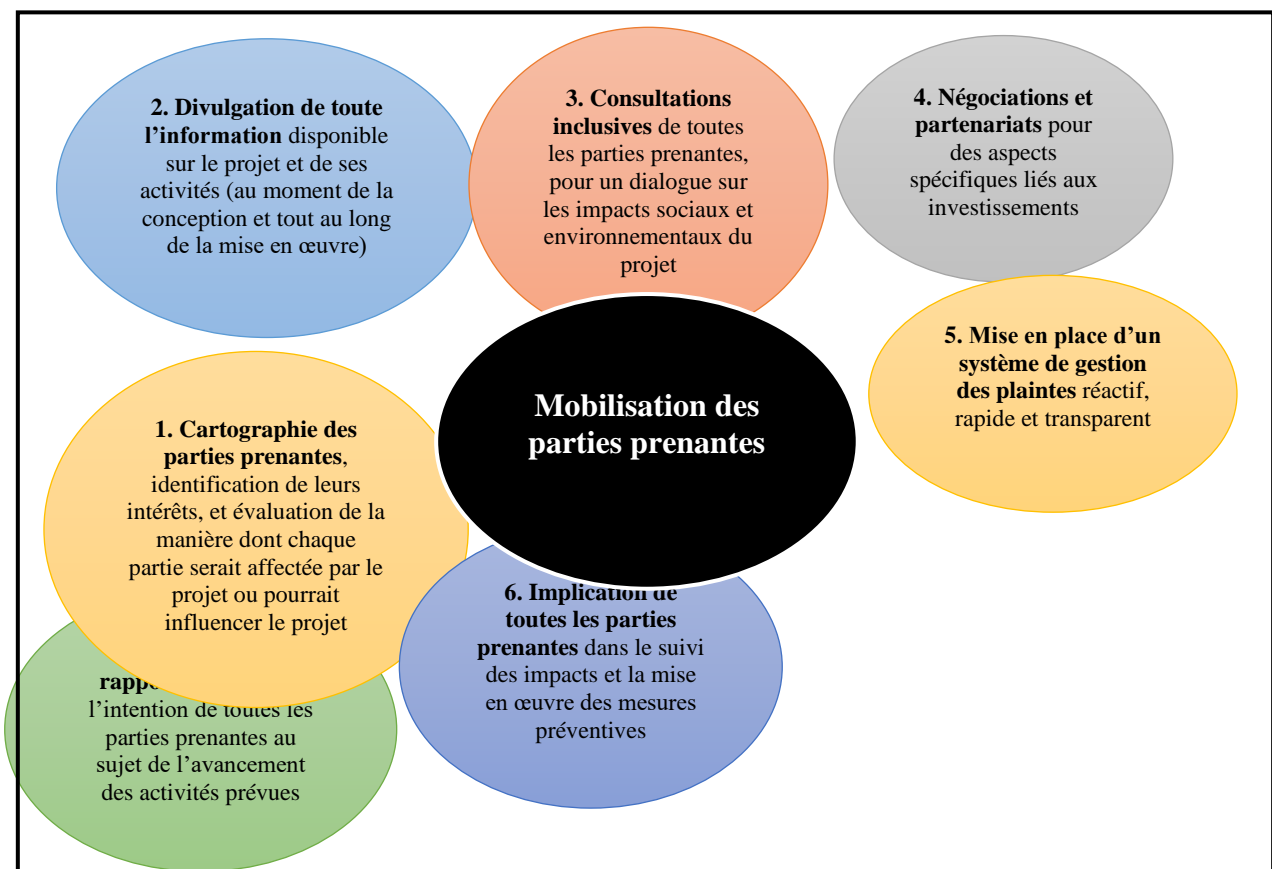
- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le Projet, concernées par le Projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le Projet ;
- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le Projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant des leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du Projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- Partager l'information et dialoguer de façon inclusive sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat d'appropriation, de responsabilisation sociale et de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;

- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Mettre en place un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement à l'amiable sauf en cas des personnes qui subissent des violences basées sur le genre (VBG) et l'exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel (EAS/HS), et gérer des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le Projet avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire pour le respect du droit humain des plaignants.

Par conséquent, le PMPP décrit les moyens par lesquels le Projet de Développement du Capital Humain communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent faire part de leurs préoccupations, fournir un retour d'informations ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité liée au projet. La participation des parties prenantes est essentielle à la réussite du projet afin notamment d'assurer une collaboration harmonieuse entre le Projet et les communautés locales et de minimiser et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux liés aux activités du Projet proposé.

VII.3. Approche méthodologique des consultations des parties prenantes

Diagramme : Principales composantes de la mobilisation des parties prenantes



VII.4 Tenue des ateliers régionaux de consultations publiques

Dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes, des ateliers régionaux de consultations publiques ont été organisés du 26 au 29 février 2024 aux chefs-lieux des provinces de Muyinga, Ngozi, Gitega et Cibitoke respectivement pour les axes Nord- Est, Nord, Centre-Est et Ouest couvrant toutes les 18 provinces du pays.

Ces ateliers de consultation publique avaient pour objectif de partager les informations essentielles sur le PDCH, sa consistance et ses implications liées aux sauvegardes environnementales et sociales. Ces ateliers ont permis aux participants de s'exprimer leurs points de vue sur la pertinence du projet, leurs préoccupations et recommandations suite aux exposés des communications faites sur le Projet, ses potentiels impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures de mitigation de ces impacts. La synthèse des travaux de consultations publiques des parties prenantes est repris au tableau n° 7.

Concernant les présences enregistrées, elles sont au nombre de 313 personnes dont 58 femmes et 255 hommes y compris la représentativité des Batwa, des représentantes de l'association des femmes, des représentants des leaders de la communauté dont les ASC et membres des comités de santé choisis démocratiquement selon des critères bien déterminés par le MSPLS.

7.4.1. Représentation des parties prenantes aux ateliers organisés

Diverses catégories de parties prenantes comprenant des responsables administratifs au niveau des provinces et communes, des responsables des services techniques provinciaux tels que le secteur de la santé, de l'éducation, de l'environnement, agriculture et élevage, les responsables du ministère ayant le genre et la solidarité nationale dans ses attributions (les Directeurs Provinciaux du Développement Familial et Social, les représentants provinciaux du Forum National des Femmes), les représentants du ministère ayant la sécurité dans ses attributions (protection civile), les relais communautaires (ASC, membres des comités de santé) les groupes de femmes et les représentants des associations des peuples autochtones Batwa, ont pris part à ces ateliers.

Le détail de ces ateliers est le suivant :

- (i) en date du 26/02/2024 de l'axe Nord-Est au Chef-lieu de la province de **MUYINGA** regroupant les provinces de Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi et Karusi avec la participation de 84 dont 11 Femmes et 73 hommes ;
- (ii) en date du 27/02/2024 de l'axe Nord au chef-lieu de la province de Ngozi **regroupant les provinces de Ngozi, Kayanza, Muramvya** pour 57 participants dont 12 femmes et 45 hommes ;
- (iii) en date du 28/02/2024 des axes **Centre et Sud** au chef-lieu de la province de **GITEGA regroupant les Provinces de Gitega, Bururi, Mwaro, Rutana et Makamba** avec une participation de 85 participants dont 17 femmes et 68 hommes;
- (iv) en date du 29/02/2024 pour l'axe Ouest au chef-lieu de la province de **CIBITOKÉ** regroupant les Provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Rural, Bujumbura-Mairie et Rumonge pour 87 participants dont 18 Femmes et 69 hommes.

7.4.2. Craintes, souhaits et préoccupations du public

De façon générale, beaucoup de participants ont exprimé leur satisfaction et leur appréciation de la pertinence du projet. Ils ont aussi émis des craintes/préoccupations pour la mise en œuvre du PDCH.

7.4.2.1. Secteur de la santé

a) Les principaux avantages identifiés pour le projet sont les suivants :

- ✓ L'amélioration de la santé de la population ;
- ✓ L'amélioration de la qualité des soins de santé ;
- ✓ L'accessibilité de soins de santé d'où la réduction de mortalité ;
- ✓ la réduction du taux de morbi mortalité infantile et maternelle ;
- ✓ L'appui dans la réduction des maladies des enfants et la mortalité infantile ;
- ✓ La réduction de la mortalité materno-fœtal ;
- ✓ L'amélioration de l'hygiène des communautés ;
- ✓ La diminution des maladies du péril fécal ;
- ✓ La réduction des gaz à effet de serre ;
- ✓ Le renforcement des acquis des projets antérieurs (gratuité de soins pour les moins de 5 ans et les femmes enceinte).

b) Principales craintes et préoccupations exprimées sont les suivantes :

- ✓ Risque d'augmentation des déchets biomédicaux ;
- ✓ Risques environnementaux liés à la construction des infrastructures sanitaires ;
- ✓ Risques de discrimination de certains groupes marginalisés (Batwa, albinos, Handicapés...) surtout lors des ateliers organisés pour les ASC et membres des comités de santé (COSA);
- ✓ Risque de fuite de cerveaux après les formations de spécialisation à l'étranger ;
- ✓ Risque de non prise en compte de l'aspect genre si ce n'est pas bien clarifié dans le
- ✓ Montage du Projet ;
- ✓ Risque de VSBG et EAS/HS suite à la production pécuniaire du Projet ;
- ✓ Renforcement de capacités du personnel sans fidélisation profite aux mieux payants ;
- ✓ Montage (injustice sociale) dans le choix des bénéficiaires ;
- ✓ Conflit de genre (suite à la priorisation des femmes).
- ✓ Délocalisations de certaines personnes suite aux travaux d'infrastructures ;
- ✓ Risque de destruction de la couverture végétale ;
- ✓ Risque d'augmenter les cas de grossesses non désirées et des cas de VBG ;
- ✓ Effets de la toxicité des équipements médicaux usagés

7.4.2.2. Secteur de l'éducation nationale

Les principaux avantages exprimés pour le projet sont les suivants :

- ✓ Apport de la valeur ajoutée sur la qualité de l'enseignement et de l'éducation de base ;
- ✓ Prévention des VSBG et prise en charge des VSBG dans les écoles ;
- ✓ Promotion du développement de la petite enfance ;
- ✓ Diminution du taux d'abandons scolaires et de redoublements par le renforcement de l'inclusion sociale (soutien des enfants vulnérables) ;

- ✓ Contribution à la réduction des abandons scolaires grâce aux cantines scolaires qui seront mises en place/renforcées là où ces dernières (cantines scolaires) ont été déjà installées ;
- ✓ Prise en compte du droit de l'enfant comme future force vive de la
- ✓ nation ;
- ✓ Amélioration des conditions de l'hygiène dans les établissements scolaires ;
- ✓ Diminution des maladies du péril fécal dans les établissements scolaires ;
- ✓ Renforcement des acquis des projets antérieurs (gratuité dans la scolarisation à l'école fondamentale);

b) Principales craintes et préoccupations exprimées sont les suivantes :

- ✓ Classes pléthoriques suite aux cantines scolaires qui inciteront beaucoup d'enfants à fréquenter l'école;
- ✓ Risques environnementaux liés à la construction des infrastructures éducatifs ;
- ✓ Risques de discrimination de certains groupes marginalisés (Batwa, albinos, handicapés...);
- ✓ Risque de fuite de cerveaux après formation de spécialisation ;
- ✓ Risque de non prise en compte de l'aspect genre si ce n'est pas bien clarifié dans le montage
- ✓ du Projet ;
- ✓ Risque des VBG suite à la production pécuniaire du Projet ;
- ✓ Délocalisations de certaines personnes suite aux travaux d'infrastructures ;
- ✓ Risque de destruction de la couverture végétale ;
- ✓ Risque d'augmenter les cas de grossesses non désirées et des cas de VBG.
- ✓ Actions polluantes suite à l'usage du matériel et équipement hors normes ;
- ✓ Risque de recrudescence de l'infidélité conjugale ;

Tableau n° 11 : Synthèse des travaux de consultations publiques des parties prenantes

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
<p>Axe Nord-Est à MUYINGA regroupant les provinces de Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi et Karusi</p>	<p>Le 26/02/2024</p>	<p>20 Femmes 58 hommes</p>	<p>-Les avis des participants sur la pertinence du Projet -Les impacts E&S positifs potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet ? -Les impacts négatifs E&S potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet ? -Proposition des recommandations/mesures pour une mise en œuvre optimale du Projet en vue d'éviter, réduire/atténuer</p>	<p>Le Projet est pertinent car : - il vient répondre aux défis observés dans le secteur de la santé de la population (malnutrition, faible accessibilité aux soins de santé primaire, croissance démographique élevée), etc; -Réduction du taux de morbi-mortalité infantile et maternelle ; -Dotation au pays du capital capable de le développer et le rendre compétitif au marché international de travail ; -Création d'emploi.</p>	<p>-Amélioration de l'hygiène et assainissement de l'environnement ; -Amélioration de l'accessibilité aux soins de santé de qualité ; - Respect des normes standard de l'éducation (ratio élève- enseignant, ration élève banc pupitre, - Renforcement des connaissances de la population sur la démographie galopante - Renforcement des connaissances de la population sur le</p>	<p>- Risque d'augmentation des déchets biomédicaux -Classes pléthoriques - Risques environnementaux liés à la construction des infrastructures sanitaire et de l'éducation - Risques de discrimination de certains groupes marginalisés (Batwa, albinos, handicapés...) -Risque de fuite de cerveaux après formation de spécialisation</p>	<p>-Formation du personnel sur la gestion des déchets -Aménagement des lieux de destruction conformes aux normes -Extension des salles de classe -Dégager un contrat d'engagement de retour dans un délai précisé par le gouvernement -Étendre les écoles sur toutes les collines du pays/étendre la couverture sanitaire en infrastructure</p>

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
			ces risques et effets	<p>Le projet est pertinent car il répond aux priorités du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -apport de la valeur ajoutée sur la qualité de l'enseignement et éducation, améliorer état de santé de la population (moins de 5ans), prévention des VSBG et prise en charge des VSBG <p>Le projet vient à point nommé car il va :</p> <ul style="list-style-type: none"> -renforcer les acquis des projets antérieurs (gratuité de soins et gratuite dans la scolarisation(ECOFO)) -Le capital humain est une ressource importante et essentielle dans 	<p>changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des cas de VSBG/ EAS/HS -Création d'emploi -Renforcement des capacités -Augmentation et amélioration des infrastructures et équipement (santé et éducation) -Amélioration de l'hygiène et assainissement en milieu de soins et scolaire -Prise en compte de l'aspect genre et groupe vulnérable dans la mise en œuvre des projets -Renforcement de la multisectorialité 		<p>selon les normes OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour un développement durable -Mettre en œuvre le système de travail basé sur le contrat de performance dans tous les secteurs du pays -Motiver le personnel enseignant et soignant (salaire suffisant) -Rendre disponible les

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
				<p>l'atteinte du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la qualité d'enseignement ainsi que la qualité de soins -C'est un projet qui touche sur plusieurs déterminants de la santé -Réduction des classes pléthoriques 	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction des cas de corruption 		<ul style="list-style-type: none"> équipements en qualité et en quantité (éducation et santé) -Prévoir dans le projet la prime de stabilisation sur le lieu de travail. -Adapter les projets aux mœurs burundais -Impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets (à tous les niveaux) -Organiser un atelier d'orientation avant la mise en œuvre du projet

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
<p>Axe Ngozi regroupant les provinces de Ngozi, Kayanza, Muramvya</p>	<p>Le 27/02/2024</p>	<p>21 Femmes 35 Hommes</p>	<p>-Les avis des participants sur la pertinence du Projet -Les impacts E&S positifs potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet. -Les impacts négatifs E&S potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet. -Proposition des recommandations/mesures pour une mise en œuvre optimale du Projet en vue d'éviter, réduire/atténuer ces risques et effets</p>	<p>Le projet est pertinent car : -Il va réduire le taux d'abandon scolaire -Réduction de la mortalité materno-fœtal - Accessibilité de soins de santé d'où la réduction de mortalité -Augmentation de la qualité de l'enseignement et des soins - Relèvement économique des ménages vulnérables</p>	<p>-Réduction du taux d'abandon scolaire -Réduction du Taux de mortalité materno-infantile -Amélioration du niveau de vie socio-économique -Promotion de la limitation et espacement de naissance</p>	<p>-Gaspillage et mauvaise affectation des dons -Difficultés d'identification des groupes vulnérables -Conflits liés à l'identification des groupes vulnérables car enveloppe limitée -Risque d'explosion démographique (démographie galopante) lié aux bonnes conditions de vie infanto-maternelles -Perturbation de la biodiversité -Risque de pollution atmosphérique et maladies respiratoires -Vagabondage sexuelle, délinquance, ivresse, concubinage, polygamie</p>	<p>-Mettre en place les mesures d'appropriation pour garantir la pérennisation des acquis du projet -Mettre en place les organes de suivi et Evaluation -Evaluation de la mise en application du projet par les parties prenantes -Elaboration concertée des critères d'identification des groupes cibles -Amélioration des conditions de travail -Sensibilisation sur l'importance de limiter les</p>

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
						<p>Environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -emballage non bio-dégradable des produits distribués à la population -distribution de quelques produits médicaux sans expertise approfondie <p>Sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des conflits familiaux -Augmentation des VBG -Augmentation des grossesses non désirées chez les élèves-filles 	<p>naissances et planning familial ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Reboisement ; -Destruction sécurisée des déchets -S'engager au respect du code de déontologie professionnelle -Aider dans la sensibilisation pour que les acquis du projet soient pérennes
Axe Centre et Sud à GITEGA regroupant les Provinces de Gitega, Bururi, Mwaro,	Le 28//02/2024	17 Femmes 69 Homes	-Les avis des participants sur la pertinence du Projet. -Les impacts E&S positifs potentiels qui pourraient	Le Projet est pertinent car il : -Va contribuer dans la mise en œuvre de la vision du pays émergeant 2040 et développé en 2060 :	-Amélioration de la salubrité publique -Réduction des inégalités socioéconomiques	-Actions polluantes suite à l'usage du matériel et équipement hors normes. -Fuite des cerveaux -Dégradation de la biodiversité et faible	-Garder la couverture nationale du Projet -Mener des séances de sensibilisation des bénéficiaires

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
Rutana, Makamba			<p>résulter de la mise en œuvre du Projet.</p> <p>-Les impacts négatifs E&S potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet.</p> <p>-Proposition des recommandation s/mesures pour une mise en œuvre optimale du Projet en vue d'éviter, réduire/atténuer ces risques et effets</p>	<p>Aucune nation ne peut se développer avec une population en mauvaise santé</p> <p>-Amélioration de la qualité des soins de santé et de l'éducation : renforcement des capacités du personnel, fidélisation du personnel, nouvel équipement,</p> <p>-Ces projets répondent aux besoins réels de la population tenant compte d'état des lieux des formations sanitaires et des établissements scolaires</p> <p>-Ils permettent de prévenir la malnutrition chronique.</p>	<p>-Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>-Augmentation du quotient intellectuel des enfants grâce à une bonne nutrition</p> <p>-Augmentation de la productivité</p> <p>Protection de la main d'œuvre et bénéficiaires du projet</p> <p>-Amélioration de la santé qui était précaire</p> <p>-Création d'emploi</p> <p>-Cohésion sociale</p> <p>-Revenus des ménages</p> <p>-Atténuation des effets liés aux changements climatiques</p>	<p>gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Les impacts négatifs environnementaux :</p> <p>-Destruction de l'environnement lors de l'exploitation des matériaux de construction ;</p> <p>-Effets de la toxicité des équipements médicaux usés ;</p> <p>Les impacts négatifs sociaux :</p> <p>-La débauche ;</p> <p>-Les grossesses non désirées ;</p> <p>-Les MST /IST ;</p> <p>La polygamie /polyandrie.</p> <p>-Actions polluantes suite à l'usage du matériel et équipement hors normes.</p> <p>-Fuite des cerveaux</p>	<p>pour une bonne appropriation</p> <p><u>Les interventions dans le cadre du présent projet doit respecter les recommandations suivantes dans les études de base :</u></p> <p>-Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>-Emploi et conditions de travail</p> <p>-Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p> <p>-Santé et sécurité des populations</p>

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
				<p>-Ils contribuent à la réduction des abandons scolaires grâce aux cantines scolaires qui seront mises en place/renforcées là ou ces dernières (cantines scolaires) ont été déjà installées ;</p> <p>-Ils répondent à la vision du pays « Le BURUNDI émergeant en 2040, développé en 2060) ;</p> <p>-Ils contribuent à la réduction des infanticides.</p> <p>-Compétitivité sur le marché de travail à l'échelle internationale</p> <p>-Réduction du taux d'abandon scolaire et favoriser le retour de</p>	<p>-Amélioration des conditions d'hygiène et assainissement de base</p>	<p>-Dégradation de la biodiversité et faible gestion durable des ressources</p>	<p>-Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p> <p>-Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p> <p>-Peuples autochtones /Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées</p> <p>-Patrimoine culturel</p> <p>-Intermédiaires financiers</p>

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
				<p>ceux appartenant aux groupes vulnérables</p> <p>Le Projet appelé « TUBATEGURE » est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le projet va permettre de rabaisser les tendances étant donné que les indicateurs de base montrent que le taux de malnutrition sont alarmants voir 56.6%. -Moteur de l'autonomisation des groupes sociaux dès la conception de l'enfant (Famille/ménages/Pays) -Le projet s'aligne aux priorités prescrites dans les documents de planification nationaux et locaux. 			<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation des parties prenantes et information -Remettre à l'état les espaces exploités ; -Gérer rationnellement les équipements médicaux ; -Rendre disponibles les préservatifs et sensibiliser la population sur son utilisation ; -Organiser des différentes formations aux bénéficiaires des projets.

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
				<p>-Le projet éclaire la prise en compte du droit de l'enfant comme future force vive de la nation.</p> <p>-Met l'accent sur le rôle des prestataires de soins dans la prise en charge communautaire.</p> <p>-Le projet va initier le changement de mentalités dans la santé de la reproduction.</p> <p>-Le projet atténuera le taux d'abandon scolaire et certains comportements défavorisant l'apprentissage en milieux scolaires.</p>			
Axe Ouest à CIBITOKÉ regroupant les Provinces de	Le 29/02/2024	17 Femmes 69 Homes	-Les avis des participants sur la pertinence du Projet	Le Projet est pertinent car : - sa mise en œuvre implique des	-Création d'emploi -Amélioration de l'état de santé de la population	Délocalisations de certaines personnes -Conflit d'intérêt -Exploitation sexuelle	-Planter les arbres, reboiser -Sensibilisation de la population pour

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Rural, Bujumbura-Mairie et Rumonge			<ul style="list-style-type: none"> -Les impacts E&S positifs potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet. -Les impacts négatifs E&S potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Projet. -Proposition des recommandations/mesures pour une mise en œuvre optimale du Projet en vue d'éviter, réduire/atténuer ces risques et effets 	<ul style="list-style-type: none"> activités de développement qui vont entraîner le changement des mentalités des populations bénéficiaires -Le Projet va rentabiliser le capital humain car aujourd'hui, il y a beaucoup de fuites de cerveaux -Le Projet embrasse tous les secteurs -Le Projet apporte des innovations, ex ; One Health -Le Projet répond à la vision 2040-2060 -Il apporte son appui dans la réduction des maladies des enfants et la mortalité infantile 	<ul style="list-style-type: none"> -Education de qualité -Réhabilitation -Renforcement des capacités -Ressources humaines performantes -Hygiène et assainissement de base amélioré -Contribuer au développement du Capital humain (équilibre écologique) -Amélioration des Ministères sectoriels (Santé et Education) -Bien-être familial -Amélioration du respect mutuel en milieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> -Risque de destruction de la couverture végétale -Le projet semble ne pas promouvoir le rôle attendu de secteur associatif -Comment atténuer : <ul style="list-style-type: none"> - Inclure/dégager les activités à partager avec les associations par domaine d'intervention notamment sur les domaines de l'environnement -Risque d'augmenter les cas de grossesses non désirées et des cas de VBG 	<ul style="list-style-type: none"> adopter des attitudes constructives -Sensibiliser contre les VBG et vulgariser la loi contre les VBG -Gérer les plaintes à tous les niveaux

Acteurs	Date	Nombre de participants	Points discutés	Pertinence du Projet	Impacts environnementaux, et sociaux positifs résultant de la mise en œuvre du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations pour mitigation
				<ul style="list-style-type: none"> -Il va contribuer dans le développement socioéconomique, environnements et la biodiversité -Recul des maladies chronique et aigues -Intégration des personnes vulnérables dans le processus de prise de décision -Diminution du taux d'abandon scolaire et de redoublement -Les FOSA seront appuyés dans la gestion du personnel, y compris les techniciens de surface 			

VIII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

VIII.1 Introduction

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système qui permet de soumettre et de traiter aussi rapidement que possible non seulement les plaintes, mais aussi les questions, suggestions, réactions positives et préoccupations des parties touchées par un projet au sujet de la performance environnementale et sociale dudit projet.

Le projet s'appuiera sur les enseignements du PAADESCO (P161600), du projet d'appui au système de santé (KIRA, P156012) et d'autres opérations appuyées par la Banque. Les équipes de coordination du projet existantes pour le PACEJ (P164416) et les projets de santé seront chargées de soutenir la mise en œuvre et la coordination globale des activités du projet. Ces projets du secteur éducation et santé qui serviront de référence dans la mise en œuvre du projet DPCH ont mis en place des MGP. Pour le MGP du PDCH, il ne sera qu'une adaptation aux MGP des projets santé et éducation de référence cités ci-haut. Les parties prenantes, les comités et niveaux de gestion des plaintes du PDCH seront identiques à ceux des projets de l'éducation et santé déjà réalisés.

Ainsi, les étapes, les descriptions de processus, les délais dans la mise en œuvre du MGP et la responsabilisation des parties prenantes se réfèrent au MGP du PAADESCO et PACEJ pour le secteur éducation et au projet Kira et autres projets en cours pour le secteur santé.

VIII.2 Mécanisme de gestion des plaintes et doléances

Le tableau n° 12 ressorts la structure de mise en œuvre du MGP, sa description et les délais requis

Tableau n° 12 : Mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du MGP	<p>Pour les projets du MSPLS, le MGP est structuré en 2 volets : volet communautaire et le volet suivant la pyramide sanitaire. Pour le MENRS il est structuré en trois niveaux à savoir : communautaire (CGE), le niveau central ou Unité de Gestion du Projet et le niveau intermédiaire de mise en œuvre, le Comité Technique de Suivi (CTS)</p> <p>1. Premier niveau : communautaire</p> <p>1.a. Secteur Santé :</p> <p>Niveau collinaire (Comité de Médiation Collinaire). Il est composé de 5 personnes (dont un président, un vice-président, un secrétaire, un point focal pour toutes les plaintes et un autre point focal (de préférence une femme) pour les plaintes VBG/EAS/HS) élues en assemblée générale collinaire. Les critères d'élection des 5 membres sont prédéfinis avant et validés en assemblée générale, avant les élections.</p> <p>Niveau communal (Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)). Ce comité est composé de 5 membres qui représentent les services techniques communaux du domaine du projet. Parmi les membres du CCGP, la nomination de l'administrateur communal sera faite sur proposition du Projet et devra également désigner le président, le vice-président et le secrétaire du comité. Il désignera aussi</p>	<p>Les plaintes seront enregistrées dans un délai de 2 jours. Après réception, une réponse provisoire sera transmise dans un délai de 7 à 10 jours et une réponse définitive sera fournie au plaignant dans un délai de 20 jours maximum.</p> <p>Pour le secteur éducation, l'accusé de réception de la plainte peut se faire dès la réception ou au plus dans un délai ne dépassant pas 2 jours pour des raisons administratives. la réponse</p>	<p>Pour le secteur Santé :</p> <p>Le rôle des différents comités de gestion des plaintes se résume en ces points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes ; • Informer régulièrement l'UCP (à travers l'Expert social des Projets) de l'état des lieux des plaintes reçues, enregistrées et traitées ; • Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; • Engager avec le plaignant une négociation pour une résolution à l'amiable de la plainte, sauf pour les plaintes VBG-EAS/HS ; • Organiser des séances d'analyse des plaintes et donner le résultat aux plaignants ; • Préparer, en collaboration avec le niveau de gestion des plaintes concerné, ainsi que l'administration locale, les séances de restitution des résolutions prises vis-à-vis des plaignants ; • Transférer les plaintes non résolues au niveau supérieur ; • Pour ce qui est des plaintes liées aux VBG-EAS/HS, le Point Focal VBG-EAS/HS désigné et formé pour recevoir les plaintes EAS/HS

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
	<p>un point focal pour toutes les plaintes et un autre point focal (de préférence une femme) pour les plaintes VBG/EAS/HS.</p> <p>Niveau provincial (Comité Provincial de Gestion des Plaintes (CPGP)). Il est également composé de 5 membres représentant les services techniques provinciaux du domaine du projet. Parmi les membres du CPGP, le Gouverneur de Province devra également désigner le président, le vice-président et le secrétaire du comité. Il désignera aussi un point focal pour toutes les plaintes et un autre point focal (de préférence une femme) pour les plaintes VBG/EAS/HS.</p> <p>1.b. Secteur de l'éducation Le Comité de Gestion de L'école (CGE) constitué par 9 membres²⁴, à savoir :</p> <p>1) le Directeur de l'école et/ou le Maître responsable (MR) ;</p> <p>2) trois (3) représentants des parents autres que les membres du comité des parents ;</p> <p>1) deux (2) représentants des enseignants autres que les membres du conseil de direction ;</p> <p>2) un (1) représentant syndical ;</p>	<p>sera donnée au plaignant dans un délai allant de 5-10 jours pour les cas non sensibles et 15 jours ouvrables comptés dès la date de son enregistrement pour les cas compliqués .</p> <p>La clôture de la plainte doit intervenir au bout de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution.</p> <p>Si la plainte n'est pas admissible, le/la plaignant(e) est notifié/e dans le délai de trois (03) jours et conseillé de saisir d'autres instances.</p>	<p>doit les référer aux prestataires de service VBG-EAS/HS. Son rôle se limitera à la réception et au référencement. La gestion des plaintes VBG-EAS/HS seront effectuées par les prestataires de services VBG-EAS/HS. Quant à la vérification du lien existant entre le cas et le Projet, les prestataires sont appuyés par le Projet à travers le Comité National de Gestion des Plaintes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir les PV ou rapports de gestion des plaintes en deux (02) exemplaires dont un pour les archives internes à l'entité et un autre pour le niveau hiérarchique supérieur de gestion des plaintes ; • Sert de porte d'entrée de toutes les plaintes des patients, les gère mais aussi accueille et traite les plaintes du personnel de ce CDS ; • Le CGP/CDS sera mis en place par le Médecin Chef du District Sanitaire sur proposition du Titulaire du CDS et transmettra son rapport au Titulaire du CDS qui le transmettra au Médecin Chef du District Sanitaire concerné. • Il a la mission de gérer d'une part les plaintes des patients qui le fréquente et celles du personnel de l'hôpital d'autre part ; • Le CGP/Hôpital de district est également mis en place par le Médecin Chef du District

²⁴ L'ordonnance 610/1596 du 31/10/2017 stipule que le CGE compte 12 membres y compris le Préfet des études, le préfet de discipline, l'économiste et le délégué général des élèves et son adjoint. Mais pour les ECOFO sans cycle 4, le personnel ci-mentionné n'y est pas disponible. C'est la raison pour laquelle les membres du CGE sont au nombre de 9.

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
	<p>3) un (1) représentant de l'administration territoriale à la base ;</p> <p>un (1) représentant de la confession religieuse concernée, pour les écoles sous convention.</p> <p>2. Deuxième niveau :</p> <p>2.a. Secteur santé : Volet de la pyramide sanitaire et du niveau central</p> <p>Centre de santé (Comité de Gestion des Plaintes du CDS) : Il est composé de 5 membres choisis parmi le personnel de cette FOSA.</p> <p>Hôpital Comité de Gestion des Plaintes de l'hôpital : Il est composé de 5 membres choisis parmi le personnel de cette FOSA.</p> <p>Bureaux du Districts Sanitaires (Comité de Gestion des Plaintes du BDS) : Il est également composé de 5</p>		<p>Sanitaire du ressort de l'hôpital sur proposition du Directeur de l'hôpital. Le rapport du comité est transmis au Directeur de l'hôpital qui l'achemine au Médecin Chef du District Sanitaire concerné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a la mission de recevoir et de gérer les plaintes venant d'une part de son personnel et d'autre part, celles n'ayant pas trouvé de solutions aux niveaux inférieurs de gestion des plaintes, en l'occurrence les plaintes transmises par les CGP/CDS et les CGP/Hôpital. • Le CGP/District est mis en place par le Médecin Directeur de la Province Sanitaire de son ressort sur proposition du Médecin Chef du District Sanitaire. Le rapport du comité est transmis au Médecin Chef du District Sanitaire qui l'achemine au Médecin Directeur de la Province Sanitaire. • Il a la mission de recevoir et de gérer les plaintes venant d'une part de son personnel et d'autre part, celles n'ayant pas trouvé de solutions au niveau des comités de gestion des plaintes des districts sanitaires. • Le CGP/BSP est mis en place par le Directeur Général des Services de Santé et de la Lutte contre le SIDA (DGSSLS) sur proposition du Médecin Directeur de la Province Sanitaire. Le rapport du comité est transmis au

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
	<p>membres choisis parmi le personnel de cette structure sanitaire</p> <p>Bureau Provincial de la Santé (Comité de Gestion des Plaintes du BSP). Il est également composé de 5 membres choisis parmi le personnel de cette structure sanitaire</p> <p>Au niveau national (Comité National de Gestion des Plaintes). Il est composé de 11 membres choisis parmi les membres de l'UCP, les coordonnateurs du Projet,</p>		<p>Médecin Directeur de la Province Sanitaire qui l'achemine vers le DGSSLS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CGP/National a la mission de recevoir et de gérer les plaintes venant d'une part du personnel du niveau central et d'autre part, celles n'ayant pas trouvé de solutions au niveau des comités de gestion des plaintes des FOSA et celles du niveau communautaire qui leur seront transmises. Ce comité est également chargé de la vérification des cas EAS/HS en vue d'établir les liens du cas et de son auteur avec le Projet. • Le CGP/National est mis en place par le Secrétaire Permanent et le rapport du comité est transmis à cette même autorité. <p>Pour le secteur Education :</p> <p>Le rôle des différents comités de gestion des plaintes se résume en ces points :</p> <p>1). Le niveau communautaire : CGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations et informer le plaignant de l'état et résolution de la plainte ; - faire un rapport sur les cas de plaintes reçues, traitées, référées, résolues et en cours et le transmettre à l'UCP ; - Orienter les cas pour lesquels le comité n'est pas compétent,

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
	<p>la DGSSLS et la cellule technique chargée du Financement basé sur les performances (CT-FBP)</p> <p>2.b. Secteur Education : l'Unité de Gestion du Projet(UCP)</p> <p>Pour le secteur éducation, le deuxième niveau de gestion des plaintes se focalise au niveau de UCP) et comprend Sept membres, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le/la RSE (Président du Comité) ; 2) Le Responsable administratif et financier (Vice-président du Comité) ; 3) Le spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales (Secrétaire du Comité) ; 4) Le spécialiste en éducation (Membre) ; 5) Les deux comptables (Membres) et 6) L'assistante du Coordinateur (Membre) <p>3.Troisième niveau :</p> <p>Ce niveau concerne le secteur éducation. Il s'agit du niveau intermédiaire issu du ministère sectoriel et a pour rôle d'un Comité Technique de Suivi. Les membres peuvent changer d'un projet à l'autre du secteur de l'éducation. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet fait chaque fois partie de ce comité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir les doléances de la population pour les soumettre à l'autorité habilitée (administration, gestionnaires du projet, exécutants des activités du projet, etc.), - Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - Engager avec le/la plaignant(e) une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte sauf pour les cas d'EAS/HS ; - Organiser des séances de sensibilisation des bénéficiaires sur leur rôle, procédures et fonctionnement dudit comité, <p>Tous les membres de ce comité peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir des plaintes et les faire enregistrées dans le cahier de doléances ad hoc ; - Établir les PV ou rapports de session - Traitées dans le champ de sa compétence, toutes les plaintes liées à l'exécution des activités du projet : activités liées aux travaux de réhabilitation/construction des infrastructures socio-économiques. <p>2). Le niveau central (UCP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des investigations plus approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - Engager avec le/la plaignant(e) une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte sauf pour les cas EAS/HS ; - Organiser une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - Enregistrer toutes les plaintes dans un registre pour suivi. <p>3) Le niveau intermédiaire ou périphérique : CTS Projet. Ce sont les cadres du Ministère de l'éducation et le Coordinateur de l'UCP fait chaque fois partie des membres dudit comité. Faute du temSP, les membres du CTS interagissent pour les questions techniques. Dans la gestion des plaintes au quotidien, le CTS est représenté valablement par la coordination, qui aussi contribue en cas de traitement des plaintes administratives extrêmes. En résumé, pour l'éducation ,en cas d'échec dans la gestion des plaintes soumises à l'UCP, ces dernières seront transmises dans les juridictions nationales compétentes .</p>

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
Enregistrement des plaintes	<p>Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courriel à adresser aux présidents et/ou secrétaires aux des CGP • Lettre à adresser aux présidents ou aux secrétaires des comités • Médias sociaux (comme Twitter, WhatsApp, Facebook, etc.) • Formulaire en ligne sur le site Web suivant : [<i>Non encore conçu dans le cadre du projet</i>] • En personne ou face à face ; • Par appel téléphonique au Président, secrétaire ou Point focal du comité de gestion des plaintes que les bénéficiaires peuvent appeler pour déposer une plainte anonyme au sujet d'un sous-Projet ; • Numéro vert (<i>numéro non encore disponible</i>) ; • Par SMS/ texto envoyé au Secrétaire du comité des plaintes ; • Par boîtes à plaintes (boite à suggestion) bien placées à l'accessibilité de tout le monde dans les communautés ou dans les FOSA et structures de santé où les bénéficiaires peuvent déposer des plaintes anonymes formulées par écrit ; • Au cours des séances de sensibilisation communautaires et des séances matinales d'information et éducation à la santé ; • Message électronique transmis à la coordination du Projet suivant les adresses électroniques à communiquer ; 	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès la réception de la plainte <p>Education :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès la réception de la plainte ou Après 2 jours au plus pour des raisons administratives et suivant la nature de la plainte et la façon dont la plainte a été adressée. 	<p>Santé : Toutes les plaintes reçues seront enregistrées dès réception. Le Comité de gestion des plaintes adressera une lettre d'accusé de réception dans un délai maximal de trois jours. La lettre renseignera les étapes à venir au destinataire. L'accusé de réception sera systématisé uniquement dans le cas de plaintes écrites, où un numéro de dossier est donné avec une décharge. Dans une moindre mesure, il sera également possible lorsque les plaintes sont exprimées lors de réunions, de les inscrire dans le PV de la réunion.</p> <p>Education : Toutes les plaintes reçues seront enregistrées dès réception ou Après 2 jours au plus pour des raisons administratives et suivant la nature de la plainte. A chaque plainte qui s'introduit une commission composée des membres du comité de gestion des plaintes est nommée par la coordination. Sa première mission est l'analyse du cas et proposer les étapes à venir au destinataire à donner au plaignant quant au traitement de son cas. L'accusé de réception sera systématisé uniquement dans le cas de plaintes écrites, où un numéro de dossier est donné avec une décharge. Dans une moindre mesure, il sera également possible lorsque les plaintes sont exprimées lors de réunions, de les inscrire dans le PV de la réunion. Pour les plaintes adressées par courriel électronique,</p>

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> Lors des réunions administratives avec les responsables des FOSA et autres structures de santé avec présence d'un membre du comité de gestion des plaintes. Etc. 		l'accusé de réception se fait immédiatement dès la réception.
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise au comité de gestion des plaintes du ressort du plaignant, enregistrée dans un registre des plaintes et classée selon les types de plaintes suivants : plainte sensible ou plainte non sensible.	Santé : Dès réception de la plainte Education : Dès réception de la plainte	Santé : Comité de gestion des plaintes Education : Comité de gestion des plaintes et points focaux sauvegardes pour les plaintes EAS/HS
Accusé de réception et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte du président du Comité ou du point focal des plaintes	Santé : Dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la plainte Education : Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures Après le dépôt de sa plainte	Santé : le président du Comité ou le point focal des plaintes accuse réception des plaintes transmises et fixe une date pour la tenue d'une session du comité Education : Comité de gestion des plaintes et points focaux sauvegardes pour les plaintes EAS/HS
Vérification, enquête, action	<p>L'enquête sur la plainte est menée par le comité de gestion des plaintes.</p> <p>Un projet de résolution est formulé par le comité de gestion des plaintes et communiqué au plaignant par le Secrétaire de ce comité ou par le Point Focal de la gestion des plaintes de ce comité.</p>	Santé : Dans un délai de dix jours ouvrables Education : Une période n'excédant pas 10 jours	Santé : Comité des plaintes composé du président, un vice-président, un secrétaire, un point focal pour les plaintes générales et un point focal pour les plaintes EAS/HS Education : Comité de gestion des plaintes
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans un registre des plaintes et sur des fiches de collecte dédiées et communiquées aux niveaux/échelons supérieurs et vers le comité national de gestion des plaintes, en définitive tous les trimestres	Santé : Chaque mois/chaque trimestre Education : Suivant le rythme des plaintes, la base de données sera consultée chaque fois que de besoin et obligatoirement	Santé : l'UCP est responsable de la mise en œuvre globale et du suivi du MGP Education : Comité de gestion des plaintes et points focaux sauvegardes pour les plaintes EAS/HS

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
		mensuellement et trimestriellement pour la préparation des rapports	
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis juste au cours de la séance de restitution des résolutions/mesures/décisions prises par le comité au plaignant	Santé : Au cours de la séance de restitution des résolutions/mesures/décisions prises par le comité au plaignant Education : Le comité contacte les plaignants pour leur expliquer comment leurs plaintes ont été réglées.	Santé : Comité de gestion des plaintes à travers le Point Focal pour les plaintes générales Education : Comité de gestion des plaintes et points focaux sauvegardes pour les plaintes EAS/HS
Formation	Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UCP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : les généralités sur le MGP, la structure du MGP, le fonctionnement du MGP	Santé : Dès le début de la mise en œuvre des activités du Projet Education : Dès le début de la mise en œuvre des activités du Projet	Santé : UCP à travers son spécialiste en sauvegarde sociale et VBG Education : UCP à travers ses spécialistes en sauvegardes environnementales sociales et Genre
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Exemple : Pour une activité de construction qui donne lieu aux inondations : Etape 1 : Constant des deux protagonistes Etape 2 : consensus à travers des réunions et autres cadres de consultations. En cas d'acceptation de la plainte et du coût : Réparation directe Etape 3 : Si les réclamations sont de grande envergure et que l'entrepreneur se voit incapable de réparer, le dossier avance vers l'échelon suivant dans le secteur de gestion de l'entreprise. Les coûts de réparation dépendent du type de réclamation		Les coûts de réparation dépendent du type de réclamation et de l'issue des consensus des parties prenantes

Étape	Description du Processus	Délai	Responsabilité
Procédure de recours	<p>Santé : Si la plainte est jugée fondée et la solution proposée par le comité de gestion des plaintes n'est pas acceptée par le plaignant, elle est portée devant le comité de l'échelon supérieur, en transmettant au comité de l'échelon supérieur, un exemplaire de la fiche d'enregistrement de la plainte et le Procès-Verbal (PV) de la session du règlement de la plainte. En tout état de cause, les plaintes signalées au niveau du comité de gestion des plaintes seront traitées avec diligence et un feedback sera fait au plaignant.</p> <p>Pour les plaintes qui n'auront pas trouvé des solutions et transférées au niveau national, qui est le dernier niveau du MGP, ce comité doit se réunir et statuer définitivement sur la plainte. En cas de persistance de non-conciliation, la présidence indiquera d'autres voies de recours disponibles, y compris les mécanismes administratifs et judiciaires.</p> <p>Education : Les plaintes non résolues au niveau communautaire (CGE) seront référées à l'UCP avec explication au plaignant de tout le processus. C'est le CGE qui aura la responsabilité d'expliquer au plaignant tout le processus de transfert. Le plaignant aura droit à une copie du PV de clôture du dossier à ce niveau. Les parties qui se sentiront lésées au niveau de l'UCP auront le droit d'avancer leurs plaintes aux juridictions compétentes de l'Etat moyennant une copie du PV de clôture de la plainte au niveau de l'UCP.</p>	<p>Santé : Dans les 72h ouvrables qui suivent</p> <p>Dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de réception de la plainte</p> <p>Education : Si le/la plaignant(e) n'a pas d'objection, la décision est mise en œuvre conformément aux accords convenus, dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la date de notification</p>	<p>Comité de gestion des plaintes et points focaux sauvegardes pour les plaintes EAS/HS</p> <p>Comité de gestion des plaintes au niveau de l'UCP et point focaux sauvegardes pour les cas EAS/HS</p>

- **Mécanisme de gestion des plaintes liées à l'emploi et au travail**

Le GRM du projet traite les plaintes liées aux activités du projet, surtout les plaintes sociales et environnementales. Un GRM distinct est établi pour les plaintes liés au travail et à l'emploi. Sans être exhaustif, les types de plaintes liées au travail et à l'emploi peuvent être les suivantes :

- 1) Plaintes liées au contrat de travail :
 - a) Non-respect des clauses contractuelles
 - b) Licenciement et congédiement abusif
- 2) Différends liés au respect de droit de l'Homme :
 - a) Relation entre employé/Travailleur ou travailleur / travailleur
 - b) Conditions de travail dangereuses ou malsaines
 - c) Travail d'enfants et de mineurs
- 3) Différends liés à la VBG :
 - a) Abus et exploitation sexuelle
 - b) Harcèlement Psychologique et/ou sexuel :
- 4) Différends liés à l'application du PGMO :
 - a) Non application de principe d'égalité des chances
 - b) Absence de confidentialité des informations sur les travailleurs

Une description complète du GRM des travailleurs est disponible dans le document Procédures de Gestion de Main d'Œuvre (PGMO).

- **Mécanisme de gestion des plaintes sensibles aux aspects d'EAS/HS**

La mise en place d'un MGP sensible à l'EAS/HS est l'un des éléments indispensables pour le projet. Conformément à l'exigence de la NES n°10 de la Banque mondiale, un mécanisme de gestion des plaintes avec de procédures spécifiques pour les incidents liés à l'EAS/HS sera mis en place pour le projet. Bien que le PDCH n'a pas encore mis en place un MGP d'une façon générale, son élaboration se réfèrera sur les projets éducation (PAADESCO) et santé (KIRA). Le MGP du PDCH sensible à l'EAS/HS sera l'un des documents urgents à mettre en place. Il s'agira d'une adaptation car les ses parties prenantes, comités et processus de gestion du MGP seront identiques à ceux des projets de référence cités ci-haut.

En ce qui concerne les plaintes d'EAS/HS, le projet assurera que les survivant(e)s ont les espaces de déclarer leurs expériences par rapport à ces incidents. Dans ce but, le projet facilitera de différents canaux de communication à identifier au cours des consultations des femmes et filles qui auront lieu pendant toute la durée du projet. Les organisations spécialisées dans la prise en charge de survivantes sont parmi les structures mieux placées à aider le projet à traiter les incidents d'EAS/HS. Ces organisations seront informées du fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS mis à disposition par le projet afin d'assister et accompagner les survivant(e)s qui veulent signaler un incident.

Pour les projets du secteur de la santé et de l'éducation, le MGP a été adapté pour recevoir et traiter les plaintes EAS/HS. Il en sera de même pour le PDCH. En effet, le MGP sensible à l'EAS/HS doit respecter les principes de : la Confidentialité, la Non-discrimination, l'approche centrée sur le survivant(e) ainsi que l'approche centrée sur le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant.

La confidentialité lors des plaintes liées à l'EAS/HS doit être respectée à tout moment. Tous les renseignements relatifs aux VBG /EAS/HS doivent rester confidentiels, les identités doivent être

protégées, et les informations personnelles sur les survivants(e)s devraient être recueillies et partagées uniquement avec le consentement éclairé de la personne concernée. En plus, les documents physiques et les outils de collecte de données doivent être stockés en toute sécurité et dans des classeurs verrouillés avec un accès strictement limité. Les informations sensibles ou personnelles qui identifient le/la survivant(e) ne doivent jamais être partagées sans son consentement éclairé. Dans le cadre de rapportage, les données concernant les plaintes d'EAS/HS seront partagées uniquement de façon anonyme et de manière agrégée (ex. type de VBG, lien avec le Projet, sexe et âge des plaignants).

En ce qui concerne **le principe de non-discrimination**, ceci comprend l'identification et l'établissement de divers points d'entrée qui tiennent compte tant du genre, de la culture que du contexte. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire. Les parties prenantes reconnaîtront dans ces principes des éléments des bonnes pratiques habituelles en matière de développement et plusieurs d'entre elles, les mettront déjà en pratique. Il serait aussi important d'assurer la mise en place par un intermédiaire de prise en charge d'un système de base anonyme de suivi des cas d'EAS/HS, lui permettant de faire des rapports anonymes et de fournir des informations agrégées sur les incidents d'EAS/HS qui ont refusé le référencement au MGP, ce qui renforcera le suivi sur l'accessibilité du système. En outre, des consultations régulières avec les plaignants et d'autres membres de la communauté, y compris les groupes les plus vulnérables aux violences, afin d'évaluer leurs connaissances, leur confiance et leur satisfaction du système, ou d'autres commentaires et suggestions, seront importantes pour renforcer l'accessibilité.

Chaque comité de gestion des plaintes, le responsable de sa mise en œuvre désignera un point focal (de préférence une femme) pour servir de porte d'entrée pour les plaintes VBG/EAS/HS. Pour ce genre de plainte, le Point Focal sera formé pour recevoir ces plaintes et devra les référer aux prestataires de service VBG-EAS/HS à recruter. Son rôle se limite à la réception, enregistrement de la plainte et au référencement. Ce point d'entrée devra être une personne sûre et très accessible qui aura exclusivement pour rôle de recevoir les plaintes EAS/HS tout en respectant le principe de confidentialité et d'anonymat, les référer au prestataire de services VBG disponible localement et les communiquer rapidement au Comité National de gestion des plaintes à travers l'Experte chargée des sauvegardes sociales et VBG. En effet, les Points Focaux EAS/HS devront avoir le numéro de téléphone et l'adresse électronique pour que cette communication soit effectuée dans un délai idoine.

La gestion des plaintes VBG-EAS/HS sera effectuée par les prestataires de services VBG-EAS/HS. Quant à la vérification du lien existant entre le cas et le Projet, les prestataires sont appuyés par le l'UCP à travers le Comité National de Gestion des Plaintes.

La vérification des plaintes EAS/HS consistera à établir le lien avec le Projet, à s'assurer que les survivants accèdent aux services et que l'approche centrée sur les besoins des survivants est bien respectée. Toutefois, quel que soit le niveau de traitement des plaintes en rapport avec les EAS/HS/VBG, ces plaintes seront enregistrées comme les autres plaintes dans le rapport mensuel de chaque entité. Il est important de noter que l'objectif du processus de vérification est d'examiner l'existence ou non d'un lien entre l'auteur présumé de l'acte de EAS/HS et les Projets du MSPLS et du MENRS sous financement de l'IDA. L'objectif du processus de vérification est aussi d'assurer la redevabilité en recommandant des mesures disciplinaires à l'encontre de l'auteur présumé, qui sont fiables et fondées dans le cadre d'une procédure

disciplinaire. La vérification n'établit pas l'innocence ou la culpabilité pénale d'un individu, ce qui reste uniquement la responsabilité du système judiciaire. En plus, toute décision finale concernant les sanctions à appliquer reste uniquement avec l'employeur ou le gestionnaire de l'auteur présumé.

Le consentement éclairé des survivant(e)s sera obtenu avant tout recours judiciaire et ces plaintes ne feront jamais l'objet de résolution à l'amiable. Aussi, certains canaux de transmission des plaintes comme la transmission par courrier formel transmis ne seront pas applicables en cas de plainte liée à l'EAS/HS.

Notons que pour ces plaintes, les autorités judiciaires doivent être saisies aussitôt après les faits. Aucun arrangement à l'amiable n'est envisageable car étant punissable par la loi. En effet, la résolution à l'amiable ne sera jamais retenue comme moyen de résolution pour ce genre de plaintes. Le bon-fondement et l'acceptabilité de la réception des plaintes EAS/HS n'est pas à déterminer par les différents membres des comités. Les points focaux des comités à tous les niveaux disposent de 24h pour faire le référencement et notifier les cas EAS/HS au comité national (à travers la chargée des sauvegardes sociales et VBG) pour le secteur santé. Il sied de noter que de l'Unité de Gestion de Projet, la Banque Mondiale devra être également informée de tout incident relatif à l'EAS/HS dans un délai de 24 heures dès l'enregistrement de la plainte avec le consentement avéré du (de la) survivant(e), utilisant une fiche de notification préétablie.

Un registre séparé, sécurisé et confidentiel, pour l'enregistrement des plaintes sera géré par les Points Focaux EAS/HS et les prestataires de services VBG. Une fiche de notification séparée pour les plaintes EAS/HS sera utilisée pour permettre au prestataire de remonter la plainte auprès du comité national MGP. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès de la survivante tout en respectant les choix et volontés de cette dernière.

Afin de pouvoir offrir le référencement de toutes survivant(e)s reportant un cas de VBG au projet, le MGP développera un circuit de référencement localisé vers des services de prise en charge de qualité des survivant(e)s comprenant au moins les services médicaux, psychosociaux et législatifs.

Des mesures orientées à la prévention, atténuation et réponse aux incidents d'EAS/HS seront développées dans le Plan d'action EAS/HS.

IX. BUDGET A PREVOIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CGES

Le Tableau suivant présente les postes de dépenses estimés pour la mise en œuvre du CGES qui ne sont pas inclus dans le budget global du projet.

Tableau n°13 : Budget prévisionnel de mise en œuvre du CGES

Activité/Poste de dépenses	Coût unitaire estimatif	Nombre	Coût potentiel (USD)
Formations pour le personnel (lieu, voyage, rafraîchissements, etc.)	4500	3 Trimestres par an pendant 5 ans	67500
Formations pour les prestataires et fournisseurs (lieu, voyage, rafraîchissements, etc.)	4500	2 semestres par an pendant 5ans	45000
Impression de documents de sensibilisation/documents relatifs à la gestion des plaintes	1000	5	5000
Logiciel de collecte de données/de supervision/de suivi/de gestion des plaintes	2000	5	10000
Préparation des PGES et autres plans propres aux sites	5500	1	5500
Obtention des autorisations ou des permis	Les frais seront inclus dans le budget des travaux de construction		
Mise en œuvre des PGES et autres plans propres aux sites	Les frais seront inclus dans le budget des travaux de construction		
Voyage et hébergement pour les missions sur le terrain du personnel chargé des questions environnementales et sociales	4000	6fois par an/5	90000
Consultant externe chargé du suivi ou de la supervision	6500 forfait	5	32500
TOTAL			255500

CONCLUSION

Le présent CGES est un outil de travail qui permettra aux responsables du DPCH d'intégrer, le plus tôt possible, les dimensions environnementales et sociales à chaque activité. Les aspects généraux et spécifiques ESS du Groupe de la Banque mondiale seront pris en compte lors de la préparation des EIES et autres documents requis.

ANNEXES

Annexe 1: Formulaire d'identification de questions E&S potentielles

Ce formulaire doit être utilisé par l'unité d'exécution du projet (UEP) pour rechercher les risques et effets environnementaux et sociaux que pourrait poser un sous-projet proposé. Il l'aidera à déterminer les normes environnementales et sociales (NES) applicables, établir une classification de risques environnementaux et sociaux appropriée à ces sous-projets et indiquer le type d'évaluation environnementale et sociale requis, y compris les instruments/plans spécifiques. L'utilisation de ce formulaire permettra à l'UEP de se faire une première idée des risques et effets potentiels d'un sous-projet. Il ne remplace pas les évaluations environnementales et sociales ou les plans d'atténuation spécifiques au projet.

Une note sur les Considérations et les outils de sélection et d'évaluation des risques environnementaux et sociaux est incluse dans cette annexe pour faciliter le processus.

Désignation du sous-projet	
Emplacement du sous-projet	
Promoteur du sous-projet	
Investissement estimé	
Date de démarrage/clôture	

Questions	Réponse		NES applicable	Vérifications préalables/mesures à prendre
	Oui	Non		
Le sous-projet comporte-t-il des travaux de génie civil incluant la construction, l'expansion, la rénovation ou la remise en état d'établissements de santé et/ou d'installations de gestion des déchets ?			NES n° 1	EIES/PGES, PMPP
Le sous-projet requiert-il l'acquisition de terres et/ou des restrictions à l'utilisation des terres ?			NES n° 5	PAR complet/abrégé, PMPP
Le sous-projet requiert-il l'acquisition d'éléments de patrimoine à des fins de quarantaine, d'isolement ou de traitement médical ?			NES n° 5	

Le sous-projet est-il associé à des installations externes de gestion de déchets, comme une décharge contrôlée, un incinérateur ou une station d'épuration des eaux usées pour l'élimination des déchets médicaux appartenant à des tiers ?			NES n° 3	EIES/PGES, PMPP
Existe-t-il un cadre réglementaire solide et des capacités institutionnelles suffisantes pour la lutte contre les infections nosocomiales et la gestion des déchets médicaux ?			NES n° 1	EIES/PGES, PMPP
Le sous-projet dispose-t-il d'un système adéquat (capacité, processus et gestion) pour traiter les déchets ?				
Le sous-projet requiert-il le recrutement de travailleurs directs, de travailleurs contractuels, de fournisseurs principaux et/ou de travailleurs communautaires ?			NES n° 2	Procédures de gestion de la main-d'œuvre, PMPP
Le sous-projet dispose-t-il de procédures de SST appropriées et d'un approvisionnement adéquat en EPI (si nécessaire) ?				
Le sous-projet a-t-il mis en place un mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS auquel tous les travailleurs ont accès, et qui est conçu pour répondre rapidement et efficacement ?				
Le sous-projet prévoit-il le transport transfrontalier (y compris de spécimens potentiellement infectés des établissements de santé vers des laboratoires de dépistage, ou d'un pays à un autre) de spécimens, d'échantillons, de matériel infectieux et de matières dangereuses ?			NES n° 3	EIES/PGES, PMPP
Le sous-projet requiert-il d'avoir recours à du personnel de sécurité ou à des militaires durant la construction et/ou l'exploitation des établissements de santé et les activités connexes ?			NES n° 4	EIES/PGES, PMPP
Le sous-projet est-il situé à l'intérieur ou à proximité de zones écologiquement sensibles ?			NES n° 6	EIES/PGES, PMPP

Des groupes autochtones (répondant aux critères spécifiques de la NES n° 7) sont-ils présents dans la zone du sous-projet et sont-ils susceptibles d'être affectés négativement ou positivement par le sous-projet proposé ?			NES n° 7	Plan pour les peuples autochtones/autre plan reflétant la terminologie convenue
Le sous-projet est-il situé à l'intérieur ou à proximité de sites connus du patrimoine culturel ?			NES n° 8	EIES/PGES, PMPP
La zone du projet présente-t-elle un risque important de VBG/EAS/HS ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles (EAS) ? Est-ce que les activités du projet pourront exacerber les risques d'EAS/HS, ou créer des autres ?			NES n° 1	EIES/PGES, PMPP
Existe-t-il un différend territorial entre deux ou plusieurs pays touchés par le sous-projet et ses aspects accessoires ou ses activités connexes ?			PO 7.60 : Projets situés dans des zones en litige	Approbation des pays concernés
Le sous-projet et ses activités connexes requièrent-ils l'utilisation de voies d'eau internationales, ou sont-ils susceptibles de polluer ces voies d'eau ²⁵ ?			PO 7.50 : Projets relatifs aux voies d'eau internationales	Notification (ou dérogations)

Conclusions :

1. Proposition de notation du risque environnemental et social (élevé, substantiel, modéré ou faible). Motiver la proposition.
2. Plans/instruments de gestion environnementale et sociale proposés.

²⁵ Les voies d'eau internationales désignent tout fleuve, rivière, canal, lac ou étendue d'eau analogue formant une frontière entre deux États ou plus, ou tout fleuve, rivière, ou étendue d'eau de surface traversant deux États ou plus.

Annexe 2 : Programme des ateliers de consultation des parties prenantes

MUYINGA (26/02) -NGOZI (27/02) -GITEGA (28/02) -CIBITOKÉ (29-30/02)

HORAIRE	ACTIVITE	RESPONSABLE
08H00-08H15	Accueil et Installation des participants	CPPS local
08H15-08H20	Mot d'accueil	MDPS local
08H20-08H35	Présentation des participants + règles de travail	Facilitateur
08H35-09H05	Présentation du Projet Développement du Capital Humain	Célestin
09H05-09H35	Présentation du Projet de préparation, de réponse et de résilience aux urgences sanitaires au Burundi utilisant l'approche programmatique multi-phase	Noëlla
09H35-10H05	Présentation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (1) du Projets de Développement du Capital Humain et (2)Projet préparation, de réponse et de résilience aux urgences sanitaires au Burundi utilisant l'approche programmatique multi-phase	Venant
10H05-10H30	Présentation sommaire sur les mesures de mitigation sur MGP et EAS/HS-VBG	
10H30-11H30	Echanges et discussions	Célestin
11H30-12H00	Travaux de groupe sur les risques et les effets environnementaux et sociaux qui pourraient découler de la mise en œuvre des projets sur le milieu. (voir s' il y avait risques et effets, quelles mesures proposeriez-vous pour éviter, réduire / atténuer ces risques et effets) ?	Présidents des Groupes
12H00-12H30	Consultations des groupes séparés (femmes et groupes Batwa)	Noëlla et Venant
12H30-13H30	Plénière et Recommandations après échanges	Célestin
13H30-13H35	Clôture	Facilitateur
13H35-14H15	Pause -Déjeuner	Organisation
14H15-14H45	Formalités administratives de départ	Logistique

Annexe 3 : Questions à étudier en groupes

B. Questions générales

1. Quels sont vos avis sur la pertinence de chaque projet ?
2. Quels sont les impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du projet ?
3. Quels sont les impacts négatifs environnementaux et sociaux potentiels qui pourraient résulter de la mise en œuvre du projet ? Dans ce cas, pourriez-vous proposer des recommandations/mesures pour une mise en œuvre optimale de chaque Projet en vue d'éviter, réduire/atténuer ces risques et effets ?

N.B : On entend par risque et effet environnemental et social la probabilité que surviennent certains dangers et de la gravité des effets que ceux-ci peuvent avoir. Les effets environnementaux et sociaux font référence à tout changement potentiel ou réel touchant l'environnement physique, naturel ou social, la communauté avoisinante et les travailleurs par suite de l'activité du projet.

C. Groupes à consulter séparément (utiliser les mêmes questions) :

1. Les femmes à consulter séparément après pour approfondir des points à identifier pouvant ne pas susciter de réaction des femmes lors des consultations en plénière (EAS/HS/VBG) ;

2. Les Batwa ont des préoccupations particulières ?

TRADUCTION EN KIRUNDI

Ibibazo Vyo Kwigira Mu Mirwi (Questions à étudier en Groupes)

1. Mbe none mubona vy'ukuri hari ingaruka mbi ku bidukijije no mu mibereho y'abantu zozananwa n'ishirwa mu ngiro ry'uwo Mugambi ? Zoba ari izihe ?
2. Mubona hari ingorane zishobora gushika, bozitorera umuti gute kugira bazizibukire canke bagabanye ubukari bwazo ?

N.B : Izo ngaruka mbi tuvuga nizohungabanya nk' ibidukikije nko mu vyerekeye nk'isi, canke amagara y'abantu bakora mu mavuriro azorangurirwamwo uwo mugambi canke nk'aba mu micungararo y' ivuriro

3. Hari umwitwarariko mubona ujanye no gushira mu ngiro uwo Mugambi? Mbe hari imyidogo, imanza, amatati vyohava biterwa n' ishirwa mu ngiro ry' uwo mugambi?
4. Hagize amatati canke imyidogobishika, boyatorera umuti gute ?
5. Hari ivyifuzo (RECOMMANDATIONS) mufise mu kugira bazoshire mu ngiro neza uwo Mugambi ? Ni ibihe ?

Annexe 4 : Photos d'illustration des consultations publiques



Consultations à Muyinga pour les provinces de Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi et Karusi



Travaux en groupes à Muyinga



Focus group pour les Batwa à Muyinga Focus group pour les femmes à Muyinga



Consultations à Ngozi pour les provinces de Ngozi, Kayanza et Muramvya



Focus group pour les femmes à Ngozi

Focus group pour les Batwa à Ngozi



Consultations à Gitega regroupant les provinces de Gitega, Mwaro, Bururi, Makamba et Rutana



Consultations à Cibitoke pour les provinces de Cibitoke, Bujumbura, Bujumbura Mairie et Rumonge

Annexe 5 : Liste rouge des activités interdites à financer dans le CERC

Liste rouge/ Activités interdites pour la Composante 4: CERC	
1	Utilisations des biens et équipements financés par le CERC, qui s'appliquent également à l'utilisation et au stockage pour les activités liées à la GRC (gestion des risques catastrophes) , y compris la surveillance des risques, la préparation aux catastrophes et la réponse future aux catastrophes naturelles.
2	Toutes autres activités type pouvant être classées dans le niveau de risque élevé après le processus de screening des sous projets et qui ne cadrent pas avec les objectifs du projet, conformément à la NES n° 1 du CES relative à l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
3	Activités qui entraîneraient la conversion ou la dégradation des zones forestières critiques, d'habitats naturels critiques et de défrichement des forêts ou des écosystèmes forestiers pour installation des campings et centre de riposte et de gestion clinique de certains cas.
4	Activités affectant les zones/aires protégées (ou leurs zones tampons), autres que la réhabilitation des zones endommagées/détruites par des catastrophes naturelles antérieures.
5	Remise en état des terres (c.-à-d. Drainage des terres humides ou remplissage des plans d'eau pour créer des terres).
6	Déboisement et nivellement dans les zones non touchées par les débris résultant de la crise ou de l'urgence éligible.
7	Formation fluviale (c.-à-d. Réalignement, contraction ou approfondissement d'un chenal fluvial existant, ou excavation d'un nouveau chenal fluvial).
8	Activités qui entraîneront la prise involontaire des terres, la relocalisation des ménages, la perte des biens/avoirs ou l'accès à des avoirs entraînant une perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance, et une interférence avec l'utilisation des terres et des moyens de subsistance par les ménages à condition d'élaborer un PAR.
9	Construction de nouvelles routes, réalignement des routes, ou extension des routes, ou réhabilitation des routes qui sont actuellement situées dans des zones touchées
10	Les travaux de construction, ou l'utilisation de biens et d'équipements sur des terres abandonnées en raison de tensions, conflits sociaux, ou la propriété du terrain est contestée ou ne peut être établie, ni prouvée.
11	Travaux de construction, ou utilisation de biens et équipements pour démolir ou retirer des actifs, sauf si la propriété des actifs peut être vérifiée et les propriétaires consultés.
12	Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements impliquant le travail forcé, le travail des enfants ou d'autres formes de travail nuisibles ou exploitables.
13	Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements pour des activités qui affecteraient les peuples autochtones, à moins d'élaborer un CPPA, un PPA ou à défaut qu'une consultation et un large soutien aient été documentés et confirmés avant le début des activités.
14	Travaux de construction ou utilisations de biens et d'équipements à des fins militaires ou paramilitaires.
15	Travaux de construction, ou utilisation de biens et d'équipements en réponse à un conflit, dans toute zone où des opérations militaires ou de groupes armés sont actives.
16	Activités liées au retour des réfugiés et des populations déplacées.

Liste rouge/ Activités interdites pour la Composante 4: CERC	
17	Activités qui, lorsqu'elles sont exécutées, affectent ou impliquent l'utilisation de l'eau des rivières ou d'autres masses d'eau (ou de leurs affluents) qui traversent ou sont bordées par des pays autres que l'Emprunteur, Bénéficiaire, de telle manière quant à modifier de quelque manière que ce soit la qualité ou la quantité d'eau qui coule vers ou à la frontière de ces pays.
18	Utilisation de matériaux de construction à base d'amiante pour les travaux de reconstruction.

Annexe 6 : Liste des participants

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. MUYINGA....., DU au ...26./02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
61	NDAYISENGA MURC	M	CDS KARUSI / Titulaire	KARUSI	531.13091 35.750/03	79400003	
62	KARANDAGNE Jean Bosco	M	BPC KARUSI / CPDS	KARUSI	423/54.652	7130392	
63	NATHASHAKIYE Dieudonné	M	District sanitaire Muyinga / Délégué MSA	KARUSI	531.0606/48 922/2005	76040543	
64	BADENDE Jaffari	M	CDS Muyinga Prés-GASC	Muyinga	1206/20.738	79871041	
65	WITONZE Sylvie	M	CDS MUYINGA / Titulaire	MUYINGA	531.12051 0704146108	76970530	
66	BENTMANA M. Goretz	F	FNF / Présidente	KARUSI	0704102671209	79142853	
67	NDUWIMANA Emmanuel	M	CDS CIRAMBO Prés GASC	KARUSI	0704132212001	79064586	
68	KUMFABAKSI Jean Berchman	M	Cabinet Environnemental Muyinga / Conseiller	MUYINGA	531.0606/15801/16	79230398	
69	NGABONZIZA Nicaise	M	Hd KI RUNDU / Représentant aut de HDH	KI RUNDU	531.16041 92.914	79894317	
70	KAVUJIMBO Venant	M	NSPLS / ESCE	BUJUMBURA	211/50825	79921631	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

IBRD + IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.^{Muyinga}..... DU au ²⁶./02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
71	NDAYIKENAWUKAYE J. Bosco	M	Hôp Butika / AAF	KARUSI	0703/11074	71535233	
72	NDACAYISABA Cécile	F	Administration provinciale CANKUZO / CAF	CANKUZO	531-07-03/820/2005	76069250	
73	RUCUHIMBA Evariste	M	DPAFS / DIRECTEUR	KARUSI	531.0706/23-285/88	76128588	
74	NTAKIRUTIMANA Zéna	F	Directrice d'une Ecole / AAF CANKUZO	CANKUZO	1106/41.353	71861077	
75	HATIRIMANA Jeanne	F	DPE / Directeur provincial	CANKUZO	531.0402/1722/10	76127073	
76	Ferdinand Hanyarimana	M	DPE KARUSI	KARUSI	0701-25/022-543	79967413	
77	MANIRARIHA Noëlla	F	EX-SSA VBG	Bujumbura	0902/119588	72001602	
78	NTAZOKURA ORO	M	Chauffeur	Bujumbura	5310401/6	71303285 794 76124221	
79							
80							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. MUYINGA, DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
81	MARUZANIYE Pélagie	F	UNIPROBA	BOGABIRA KIRUNDO	531.09.0116 137	766348 75	
82	NAIGIKIYE AGNÈS	F	ASC	CANKUZO	531.0401 9.30112000	76200490	
83	GIKOSI zairarie	M	SHIFUDANTINWI UNIPROBA	CANKUZO	531.04021 13972/2009	71785529	
84	MAJAMBERE RENIRIDA	F	ASC	CANKUZO	531.040131 54312013	72466699	
85	Nzopfabarushie Renovat	M	Prés-COSA	MUYINGA	12061145.459	79957057	
86	AC INEZA Iwand Mike	M	HOPITAL MUYINGA delegue MSH	MUYINGA	12061142.812	79364377	
87							
88							
89							
90							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

Groupe des Femmes
 MUYINGA

LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

- 1 -

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE., DU 26 au 27/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
1	NIYONIZERA Esther	F	Directrice DPAFS	Muyinga	1306/148726	79948873	
2	NITUNGA Alice-Beddy	F	DCE / CPFS	MUYINGA	1206/94540	79299587	
3	NSABUMUREMYI Alphonsine	F	BPEAE / R.p.V	CANKUZU	0104/704.765	72489939	
4	NDARUZANIYE Pâlopie	F	UNIPROBA Iwa	KIRUNDA	5310907168. 134	76634875	
5	BENZIMANA M-Glorie	F	FNF / présidente	KARURU	0704/0267109	73142853	
6	HOACAYISABA Céleste	F	Administration provin- ciale CANKUZU/CAF	CANKUZU	531-07-05/220/ 2005	76069250	
7	HAKIZIMANA Jeanne	F	DPE / Directeur provincial	CANKUZU	531-0402/17271010	76127073	
8	HAKIZIMANA Béatrice	F	DCE CANKUZU	CANKUZU	5310401/639/ 97	72310011	
9	NTAKIRWIMANA Zéna	F	Directrice d'une Ecole DCE / CANKUZU	CANKUZU	1106/41853	71861077	
10	NIYONIZIMA Noéline	F	DPAFS / Directrice	CANKUZU	0405/7294/ 2003	79783902	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

Groupe des Femmes
Muyinga

LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

- 2 -

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE., DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
11	MAGIRIYE Agnès	F	CDS Cankuzo ASC	CANKUZU	531.040119, 30112000	76200490	
12	NDUWAYO Médiane	F	FNF	CANKUZU	531-0606/ 120.228820	79820062	
13	KWIZERA Jeanine	F	FNF	RUYIGI	1107/36.410	79 71988	
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SIDALA BANQUE MONDIALE
320 - 01 | boulevard des NationsLISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DO
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. N. G. T., DU 09 au 10/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° BCOGCA
1	MUSIYIMANA NINYENTORÉ	♂	Directeur des études	MURAMURVA	1207180488	
2	KARIKURUBU Théodore	F	Insp. Pédagogique N. P. KAYANZA	KAYANZA	0807184087	7126
3	DUKUMAYE Emery	M	CDS N. G. ZI / Technicien DPE N. G. ZI	N. G. ZI	53119051967	790466
4	SHEZURU Claude	M	Sup. Technique DPE N. G. ZI	N. G. ZI	53118011404	790122
5	MUNEZERO Laurent	M	D. P. E. / N. G. ZI	N. G. ZI	1301143399	794425
6	MANIRATIZA Agathe	F	Représentant B. P. E. KAYANZA (R. F. V.)	KAYANZA	0807184087	79493
7	BARATHAYUZA Bernard	M	Cab. Mut. des Femmes	MURAMURVA	1105743346	79779
8	NKUNYIMANA Jeanne	F	Femme ou Femmes présidente Femmes	N. G. ZI	1301185106	79148
9	CELORNTA MURANA Jeanne	M	P. N. R. / C. P. P. C. G. A.	N. G. ZI	531113091	79109
10	KIZONZE Sandrine	F	Coopérative sociale dirigeante membre M. G. ZI	N. G. ZI	02071851747	79752

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.NGOZI....., DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
11	NTAMWANA Jérémie	M	PNB/CPPEGC	NGOZI	531.13091 32.501/02	79103333	
12	MAAYISENGA Cassilda	F	DFE	MURAMVYA	0202/48.252	79984411	
13	MAAYISENGA Nestor	M	BRS / CPPS	MURAMVYA	0201/16.926	79986195	
14	NTAKARUTIMANA Diomède	M	DPDES MURAMVYA	MURAMVYA	531.111/13.427	79304335	
15	Col. POLINDAYINGINGA Sosthène	M	CPPEGC MURAMVYA	MURAMVYA	102/60.577	79116265	
16	NDUWAYO Emmanuel	M	Comité provincial de développement	MURAMVYA	1102/61.662	79655218	
17	M. SHIMIRIMANA Bruce	M	OBPE-Muramvya	Muramvya	531.111/1 26.105	71105712	
18	MAKIRAKA Herman	M	Commune Muramvya / CEDS	MURAMVYA	1107/83.064	79046923	
19	KIMANA Queen-Dorine	M	Commune NGOZI / Pts-Gasc	NGOZI	531.1406/33.131 2015	76209264	
20	NTUNZWEZI KAZA Patrice	M	DFE NGOZI / conseiller	NGOZI	1306/18651 2009	79557254	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Ngozi, DU au 27/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
21	MINAMI Sylvestre	M	BPS KAYANZA/CAPS	KAYANZA	0805/126-386	79934805	
22	BARANDI ZIGISE Christian	M	Administration Commu. KZG / Conseiller délégué	KAYANZA	0805/70-999	79937818	
23	NDORIS NINDAURA	M	BAS KAYANZA/IMCA	KAYANZA	0805/19545	79938302	
24	IRAKUKUNDA Ehoze	M	Hôpital Kayanza/ M&H	KAYANZA	531-0802/62-140/ 11	79422642	
25	NYONAGRE Epaphrosite	M	CDS MURAMBYA Tubulaire	MURAMBYA	531-0606/99- 6031	79591086	
26	MAXIRANBONA Helène Agathe	M	A.S.C. Murambya	MURAMBYA	54/3608	79537875	
27	NIYIGAMA Anne	F	Forum de femme	MURAMBYA	531-1111/24	76098112	
28	MBISAMAKORO Léonce	M	OBPE Kayanza	KAYANZA	0808/16-433	79887777	
29	NDAYISABA Désiré	M	CAPS Ngozi	Ngozi	0201/90486	79964896	
30	MANIRARITA Noëlla	F	Exp.SSA VBG	Bujumbura	0201/12588	71001601	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.NGOZI....., DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
31	NATIBUWUYO David	M	CAS Kayanza/Tibura	KAYANZA	0801/98.334	79716628	
32	NIZIGIZOMA Adelin	M	DCE KAJANTA	KAJANTA	0801/92.737	79117298	
33	BARONPORA Boniface	M	Directeur du htc kys	KAYANZA	0805/78.018	79722130	
34	Ntawuturaho Fidèle	M	ISHIRAHAMWE RISERU NGOZI	NGOZI	1306/1886/2012	79700825	
35	MVUYEKURE Fidèle	M	ISHIRAHAMWE RISERU NGOZI	NGOZI	531.146/15051 2012	71379312	
36	SIBOMYE Vincent	M	ISHIRAHAMWE RISERU MURAMUYA	MURAMUYA	1106/729	7925683	
37	KARIMYA Desire	M	ISHIRAHAMWE RISERU MURAMUYA	MURAMUYA	531/111/18 044	7163706	
38	AKURUNZIZA Eric	M	DCE MURAMUYA	MURAMUYA	1107/09212	7922547	
39	NDAGABWA Romarin	M	DPDFS	NGOZI	0201/170.016	71702972	
40	NDABAHAGAMYE Fidèle	M	Administration Communale	NGOZI	1306/1552/2012	79997795	

79997795

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD · IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. N° 027 DU au 27/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
41	ENKIZA Petit Armand	M	Hôpital Muramvya	MURAMVYA	1107/22-779	79245949	
42	ENTAKARUTIMANA Boniface Evode	M	BDS Muramvya / MCA	MURAMVYA	0604/486.893	79916169	
43	NIYONZIMA Boniface	M	BDS KAYANZA / Supervisor	KAYANZA	0201/159.026	79976550	
44	Colonel MIBURU Gérard	M	Police Post Circle	KAYANZA	32-1205/4606	69885948	
45	DR NDAYISHIMIYE Jeanne	F	MDPS MURAMVYA	MURAMVYA	0201/1324.394	79562492	
46	MUKENZUWE Godelieve	F	ASC Kayanza	KAYANZA	0805/127570	76841931	
47	KAVUYIMBO Venant	M	M SPLS / ESCO	Bujoro	211/50825	79921631	
48	NDIKUMANA Vianney	M	Province KAYANZA / Chef de Cabinet	KAYANZA	0807/31.680	79989311	
49	KOMEZADUSABE Justine	F	FNUF I	KAYANZA	0807/71.156	79981195	
50	MIBURO Saruvatoro	M	UNI PROBA	KAYANZA	0805/12520	79473993	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.NG03....., DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
51	KWIZERA Jean Bosco	M	BPS Kayanza/MPS	Nyot	531.1309/28.09	79758558	
52	NTAZOKURA J'IZO M	M	BPERE	Muramvya	146/42.366/2001	79304124	
53	KWIZERA Raïsha	F	BPERE	NGOZI	531.1403/85.376	71684632	
54	NTAZOKURA Céline	F	BPPRS	KAXAMBA	0604/53.462	79346359	
55	Dr Pascal NYOMAZIMA	M	BPS Kayanza	KAYANZA	531.0901/27-777	79796795	
56	NTAZOKURA Déo	M	chauffeur	BUJA	531.0401/6794	76124221	
57							
58							
59							
60							

Consultation groupe de femmes, Ngozi

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida



LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DO
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : DU 27/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	NECOGAA
01	MATHYIS ETIZA Casselabo	F	APÉ	MURAMUYA	0202148220	7998411
02	NIZIGANT Anne	F	Forum de Femmes	MURAMUYA	531441124415	76038
03	KIMATHA Buvuwa-Bonivie	F	ABE	NGOZI	531114061	762092
04	KWETAHUSABE Jushive	F	FNF	KARURUZA	531319015	
05	KWIZERA Rujyabo	F	BREKE	NGOZI	53114403181356	71689
06	MURAYISHABA celine	F	DDFS	KARURUZA	6604153462	74330
07	MURUMWANU Agnaye	F	FNF Provincial	NGOZI	1306107661	74548
08	KARUKURUBU Trecodatic	F	FNF Provincial	KARURUZA	0802734095	712699
09	NKwacuunzwe Godelieve	F	ASC Kayanza	Kayanza	080511216520	768
10	Dr NYAKIKIMYE Jeanne	F	MBS Muramuya	MURAMUYA	78568492	5901139

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DO
 DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. DU au 28/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOGAC
1	CEPE NANKWATHAFI DANIEL	M	Protection civile	GITEGA	531.0401/14	79266
2	Kel. C. P.lice Niyonzima	M	Protection civile	BURUNDI	531.17031	78285
3	NBUWINGO NT PAYBAEL	M	PPDES Rutana	Rutana	140614-339	76M
4	BIGIRIMANA M. d'URUSSE	M	UNIRUBOH	MAKAMBWA	531.1501/14	79162
5	HATUNGIHANA J. Kansi	M	OBPE	GITEGA	531.0903/289	799040
6	Dr. URUBAZA Patrice	M	High. Nat. de Recherche/ Méd. Sec. Evén. S.	Katavi Bw	10004. ncf/2007	7182700
7	Abbt Amakem NZAKEMUKA H	M	Director divise Ecov	Burundi	0308153.199	797504
8	NZAKIYIMUNT Ahabizim M	M	SPENURUR	BURUNDI	0308141. 543	799811
9	MURURURUKA Charles M	M	C. P. P. S. Gitega	Gitega	02011781/18	799009
10	MURURURUKA Augustin M	M	A.S.C	MURURUKA	08051/ 828486	71919214

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

BIRD • ICA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE	
11	NIJIMBERE LEWIS	M	Education	RUTANA	1404/20.8701	79989319		
12	NIYONSABA YVONNE	F	UMUAMESHU Kiyogo	BURURI	302/42-616	79760700		
13	NDAJIKIZA JUVENT	M	Province Bururi Chef de Cabinet	BURURI	0309/26.512	79582755		
14	NAKURUMANA Isidore	M	coordonnateur Prog. Nat. de la protoc. civile RUTANA	RUTANA	531.0601	4038.484	79409220	
15	NTIRAMPABA Germain	M	chef d'Antenne Provinciale OBPE	RUTANA	0201/116.064	79988751		
16	NIYONGABO Joseph	M	chef d'Antenne Provinciale OBPE	MAKAMBA	0201/126.520	79996998		
17	NKESHIMANA Clément	M	BPE A E Bururi	BURURI	1001/36.564	79546060		
18	NIYONSABA Concese	F	FNF	MAKAMBA	302/62.082	79892276		
19	BIZIMANA Prosper	M	Cabinet du Gouverneur MAKAMBA/Conseiller	MAKAMBA	1004/140.637	79993055		
20	D ^r NZOYISABA Emile	M	HCO Kihumbura	MWARO	538-1601/19-1030	79977542		

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

BIRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Gitega, DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
21	SINDAKIRA LEONARD	M	DCE MABANBA	MAKAMBA	1005/53-717	79567930	
22	NIBIZI Spis	F	FORUM DES FEMMES	RUTANA	531.0606/131.81412014	76050340	
23	NDAYISABA ESPERANCE	F	ASC	RUTANA	1106194-113812012	71608252	
24	IPAWENAYO Etienne	M	BPEAE/Chf du Service Environnement, Eau et Assainissement	MAKAMBA	1003/23-425	79499459	
25	NIBIZANTIZA Amiel	M	BPS MAKAMBA/CPS	MAKAMBA	1005/29-250	79950820	
26	NIZUKOBAGIHA Justin	M	BPS NYANZA-LAC PFSC	MAKAMBA	531.1006/17-143	71798345	
27	USABIMANA Ameline	F	Titulaire de CAS Makamba	Makamba	532.1702/2744	75264966	
28	NKESHIMAMA Emma	F	Directrice DPFS	Gitega	531.0606/24.276	79566275	
29	BUREYENGEZA Niole	F	CAR MWARO	MWARO	02011243756	79913277	
30	NKESHIMANA Claude	M	UNIPROBA	MWARO	581.160 3137386/007	68371145 79904055	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
31	MINANI Joseph	M	protection civile	MAKAMBA	1406/28.361 1998	71946564	
32	BANDANDAZA Parfait	M	Protection civile	MWARO	020191. 205	79936336	
33	BINIREMERA Donovine	F	Titulaire CBS	RUTANA	531.1402150. 097	71286587	
34	Stanislas NBEREYIMANA	M	DPE MAKAMBA	MAKAMBA	1003/457.2004	79461050	
35	MANIRATUNGA Léonard	M	DCE NYABIHANGA	MWARO	531.09.02/ 2401/2002	79588671	
36	NTAHIMPEBA Eric	M	Admicom Rutana	RUTANA	1406/2.4306	79335611	
37	NIYONGABO Félix	M	Admicom Bururi	BURURI	302/61.569	79734100	
38	KAKUNZE Prosper	M	DCE BURURI	BURURI	304/40.019	79156410	
39	NIYOMWUNGERE Rénovat	M	OBPE	BURURI	531.0606/ 40.314/2002	79499550	
40	Dr Athanase NITUNGWANAYO	M	MCD/IBDS Makamba	Makamba	1009/62.959	71429185	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.*Citoyen*..... DU au *28*...../02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
41	NAHIMANA Charles	M	DPDFS	BURURI	0309/15950	79996192	<i>[Signature]</i>
42	NSHIMI RIMANA Yvonne	F	ASC / GASC MKBY <i>Présidente</i>	MAKAMBA	1004/69.606	79252095	<i>[Signature]</i>
43	DR HABONIMANA Ladislav	M	BDRUTANA/MCD	RUTANA	0204/65.109	79442903	<i>[Signature]</i>
44	HAVYARIMANA Donatien	M	BPS RUTANA/CPPS	RUTANA	0104/200.139	79707956	<i>[Signature]</i>
45	DR NYAMANA NIZIYE Veronique	M	BPS / MDPY GINZURU	GINZURU	531.0302/2021	79439501	<i>[Signature]</i>
46	KEZIMANA Estella	F	FNF BURURI	BURURI	531-0305/38.266	79230318	<i>[Signature]</i>
47	NIYONKURU Gloriole	F	CAS Titulaire	MWARO	0201-07/80/3	79345456	<i>[Signature]</i>
48	BIGIYAMA Jacqueline	F	FTEF	MWARO	531.1605/86.220	79424051	<i>[Signature]</i>
49	BARANDAGIYE Omer	M	DPE MWARO	MWARO	16.04/32.339	79.914.441	<i>[Signature]</i>
50	NSHIMIRIMANA Espérance	F	Directrice	MWARO	0201/165.642	79410398	<i>[Signature]</i>

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Gitega, DU au 08/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
51	NTUKURU Inobian	M	DPAFS MAKAMBA coordonnateur	MAKAMBA	1003/89.216	71856141	
52	Dr Gérard BAZIYO	M	BPS MAKAMBA	MAKAMBA	1003/23.420	79912693	
53	NDIKUMANA Jean Claude	M	chef d'interne provincial du plan	MAKAMBA	0204/67.546	79324088	
54	MANANINKURU Yves	M	Titulaire CDS BURURI	BURURI	302/65.156	71413863	
55	NDACASABA Jean-Bosco	M	Directeur d'école	MAKAMBA	1003/29.061	79963621	
56	Dr Elie NSHIMIRIMANA	M	BDS BURURI/MCO	BURURI	0304/45.101	79574488	
57	HAWGIYAREMYE Adolphe	M	BPS BURURI/ CPS	BURURI	0304/40.657	79532101	Adolphe
58	NGVUMUREMYI Elie	M	BDS BURURI/PFSC	BURURI	0304/67.811	71458208	Ngvumuremyi
59	NGURUBE	M	cabinet du Gouverneur / C.S.C	MWARO	531.1103/ 22.210	79972307	
60	Bukuru Nadège	F	ABATWA	BURURI	0305/96.892	76045881	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. DU au/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
61	Martin DAWIRANGWA	M	BOS FOIA/P.F Comm	Mwaro	16.04/27.234	79300043	
62	KURUMANA Melence	M	BPS KIRUMBU/Sup	MWARO	531.1605/2162	79720116	
63	HATUNGIMANA Edouard	M	Chef d'Antenne provinciale du Plan	Bururi	302/41.680	79900201	
64	Dr KAZE Colin	M	BPS RUTANA/HBPS	RUTANA	1406/42.941 2006	79290887	
65	HAFASHIMANA François	M	DCE RUTANA/DCE	RUTANA	1406/20.792/ 96	79446607	
66	CISHAHAYO Donels	M	DPE RUTANA/DPE a.i	RUTANA	531.0608/38/ 308	72365940	
67	NIYUNGEKO Prosper	M	CIMIPROSTASATUMAKAMBA		531.1005/380. 387	76130548	
68	NIZAZANA Théopème	M	BPS/CPPS MWARO	MWARO	1107/34.144	79935527	
69	HATUNGIMANA Honorée	F	Adjuv Com KHYOKWE	MWARO	531.1109/42 173	71416418	
70	NISENGWE Emmanuèle	M	BPS MWARO	MWARO	0409/23.859	7999107 79999107	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
BIRD · IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Citenga, DU au 28/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N° ECOCASH	SIGNATURE
71	NDIKUMANA Salvator	M	UNIPROBA NYABIHANGA	MWARO	531.1305/ 1400/022	76288666	
72	NZOKIRANTEVYE Eglise	M	Dir. BPEAE MWATRO	MWARO	531.1103/21.620	79568831	
73	Dr Audace NZIZEYE	M	HOP FOTAIMOH	MWARO	531.1605/ 1468/2206	79446669	
74	Dr Ficlele NDYABAYINGWA	M	MOH RUTANA	RUTANA	1404/26.720	79245806	
75	NKURUNZIZA Melance	M	DPDFS MWARO	MWARO	13.04/78.975	79894644	
76	CONGERA Patrick	M	UNIPROBA BURURI	BURURI	0308/10.168	71197429	
77	NDIHOKUBWAYO Jacqueline	F	HOP BURURI	BURURI	0201.110/197	71991861	
78	NIYONKWA Jonathan	M	DPDFS RUTANA BPEAE RUTANA	RUTANA	531.1102/19. 370	72428569	
79	Dr TOYI Salvestor	M	POTS Citenga	CITENGA	0605/96. 785	79320412	
80							

REPUBLICQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
BIRO - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. CIBITOKO, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
1	NDAGITIMANA E Vode	M	BPEAE/IPP	RUMONGE	531.1005/100.404	79265311	
2	BAWIRINAMA Bernard	M	OBDE/ Chef d'Antenne Prov. OBDE BUJA	BUJUMBURA ISARE	532.0904/124-008	79450076	
3	NTINESHWA Obed	M	OBDE/ Ant Prov OBDE Rumonge	RUMONGE	1505/88.349	76767953	
4	Dr Jimmy NICIMPAYI	M	BAS ISARE	Bujumbura	0202/125.156	79568171	
5	BARUTWANAJO Aolewin	M	Commune MUKAZA / CSTC	BUJA-Mairie	1405/53.394	71127520	
6	NIRAGIRA Fidélité	F	APE Mairie	Buja-Mairie	302/29.802	79954924	
7	KEZA Chantal	F	DCE MUKAZA	Bujumbura Mairie	5M/6321	79610299	
8	NIYOKINDI Gertrude	F	DPJFS	CIBITOKO	0201/160.537	79971118	
9	Niyuhire Illuminée	F	Commune MUKAZA Mairie	BUJUMBURA Mairie	5310306/1646	72342264	
10	HABIMANA DIEUADMONÉ	M	A.S. C KOMH BUGANDA	CIBITOKO	010501/36.671	71383973	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
BIRD · IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. CIBITOKI, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
11	HABARENGIRA Hussein	M	DBPE	BUBANZA	1107132670	79974102	
12	BUTOYI Lamson	M	DBPE	CIBITOKI	0501/35-950	76880632 69999993	
13	DIRMPAWEMAYO J. BOSCO	M	BDS Mpanda/MCA	BUBANZA	0103194-669	79393465	
14	KEZAMATORO Christine	F	BPS BUBANZA/MCA	BUBANZA	0801/178843	76517288	
15	BIKESHIMANA Gilbert	M	CCRH/ ^{DPE} BUBANZA	BUBANZA	531.0809/49242	79566523	
16	NZUYIMANA Athanase	M	BPS Bubanza/CPSS	BUBANZA	0201/80-495	71330132	
17	MPAKENYA Auguste	M	IRAS/Gitotol/CPSS	CIBITOKI	581-0506/30947	72490795	
18	BIGIRIMANA Julien	M	TPS Communal	RUGOMBO	0201/124-002	71832069	
19							
20							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
BIRD · IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Cibitoke, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
21	NDAYIZIYA Venant	M	DDFS	BUBANZA	010136933	72051827	
22	KANYAMUNESA Clory	F	FNF	BUBANZA	0103173793	79897736	
23	MISIGARO Fidès	F	FNF	BUJUMBURA	0204153319	71387809	
24	KIZIMANLYO Bernard	M	FPJ	Bubanza	1606127316	79604485	
25	NZOKIRANTEKYE Simon	M	BPEAE	Bubanza	050517446102	79945154	
26	NYASENDA Donatien	M	APFS	Butumbura	0202/No.977	79720098	
27	HABONIMANA Gilbert	M	protection civile	Buya mairie	0604/48.007	79364328	
28	KWIZERIMANA Micheline	F	Asc Bubanza	Bubanza	0101/123737	79459011	
29	HAMENYIMANA Thacée	M	CPPSI/BPS Rumonge	RUMONGE	0201/16 916	79396196	
30							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. Cibitoke, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
31	GATARI M. Claudine	F	Conseiller du gouverneur chargé d'activités ministérielles	Bujumbura Rural	537.090363-673	79713714	
32	NDIKUMANA Daniel	M	Représentant du MDP-Bujumbura	Bujumbura	0203/39.495	79245223	
33	HANYARIMANA Etienne	M	Commune Admision Buzi-pa	Rumonge	0303/14.482	71152623	
34	BARAGAMIKANA Venant	M	Comité province. develop. communautaire	Rumonge	0207/161.676	79570720	
35	NJANDWI PASCAL	M	chef Antoine Pro UNI PRO BA	BUBANZA	0102/35081	76063593	
36	MANIRARIHA Noëlla	F	Projets IDA/ESS	Bujig mainie	0201/119588	71002601	
37							
38							
39							
40							

REPUBLICQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le SidaLA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. CIBITOKI, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
41	GAHUNGU Egole	M	ASC	CIBITOKI	537-05061 85-741073	69208764 79633792	
42	NAMBADMANA Fide	F	Forum des Femmes	Mainie	0201/979.162	79991540	
43	CISHAHAYO Yvonne	F	OBPE	Mainie	0201/118.934	79.907.534	
44	NIYIMPAYE Prosper	M	DBE CIBITOKI	CIBITOKI	0503/22.923/98	79178386	
45	BAZIMUNGU Juvenal	M	Coordinateur	Bujumbura	0212118.263	71503325	
46	BUTOJI J. Marie	M	DCE	Bujumbura	0206/35.121	79776075	
47	SINDAYIKENGERA Albert	M	B7SPJA/CPPS	Bujumbura	0203/101.624	79539930	
48	Manora Djalia	F	FN F	Bujumbura	21152.934	79574903 79574903	
49	D ^r Murezeno Annie	F	MDP - Mainie	Bujumbura	0201/116.100	79947967	
50	NINTUNZE Benigne	F	DCE	Rukonge	050773.620	7909876 79990760	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LA BANQUE MONDIALE

BRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.Cibitoke, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
51	NAMATO Janvier	M	TPS Communal	Kyja-Mairie	0305/13652	79923 265	
52	RUKANYA IDDI	M	ASC COMMUNAL	BUJA MAIRIE	0201/678.77	7151777	
53	BANZUBAZE Sylvestre	M	ACE	BUBANZA	0104/600422	79767658	
54	NATHOMY Thierry	M	DPE	BUJUMBURA	0503.02031 50.582	79468473	
55	NDABARUSHIMANA Virginie	F	BDS Mairie Centre	BUJA Mairie	0807/22.666	79961939	
56	NDIHOKUBWAYO Jean-Marie	M	BDS RUMONGE	RUMONGE	531.0502/1926/ 3009	71108374	
57	Dr Audacia NDUSHIMANA	F	H.D. Bwiza	BUJA M.	5310809/ 111600	79914796	
58	NDICURIYO Isaac	M	DPE	RUMONGE	531.0606/24. 442	79280893	
59	HAKIZIMANA Théogène	M	TR	Rumonge	531.021/4084	79396946	
60							

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.Cibitoke....., DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
61	TUJISENGE Neema	F	FNT/Prési. provinciale	RUMONGE	531.0201/20.424		
62	TUYISHIMÉ J. Claude	M	Directeur de l'école	BURUNDI	0101/23.404	79768373	
63	UFAHIZAMUJE Thérèse	M	Hôte BURUNDI M. Urhinyi	RUMONGE	0204/52.664	71937781	
64	SAKUBU Augustin	M	BPS Rumonge Séjour 14 JPS	Rumonge	0306/103.579	79953870	
65	SINDAYIHERURA Samuel	M	BDS Rumonge	Rumonge	531.03.01/08224	79148482	
66	NGENZEBUHORO Réuswat	M	Rumonge PES Protection civil	RUMONGE	1106/31.718	79337514	
67	KIMIZERA Emelyne	F	charge du développement communautaire	BUJUMBURA	0202/39.893	79344516	
68	NSENGIYUMVA Moïse	M	Uwacuhojira gba Jeune muni UNIPROBA	BUJUMBURA	0203/21.090	79274906	
69	NZOPFABARUSHE Biomède	M	Provincial UNIPROBA	BUJUMBURA	531.0203/19.887	79439594	
70	ANGÉRIE NDAYISHIMISE	M	BDS CIBITKÉ MCD CIBITKÉ	CIBITKÉ	0505/19.188/206	79282214	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.Cibitoke... DU au 29.../02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
71	ICIMPAYE Gabriel	M	DPDFS - Mairie Dir provincial	MAIRIE	0210/55.074	73574447	
72	MBONIHANKUJE Isaac	M	DAF HOF RUMODGE	RUMODGE	531.0201/ 19.134	79241120	
73	YAMUREMYE J. Pierre	M	UNIPROBA	BUBANZA	531.0600/ 29.024/10	79038320	
74	HAMENYIMANA Thacé	M	Cpps/Bps Rumonge	RUMONGE	0201/116.0916	79396786	
75	SAIDI Amicet	M	chef de cabinet du Govv a Cibitoke	Province Cibitoke	0503/07123/85	71768398	
76	CISA Arcade	M	A-S-C	Bujumbura	0210/26-394	76 685400	
77							
78							
79							
80							

REPUBLICQUE DU BURUNDI

Ministère de la Santé Publique
et de la Lutte contre le Sida

LISTE DE PRESENCES A L'ATELIER REGIONAL DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES POUR L'ELABORATION DES DOCUMENTS
DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE. CIBITIKE, DU au 29/02/2024

	NOM ET PRENOM	SEXE	STRUCTURE/FONCTION	PROVINCE	N° CNI	N°ECOCASH	SIGNATURE
81	NUWUMANA J. Prosper	M	Cabinet du Gouver	BUBANZA	0104/60561	79387349	
82	NUWUMUKAMA Joachim	M	Adm Com MUSIGATI	BUBANZA	0104/100.815	7931744	
83	Dr NYOTIKURURAIMÉ-Fabrice	M	Medecin Directeur Hôpital MPAWA	BUBANZA	0202/48.033	79333.433	
84	Abbé NTANAYUKIRO Aieudonné	M	Directeur Ecole	MAIRIE	02010/38.338	79304128	
85	NIYONGABO Théodore	M	BPS Mairie	BJA MR	302/19962	7928078	
86	SIBOMANA Jérémie	M	DCS RUGOHU	CIBITIKE	51.050122.249	79592028	
87	MINANI Dunia	M	Directeur d'Ecole	CIBITIKE	B.0501/35.805	72097461	
88	GASHARI Gercois	M	Comité Provincial de Développement Communal	BUBANZA	531.1004	79297	
89	HANYAMANA Juvenal	M	BPEAE BUBUMBURA Directeur/Représ.	BUBA RURAL	194.18.193	79601163	
90	Dr RUZOCIMANA Emile	M	Hsp CIBITIKE directeur	CIBITIKE	51.0504/32.3814	79816531	

76702736

